

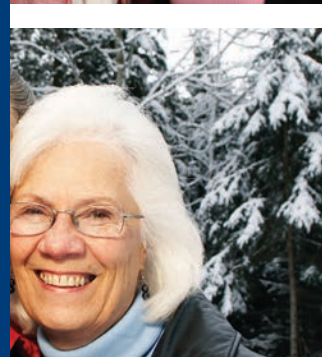
Rapport annuel 2016



Stratégique

Sûr

Solide



La protection du revenu de retraite de nos participants : notre responsabilité

Nous sommes OMERS, le régime de retraite à prestations déterminées de plus de 470 000 participants actifs, inactifs et retraités dans près de 1 000 municipalités, commissions scolaires, bibliothèques, services de police, services de protection contre les incendies et autres agences locales dans les collectivités partout en Ontario.

Deux sociétés dotées de mandats indépendants et distincts représentent les intérêts des participants, des employeurs, des promoteurs et des autres parties prenantes du régime d'OMERS :

La **Société de promotion d'OMERS (la « SP »)** assure la surveillance stratégique et prend les décisions relatives à la conception de prestations de retraite abordables, à l'établissement des taux de cotisation et à la composition des deux conseils d'administration d'OMERS.

La **Société d'administration d'OMERS (la « SAO »)** assure la gestion stratégique et opérationnelle des services aux participants et aux employeurs, la perception des cotisations, le versement des rentes et le placement de l'actif du régime.

Cette structure bicamérale (en deux parties) assure le fonctionnement efficace d'OMERS dans son ensemble. Plus particulièrement, elle fait en sorte que les décisions tiennent compte d'une diversité de points de vue provenant d'un grand nombre de parties prenantes et de spécialistes ciblés dans des secteurs clés, comme la conception du régime, les services aux participants et aux employeurs, ainsi que les placements du régime.

Les deux sociétés et leurs conseils d'administration collaborent étroitement afin d'atteindre un seul objectif : offrir des prestations sûres, durables et abordables qui satisfont aux besoins des participants et des employeurs.



OMERS



TABLE DES MATIÈRES

5	Points saillants de 2016
6	Bilan de l'exercice
8	Le point sur notre stratégie 2020
17	Perspectives
18	Haute direction
21	Gouvernance
22	Administrateurs
25	Rapport de gestion
47	Rapport de l'auditeur, lettre de responsabilité et rapport de l'actuaire
53	États financiers de la SAO
94	Aperçu des dix derniers exercices
96	Rapport du comité des ressources humaines
101	Analyse de la rémunération
115	Rémunération et assiduité des administrateurs
122	États financiers de la SP



De gauche à droite : 1) Chirag, Anyue, Jannie, Jieying, Parasar et Jing, employés
 2) Sheralyn, employée 3) Akash, employé 4) Craig, participant 5) Mike, participant, et
 Gerry, retraité 6) Theresa, Lisa et Kim, employées 7) Jim, retraité, et sa conjointe, Joan

CITY HALL

100 Wellington St.



Toni
Participante



Stephanie
Participante

OMERS est **stratégique** : Notre *stratégie 2020* : *assurer la viabilité du régime* nous guide vers l'atteinte de nos objectifs.

OMERS est **sûr** : Nous sommes bien placés pour fournir des prestations de retraite définies à nos participants, dès maintenant comme à l'avenir.

OMERS est **solide** : Nous sommes l'une des rares organisations à être notées AAA par DBRS et AA+ par Standard & Poor's. Notre force se puise dans des employés extrêmement compétents qui sont dévoués aux participants et aux employeurs.

Points saillants de 2016



CAPITALISATION DE

93,4 %



TAUX DE RENDEMENT
NET DE

10,3 %



85,2

MILLIARDS DE DOLLARS
D'ACTIFS NETS



3,9

MILLIARDS DE DOLLARS
DE COTISATIONS



3,6

MILLIARDS DE DOLLARS
DE PRESTATIONS VERSÉES



470 000

PARTICIPANTS

Notations de AAA (DBRS) et de AA+
(Standard & Poor's)

Bilan de l'exercice



Nos progrès de 2016 illustrent ce qu'il est possible de réaliser si nous utilisons notre stratégie 2020 comme feuille de route claire et nous assurons que notre équipe de premier plan est concentrée sur sa mise à exécution réussie.

Michael Latimer
Président et chef de la direction
Société d'administration d'OMERS



Nous collaborons directement avec les commanditaires et les autres parties prenantes afin de relever les défis pouvant avoir une incidence à long terme sur le régime.

Paul Harrietha
Chef de la direction
Société de promotion d'OMERS



Élaborée conjointement, notre stratégie 2020 reflète les importantes démarches entreprises au bénéfice de nos participants et des employeurs, alors que nous gardons un œil tourné vers 2030 afin de nous préparer à l'évolution du paysage.

George Cooke
Président du conseil
Société d'administration d'OMERS



La sécurité des rentes de nos participants est notre priorité. Les deux conseils se consacrent à la viabilité à long terme du régime.

Frank Ramagnano et Marianne Love
Coprésidents du conseil
Société de promotion d'OMERS

La capitalisation du régime d'OMERS est assurée par les cotisations des participants et des employeurs, ainsi que par le rendement de placement net du régime.

En moyenne, les cotisations des participants correspondent à 10,7 % de leurs revenus, l'employeur versant des cotisations équivalentes. Les taux de cotisation ne changeront pas en 2017.

Le taux de capitalisation, indicateur clé de la santé financière à long terme du régime, a été porté à 93,4 % à la fin de 2016, par rapport à 91,5 % un an plus tôt. En 2016, la situation de capitalisation du régime s'est améliorée

pour une quatrième année d'affilée. Nous demeurons en bonne voie d'atteindre la pleine capitalisation d'ici 2025.

Le rendement de placement net d'OMERS s'est établi à 10,3 % en 2016, comparativement au rendement de 6,7 % enregistré en 2015 et à la cible de 7,9 % que nous avons établie pour 2016. Toutes les catégories d'actifs ont généré de solides rendements.

Taux de cotisation des participants en 2017	Âge normal de la retraite 65 ans	Âge normal de la retraite 60 ans	Moyenne
Revenus jusqu'au plafond de salaire du RPC*	9,0 %	9,2 %	10,7 %
Revenus supérieurs au plafond de salaire du RPC*	14,6 %	15,8 %	

*Le plafond de salaire du RPC est de 55 300 \$ pour 2017.

La stratégie 2020 : assurer la viabilité du régime

En 2016, OMERS a poursuivi l'exécution de la stratégie 2020, mise en place un an plus tôt.

Notre stratégie quinquennale guide OMERS vers l'atteinte de notre vision : être un exemple à suivre en matière de régime de retraite à prestations déterminées durable.

Cette stratégie tient compte des défis que devra relever OMERS au cours des prochaines années, dont :

- la maturation du régime découlant de l'accroissement continu de la proportion de participants retraités par rapport aux participants actifs;
- la volatilité du contexte de placement;
- les changements dans le secteur des rentes, la sécurité des retraites demeurant une priorité pour les gouvernements.

Nos objectifs :

- Atteindre la pleine capitalisation et protéger le régime contre la volatilité des marchés, au moyen de taux de cotisation et de prestations stables et prévisibles.
- Maintenir un excellent taux de satisfaction en fournissant des services de qualité aux participants, aux employeurs et aux parties prenantes.
- Assurer une gestion efficace des coûts, autant en ce qui a trait au ratio des frais de gestion (« RFG ») qu'au coût par participant (« CPP »).

Notre stratégie porte ses fruits et a contribué aux excellents résultats que nous avons obtenus en 2016.

1. Le maintien de notre situation de capitalisation
2. La livraison de rendements de placement nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 % par année
3. Le renforcement continu des relations avec les participants, les employeurs et les parties prenantes
4. L'évolution de nos capacités et de notre modèle d'affaires

Nous sommes fiers des excellents progrès réalisés par OMERS en 2016 en ce qui a trait à notre stratégie 2020. Le présent rapport illustre les progrès liés à chacun de ces piliers pour l'exercice.



Maintien de notre situation de capitalisation

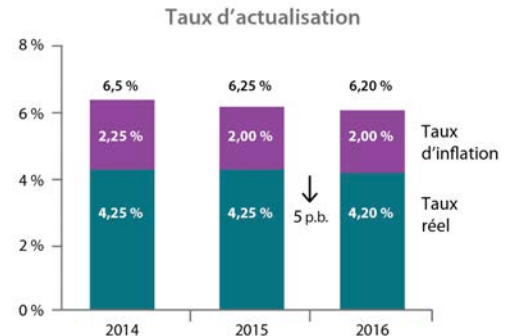
Pour satisfaire à la promesse en matière de rentes.

PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS :

Les taux de cotisation et les prestations n'ont pas changé en 2016, et ils demeureront stables en 2017. Le taux de cotisation moyen des participants s'établit actuellement à 10,7 %, et l'employeur verse des cotisations équivalentes.

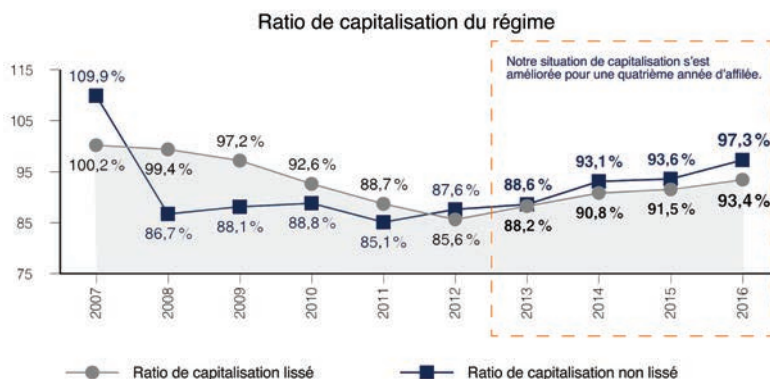
Le taux de capitalisation a été porté à 93,4 % en 2016, alors qu'il s'établissait à 91,5 % un an plus tôt. Cette amélioration de la situation de capitalisation d'OMERS pour une quatrième année d'affilée est essentiellement attribuable aux hausses des taux de cotisation effectuées en 2010 ainsi qu'aux rendements de placement positifs. La stratégie 2020 d'OMERS vise à ramener le régime à la pleine capitalisation d'ici 2025, ce que nous sommes en bonne voie d'atteindre.

Pour atténuer le risque de capitalisation, OMERS a diminué le taux d'actualisation réel (compte tenu de l'inflation) du régime, qui a été ramené de 4,25 % à 4,20 % en date du 31 décembre 2016. Un taux d'actualisation réel moins élevé peut faire contrepoids aux pressions sur la capitalisation, comme

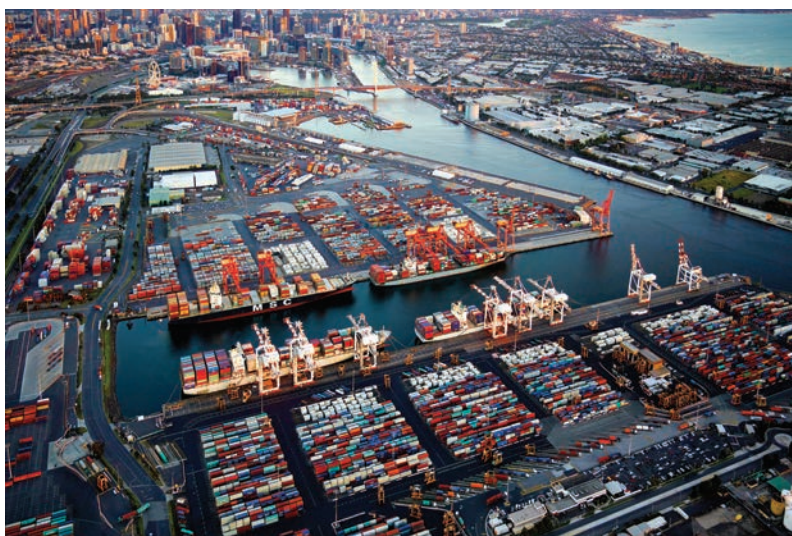


une crise financière. Si le besoin s'en fait sentir, OMERS pourra augmenter le taux d'actualisation afin de stabiliser la situation de capitalisation du régime et d'atténuer les répercussions sur les prestations et les taux de cotisation.

En 2016, OMERS a continué d'évaluer la pertinence de diverses possibilités de partage plus équitable du risque de capitalisation entre les participants actifs et retraités. Nous pourrions notamment introduire un mécanisme d'indexation modifiée sur l'inflation par suite de consultations officielles avec les groupes de parties prenantes clés. Bien que cette approche innovante de gestion du risque de capitalisation n'ait aucune incidence immédiate sur le régime, y compris les taux de cotisation et les niveaux de prestations, elle doterait le conseil de la Société de promotion d'OMERS d'une certaine marge de manœuvre qui lui permettrait d'adapter les niveaux d'indexation futurs au besoin, dans le cadre des procédures de gouvernance normales et sous réserve du vote favorable des deux tiers des voix.



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



PORT DE MELBOURNE

En tant que membre d'un consortium, OMERS a conclu son premier investissement en Australie en acquérant le port de Melbourne, important lien entre l'Australie et ses principaux partenaires commerciaux. Le port de Melbourne est la plus grande destination portuaire de conteneurs, d'automobiles et de marchandises en Australie, et il a récemment été agrandi. Cet investissement accroît la diversification géographique du portefeuille d'OMERS.



CHICAGO SKYWAY

En tant que membre d'un consortium, OMERS a investi dans la route à péages Chicago Skyway, lien crucial entre le centre-ville de Chicago et ses banlieues au sud-est. Ce placement a été sélectionné en raison de sa capacité de générer des rendements et des flux de trésorerie prévisibles.



YORKDALE

Dans le secteur de l'immobilier de détail, OMERS investit d'abord et avant tout dans des centres commerciaux dominants qui sont situés dans de grands marchés et qui combinent magasinage, restauration et divertissement. On ne peut trouver meilleur exemple que Yorkdale, à Toronto. En octobre 2016, nous avons ajouté 300 000 pieds carrés à ce centre commercial, la nouvelle section accueillant quelque 30 nouveaux magasins, y compris Nordstrom. Yorkdale demeure un leader en matière de productivité des ventes dans le secteur du commerce de détail en Amérique du Nord.



CENTENNIAL PLACE (CALGARY)

En 2016, OMERS a vendu une participation sans droit de gestion de 50 % dans un portefeuille de 4,2 millions de pieds carrés d'actifs de bureaux de grande qualité à Calgary et à Toronto. Il s'agit de l'une des opérations immobilières les plus importantes de l'histoire du Canada. Cette transaction nous permet de réinvestir dans l'avenir tout en continuant de générer des rendements élevés pour le compte d'OMERS et de son co-investisseur grâce à la participation qui nous reste et aux fonctions de gestion que nous conservons.



Livraison de rendements de placement nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 % par année

Pour couvrir les coûts à long terme associés aux prestations de retraite.

PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS :

Le rendement de placement net d'OMERS s'est établi à 10,3 % en 2016 et son rendement de placement net annualisé sur cinq ans a atteint 8,5 %, ce qui est conforme à nos attentes. Nous avons poursuivi l'exécution de notre stratégie visant à maintenir un portefeuille diversifié composé de placements de qualité supérieure, qui ciblera des rendements de placement nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 % par année.

Comme le prévoit notre stratégie 2020, une nouvelle étude de répartition de l'actif du régime a été réalisée en 2016 dans le but : 1) de maximiser la capacité de renouer avec la pleine capitalisation d'ici 2025; et 2) d'atténuer au minimum la nécessité d'apporter des changements imprévus au régime. Par suite de cette étude, OMERS a accru la pondération en infrastructures, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers et ajouté une cible explicite en matière de titres de créance, domaine qui offre de bonnes possibilités.

En 2016, notre équipe de placements de marché a continué d'investir dans les actions de sociétés affichant de solides bilans et des modèles d'affaires viables. Ces placements génèrent des revenus et produisent un remboursement de capital stable tout en étant moins volatils que les marchés en général. Notre succès découle en grande partie de notre association avec des investisseurs de premier plan qui nous permet d'accéder à des titres de créance à l'échelle internationale. Les placements de marché ont généré des rendements nets de 9,5 %, par rapport à 0,7 % en 2015.

En 2016, OMERS a accru sa pondération en infrastructures grâce à l'acquisition de participations dans des ports, des aéroports, des routes à péages et des pipelines. Nous

continuons de privilégier les flux de rentrées qui sont protégés par contrat et qui ne sont pas sensibles à l'inflation, ceux-ci représentant un excellent atout pour les versements de prestations. Les infrastructures ont généré un rendement net de 11,0 %, par rapport à 17,3 % pour l'exercice précédent.

Les évaluations des actions de sociétés fermées étaient élevées en 2016, et nous en avons profité pour vendre certains actifs ciblés afin de réaliser d'excellents gains en capital. Dans l'ensemble, les actions de sociétés fermées, catégorie qui comprend les fonds gérés de manière indépendante ainsi qu'un programme fondé sur l'innovation, ont généré un rendement net de 12,6 % en 2016, par rapport à 10,0 % en 2015.

Le taux d'occupation du portefeuille de biens immobiliers d'OMERS est demeuré élevé et bien diversifié dans des biens producteurs de revenus situés dans de grands centres urbains, les rendements ayant augmenté du fait de l'aménagement immobilier. Lorsque nous vendons des actifs parvenus à maturité, nous conservons habituellement une position qui génère des revenus de gestion. En diminuant nos positions, nous sommes en mesure d'affecter le capital à de nouveaux placements et de diversifier le risque. Le rendement net de notre portefeuille de biens immobiliers s'est établi à 12,4 % en 2016, par rapport à 15,3 % pour l'exercice précédent.

OMERS a poursuivi sa diversification par secteur d'activité et par secteur géographique en 2016, notamment grâce à notre premier placement direct en Australie, où nous avons acquis une expérience accompagnée de connaissances exhaustives du marché local.



Renforcement continu des relations avec les participants, les employeurs et les parties prenantes

Pour ne jamais cesser de satisfaire à leurs besoins.

PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS :

En 2016, le taux de satisfaction des participants a été élevé, s'établissant à 92 %. Lorsqu'on leur a demandé à quel point OMERS satisfaisait à leurs besoins, les participants se sont de manière consistante déclarés très satisfaits. Nous avons maintenu une norme de service élevée, surtout à la lumière de l'accroissement du nombre de départs à la retraite. Cette année, plus de 9 000 participants ont commencé à recevoir une rente d'OMERS.

Nous avons annoncé un changement au programme de cotisations facultatives supplémentaires (« CFS ») en 2016 : l'ajout d'une option de revenu qui permet aux participants de conserver des fonds non immobilisés dans un compte de CFS au-delà de l'année de leurs 71 ans. Il s'agit d'une amélioration importante pour les participants, qui peuvent maintenant retirer des fonds tout au long de leur vie, tant qu'ils satisfont aux exigences de retrait minimum de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

On s'attend à ce que des milliers de participants prennent leur retraite au cours des cinq prochaines années, et c'est pourquoi OMERS encourage tous les participants au régime à s'inscrire à la livraison électronique des relevés et bulletins d'information afin que nous puissions tous échanger efficacement et gérer les coûts du régime. Plus de 44 000 participants reçoivent maintenant leurs relevés et nos bulletins d'information par voie électronique, et nous continuons d'encourager les retardataires à en faire de même.

Nous savons que les participants se questionnent sur leur retraite. Plus de 125 000 estimations de rente ont été produites en 2016 grâce à l'outil d'estimation des revenus de retraite de myOMERS, outil commode qui aide les participants à estimer leurs revenus de retraite et à planifier pour l'avenir.

Notre service à la clientèle a reçu plus de 200 000 appels en 2016 et organisé 430 séances d'information et 32 webinaires

3,6 milliards
de dollars

DE PRESTATIONS VERSÉES
EN 2016

8 sur 10

NOMBRE DE PARTICIPANTS
AFFIRMANT QUE LEUR RENTE
D'OMERS REPRÉSENTE UNE
BONNE VALEUR

dans le but de répondre aux questions des participants d'une manière claire et directe.

Par ailleurs, les participants peuvent obtenir de l'information commode sur leur rente grâce à myOMERS, un outil en ligne qui leur permet de gérer leur rente. À la fin de 2016, quelque 40 % des participants étaient inscrits à myOMERS.

Par suite de consultations, la Société de promotion a décidé d'étendre une série de rencontres structurées visant à assurer la participation ciblée et pertinente des participants d'OMERS qui ne sont pas membres des organismes qui recommandent ou élisent des administrateurs aux conseils d'OMERS. En décembre 2016, OMERS a tenu la première rencontre, qui regroupait des représentants de petits syndicats et d'organismes de gestion qui ne sont pas membres d'un syndicat.

OMERS sert près de 1 000 employeurs qui ont un important rôle à jouer dans notre régime de retraite, s'associant à OMERS pour administrer les prestations de retraite pour le compte des

participants et versant des cotisations à parts égales avec ceux-ci. Nous savons qu'une rente d'OMERS fait partie intégrante de l'offre des employeurs.

En 2016, nous avons mis en place un forum consultatif regroupant un échantillon représentatif d'employeurs. Ce forum permet de discuter de l'administration des rentes et d'échanger des idées sur des questions d'intérêt commun, comme la technologie et les caractéristiques démographiques du régime.

En 2016, OMERS a tenu 73 séances d'information à l'intention des employeurs et webinaires auxquels 2 333 représentants des employeurs ont participé.

L'équipe de haute direction d'OMERS a rencontré directement les employeurs, les promoteurs et les autres parties prenantes tout au long de l'année. Ces rencontres leur ont permis d'obtenir un complément d'information sur les questions importantes, d'approfondir les liens et de collaborer afin d'atteindre les participants et les collectivités.

18 000+

**NOMBRE DE NOUVEAUX
PARTICIPANTS AU
RÉGIME**

9 000+

**NOMBRE DE
PARTICIPANTS AYANT PRIS
LEUR RETRAITE EN 2016**



Pérennité des placements d'OMERS

OMERS est d'avis que la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance nous aide à nous acquitter de nos obligations à long terme envers les participants. Nous croyons que les sociétés qui intègrent ces facteurs à leurs pratiques d'affaires sont plus durables et susceptibles de créer de la valeur à long terme.

Notre démarche en matière de placements durables est fondée sur trois piliers : l'intégration, la participation et la collaboration. Nous sommes d'avis que ces stratégies représentent des outils proactifs de gestion à long terme des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous évaluons chaque occasion de placement afin de déterminer si elle nous aidera à assurer la sécurité des rentes de nos participants.

Intégration

Nous tenons compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsque nous prenons chaque décision en matière de placements et de gestion de l'actif, si nécessaire, puisque ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur le rendement de placement.

Participation

Nous encourageons les comportements d'entreprise responsables en nous impliquant directement auprès des sociétés ouvertes et fermées dans lesquelles nous investissons. En outre, nous exerçons nos droits de vote, conformément à nos lignes directrices en matière de vote par procuration.

Collaboration

Nous collaborons avec des investisseurs et des organisations internationales qui partagent notre point de vue dans le but de disséminer l'information et d'accroître la sensibilisation envers l'amélioration de la transparence et une meilleure gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Accroître l'excellence en matière de durabilité



G R E S B®

Pour la quatrième année d'affilée, Oxford Properties, la société d'investissement immobilier d'OMERS, s'est hissée au premier rang du sondage Global Real Estate Sustainability Benchmark (organisation sectorielle qui évalue la performance environnementale, sociale et de gouvernance des biens immobiliers à l'échelle internationale) en tant que leader régional, Amérique du Nord, dans la catégorie Espaces de bureaux et de détail diversifiés. Depuis plus de 10 ans, Oxford intègre la durabilité à l'exploitation des bâtiments existants, et elle continue d'introduire des matériaux et technologies vertes de pointe dans ses nouveaux projets.



Évolution de nos capacités et de notre modèle d'affaires

Pour assurer la valeur des cotisations.

PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS :

En 2016, OMERS a poursuivi l'élaboration de son nouveau système d'administration des rentes. Celui-ci fera partie intégrante de l'atteinte de l'objectif d'OMERS visant à fournir des services de qualité à valeur ajoutée aux participants et aux employeurs.

Nous investissons dans les technologies de l'information afin de générer des économies à long terme.

En 2016, OMERS s'est concentrée sur des initiatives qui reflètent cet engagement, dont l'amélioration des processus d'approvisionnement et de gestion de projets, l'ajout de sources de revenus permettant de compenser les coûts, ainsi que l'intensification de l'attention apportée aux coûts.

Nous anticipons un accroissement à court terme du coût par participant à mesure que nous remplaçons notre système d'administration des rentes, investissons dans la technologie et nous préparons à une hausse du nombre de départs à la retraite et des mouvements de rentes. Lorsque ces investissements à court terme auront porté leurs fruits, le coût par participant devrait être ramené à notre cible de 185 \$ par participant, qui se compare au coût de 189 \$ enregistré en 2016 et de 161 \$ atteint en 2015.

Les initiatives mises en œuvre en 2016 aideront OMERS à atteindre ses objectifs en matière de coûts d'ici 2020 et à ramener son ratio des frais de gestion sous la barre des 50 points de base. Le ratio des frais de gestion s'est établi à 61 points de base en 2016, par rapport à 57 points de base en 2015.

Outre l'amélioration des systèmes et des processus, nous avons continué de cultiver nos employés en leur fournissant des occasions d'avancement additionnelles au sein de l'organisation. OMERS veille à ce qu'une diversité d'opinions, de perspectives et de références culturelles soit respectée et mise à profit, dans le but d'obtenir une performance organisationnelle et des résultats d'affaires extrêmement efficaces.



Leslie

Shawn
participant

Une rente d'OMERS peut être l'un des avoirs les plus précieux de nos participants. Dès qu'ils prennent leur retraite, nous leur assurons le versement d'une rente régulière, et ce, pour le reste de leur vie. OMERS leur offre :

- le versement à vie d'une rente qui est fondée sur leurs gains et états de service;
- des possibilités de retraite anticipée, dont une prestation de raccordement jusqu'à l'âge de 65 ans;
- une protection contre l'inflation;
- des prestations d'invalidité et de survivant.



Perspectives

La stratégie 2020 d'OMERS continuera de nous guider vers l'atteinte de notre vision : être un exemple à suivre en matière de régime à prestations déterminées durable.

La stratégie 2020 a porté ses fruits pour le régime et a généré des résultats favorables en 2016.

Nous continuerons de surveiller l'évolution de la situation et d'apporter les correctifs nécessaires afin de protéger la durabilité à long terme du régime.

Nous sommes d'avis que, pour un avenir prévisible, les marchés des placements demeureront minés par la faiblesse des taux d'intérêt, la volatilité et la concurrence féroce pour des actifs de sociétés fermées. Nous estimons que l'importance que nous accordons à la mise en place d'un portefeuille diversifié composé d'actifs de grande qualité représentera un atout à long terme pour OMERS.

Nous continuerons de communiquer avec les participants, les employeurs et les parties prenantes afin de répondre à leurs besoins et de leur fournir un service hors pair.

Nous nous préparons à un accroissement du nombre de départs à la retraite et des mouvements de rentes au cours des prochaines années, ce qui exercera une pression sur les coûts et les niveaux de service d'OMERS. Nous continuerons d'encourager l'utilisation des opérations automatisées et des communications électroniques afin de gérer les coûts et d'accélérer la livraison.

Nous demeurons optimistes quant à l'atteinte de nos objectifs à mesure que nous nous rapprochons de nos buts. Nous savons que les positions stratégiques d'OMERS lui permettront de livrer à nos participants des prestations de retraite déterminées qui sont sûres, durables et abordables, dès maintenant comme à l'avenir.

Haute direction



Société d'administration d'OMERS

Blair Cowper-Smith
Chef des affaires
générales

Reena Carter
Vice-présidente directrice
et responsable mondiale,
Groupe de contrôle et de
conseil

Warren Bell
Chef de l'exploitation

Michael Latimer
**Président et chef de
la direction**

Ana Caçoilo
Première vice-
présidente
Service des rentes

Michael Rolland
Chef des placements
privés



Rodney Hill
Chef de la gestion
des risques

Jenny Tsouvalis
Première vice-présidente
et chef de l'entreprise
Communication de
l'information sur les
placements, les activités et
les applications

Roger Favero
Premier vice-président
Technologies de
l'information

Rheal Ranger
Vice-président directeur
Finances internes

Anne Soh
Vice-présidente
Services actuariels
et actuaire du
régime

Upton Jeans
Premier vice-
président
Services financiers



Société d'administration d'OMERS

Lloyd Komori
Premier vice-
président
Gestion des risques

Serena Lefort
Vice-présidente
directrice et directrice,
Fiscalité

Jonathan Simmons
Chef des finances

Michael Block
Vice-président
Stratégie

Roberta Hague
Première vice-
présidente
Communications et
relations publiques

Blake Hutcheson
Chef des placements
Biens immobiliers et
plateformes de placement



Michael Kelly
Vice-président directeur
et directeur du
contentieux

Michelle Banik
Première vice-présidente
Société et culture

Satish Rai
Chef des placements de
marché



Société de promotion d'OMERS

Chris Vanden Haak
Directeur de la politique
des retraites et des
communications

Paul Harrietha
Chef de la direction
Société de promotion
d'OMERS

Priorités



Dévouement aux participants

Une rente d'OMERS est l'un des atouts financiers les plus précieux de nos participants. Nous leur fournissons des occasions d'en apprendre davantage sur leur rente d'OMERS et d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de retraite. Ce soutien essentiel débute dès que les participants adhèrent au régime et se poursuit pendant leur retraite.



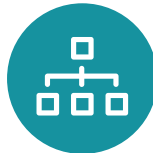
Stratégie de placement

Les équipes internes chevronnées d'OMERS gèrent directement et activement la majorité des placements du régime, ce qui nous permet de maximiser les possibilités dans l'ensemble des plateformes de placement d'OMERS et de gérer le coût des placements. La détention et la gestion de certains des actifs de la plus haute qualité au monde sont au cœur de notre stratégie de placement.



Employés et réputation

OMERS possède des bureaux à Toronto et dans d'autres grandes villes en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe et en Australie. Nos employés de talent sont connus pour leur dévouement, leur expérience, leurs compétences, leurs capacités et leur expertise.



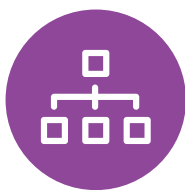
Gouvernance

Nous sommes régis par deux sociétés : la Société de promotion d'OMERS et la Société d'administration d'OMERS. Les conseils de ces deux sociétés collaborent étroitement afin de nous guider vers l'atteinte de notre vision : être un exemple à suivre en matière de régime à prestations déterminées durable.



Vue d'ensemble

Le portefeuille mondial d'OMERS est diversifié parmi un vaste éventail d'actifs et de catégories. Nos spécialistes en placements ont une vue d'ensemble sur le monde et sont à l'affût d'occasions de placement dans le monde entier.



Gouvernance

Une gouvernance efficace et transparente est l'un des piliers sur lesquels s'appuie OMERS pour s'acquitter de son engagement à l'égard des participants. OMERS s'est toujours appliquée à maintenir des normes de gouvernance élevées, et elle a continué d'améliorer son modèle et ses pratiques de gouvernance en 2016.

La Loi de 2006 sur OMERS a créé la Société de promotion d'OMERS afin de conférer aux participants comme aux employeurs un droit de regard plus direct sur les régimes de retraite d'OMERS. La Société de promotion d'OMERS et son conseil assurent la surveillance stratégique et prennent les décisions relatives à toutes les grandes questions d'orientation, notamment les niveaux de prestations et les taux de cotisation. Aux termes de la Loi, la Société de promotion d'OMERS détermine également la composition des deux conseils d'OMERS et est notamment responsable du processus de désignation et de nomination des administrateurs.

Conformément à la Loi, la Société d'administration d'OMERS est responsable de l'administration des rentes (y compris la perception des cotisations et le versement des rentes), de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et des placements des caisses de retraite. En s'acquittant de ces responsabilités, la SAO a un devoir fiduciaire envers les participants du régime.

Depuis 10 ans, la Société de promotion et la Société d'administration d'OMERS s'associent pour assurer la viabilité à long terme du régime. En 2015, les deux sociétés ont joint leurs efforts pour élaborer une stratégie commune pour OMERS. Chaque conseil a approuvé les aspects de la stratégie 2020 se rapportant à ses rôles et responsabilités respectifs et a accepté la stratégie dans son ensemble. En outre, les conseils sont conjointement responsables de surveiller la mise en œuvre et l'efficacité de la stratégie 2020.

Bien que les divers rôles et responsabilités des deux sociétés soient détaillés dans la Loi sur OMERS, ces rôles et responsabilités peuvent présenter un certain recoupement. Ces recoupements étaient auparavant gérés au moyen d'un accord-cadre. En 2016, celui-ci a été remplacé par un protocole d'entente simplifié et davantage axé sur les principes, les secteurs clés que sont la coopération et les processus ayant été détaillés afin de guider nos gestes et nos comportements. Le nouveau protocole d'entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour un complément d'information sur les pratiques de gouvernance, veuillez consulter le www.omerssc.com/governance pour la Société de promotion d'OMERS et le www.omers.com/governance pour la Société d'administration d'OMERS.

Administrateurs

Société de promotion d'OMERS



Marianne Love
Coprésidente du conseil
Association des
municipalités de l'Ontario



Frank Ramagnano
Coprésident du conseil
Ontario Professional Fire
Fighters' Association



Dan Axford
Association des policiers
de l'Ontario



Paul Bailey
Retraité – Police Pensioners
Association of Ontario



Frederick Biro
Association ontarienne des
commissions des services
policiers



Barry Brown
Association des
municipalités de l'Ontario



Diana Clarke
Syndicat des employées et
des employés de la fonction
publique de l'Ontario



Peter Derochie
(à compter de janvier 2017)
Ontario Catholic School
Trustees' Association



Charlie Macaluso
Electricity Distributors
Association



Tim Maguire
SCFP, section locale 416



Mary McConville
Association ontarienne des
sociétés d'aide à l'enfance



Wayne McNally
(jusqu'en décembre 2016)
Association des conseils
scolaires des écoles
publiques de l'Ontario



Brian O'Keefe
(jusqu'en décembre 2016)
SCFP Ontario



Joe Pennachetti
Ville de Toronto



Sandra Sahli
Fédération des
enseignantes-enseignants
des écoles secondaires de
l'Ontario



John Weatherup
(à compter de janvier 2017)
SCFP Ontario

Société d'administration d'OMERS



George Cooke
Président du conseil



Bill Aziz



Monty Baker



David M. Beatty



Darcie Beggs
(à compter de janvier
2017)



William (Bill) Butt



Paul Elliott
(à compter de janvier
2017)



Michael Fenn



Laurie Hutchinson



Cliff Inskip



Charlene Mueller
(depuis avril 2016)



James Phillips



Penny Somerville



Eugene Swimmer



David Tsubouchi



Sheila Vandenberg
(jusqu'en décembre
2016)



John Weatherup
(jusqu'en décembre
2016)



Engagement envers la collectivité



Les employés d'OMERS font preuve d'un esprit de générosité qui les pousse à aider les personnes dans le besoin. Nous redonnons à la collectivité de diverses manières.

- Au Royaume-Uni, notre équipe londonienne appuie l'organisme caritatif pour enfants Rainbow Trust
- Aux États-Unis, nos équipes soutiennent des projets locaux comme New York Cares, le centre communautaire et culturel du quartier chinois de Washington et l'hôpital pour enfants de Boston
- En Australie, nous avons appuyé la Journée du ruban blanc, dédiée à mettre fin à la violence contre les femmes et les jeunes filles
- En 2016, les employés canadiens d'OMERS ont lancé la Fondation OMERS afin d'acheminer leurs dons vers des organismes locaux. La Fondation OMERS est une fière initiative populaire qui permet à nos employés de recueillir des fonds et de sélectionner les œuvres de charité qui les recevront.

Nos employés ont participé aux journées du bénévolat en 2016, appuyant la Société de l'aide à l'enfance de Toronto, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, la Société canadienne du cancer, ABC Alpha pour la vie, le Central Eglinton Community Centre et la commission scolaire du district de Toronto.

De gauche à droite : Craig, Francine, Kim, James, Stephen, Nima, Uroosa, Liz et Joy.

Rapport de gestion 2016

Ce rapport de gestion relève de la responsabilité de la direction de la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et de la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») (uniquement pour ce qui est de la situation de capitalisation du régime principal).

La SP assure la surveillance stratégique et appuie la prise de décisions par les commanditaires des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes ») en ce qui a trait à la conception des prestations, à l'établissement des taux de cotisation et à la composition des deux conseils d'OMERS. La SAO assure la gestion stratégique et opérationnelle des services aux participants et aux employeurs, la perception des cotisations, le versement des rentes et le placement des caisses des régimes.

Le rapport de gestion contient l'analyse par la direction de la situation financière des régimes, de leurs résultats d'exploitation et de leur environnement opérationnel. Le contenu du présent rapport de gestion a été examiné et approuvé par le comité d'audit et d'actuariat et par le conseil d'administration de la SAO le 23 février 2017. La direction de la SP a également examiné et approuvé la situation de capitalisation du régime principal. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés.

En plus des renseignements historiques, cette section contient des informations prospectives à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les informations prospectives exprimées dans cette section représentent les opinions de la direction à la date des présentes, et la SAO ne s'engage pas à les mettre à jour ni à les réviser par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Un grand nombre de facteurs se répercutent sur le rendement des régimes, notamment l'évolution des conditions de marché, des taux d'intérêt, des facteurs démographiques et des facteurs technologiques. Les rendements et la valeur des placements sont appelés à fluctuer. Le passé n'est pas garant ni représentatif de l'avenir.

Nous utilisons certaines mesures financières qui ne sont pas fondées sur les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), notamment le déficit de capitalisation, comme mesures clés de notre information financière afin de permettre au lecteur de mieux comprendre le rendement de notre entreprise. Parmi les autres mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons, notons les rendements par catégorie d'actifs. En 2016, nous avons modifié la manière dont nous présentons la répartition de l'actif afin de revoir la méthode de catégorisation. Les chiffres comparatifs ont été retraités. Ces mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée et peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés ou régimes de retraite. Elles ne doivent pas être considérées comme une solution de remplacement aux mesures de la performance financière établies conformément aux PCGR. Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est, ni ne sera, offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains, comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

Table des matières

26	Aperçu des régimes de retraite d'OMERS
28	Situation de capitalisation du régime principal
33	Rendements de placement
42	Services de retraite
43	Gestion des risques

Aperçu des régimes de retraite d'OMERS

À propos d'OMERS

Créée en 1962, OMERS offre des régimes de retraite à prestations déterminées aux employés de gouvernements locaux partout en Ontario, de même qu'aux retraités et à leurs survivants. Le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal » ou le « régime ») est un régime de retraite interentreprises conjoint qui regroupe près de 1 000 employeurs en 2016 et en 2015, et environ 470 000 participants en 2016, contre quelque 461 000 en 2015. L'éventail d'employeurs inclut aussi bien de grandes municipalités que des agences locales. Les participants au régime principal comprennent des employés municipaux syndiqués et non syndiqués, des employés des réseaux de transport en commun et des services publics d'électricité, du personnel non enseignant des commissions scolaires, des policiers, pompiers et auxiliaires médicaux ainsi que des employés des sociétés d'aide à l'enfance.

Le régime principal est capitalisé par les cotisations des participants et des employeurs, ainsi que par les revenus de placement dégagés par son actif. Les participants et les employeurs cotisent à parts égales au régime principal.

La Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur du régime principal, et la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») en est l'administrateur. La SP et la SAO ont des mandats et des conseils d'administration distincts.

Société de promotion d'OMERS

La SP est le principal responsable de la conception des régimes et fixe notamment les niveaux de prestations et les taux de cotisation, en plus de déterminer la composition des deux conseils d'OMERS. Le conseil de la SP se compose de 14 membres, dont la moitié est désignée par des groupes d'employeurs et l'autre moitié, par des groupes de participants au régime principal.

Société d'administration d'OMERS

La SAO a trois principales responsabilités :

- les placements des caisses de retraite;
- l'administration des régimes et le versement de prestations de retraite aux participants;
- la préparation et l'approbation des évaluations actuarielles.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, la SAO a créé quatre divisions, que soutient un siège social :

- Services de retraite
- Placements de marché
- Marchés privés
- Biens immobiliers et plateformes de placement

La SAO est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres désignés par des organismes promoteurs et nommés par le conseil de la SP, et d'un président indépendant.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite d'OMERS s'entendent du régime de retraite principal d'OMERS, de la convention de retraite (la « CR ») du régime de retraite principal d'OMERS et du régime de retraite complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS comporte deux volets : un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »). Le calcul des prestations déterminées versées au titre du régime principal, combinées aux prestations actuelles du Régime de pensions du Canada (le « RPC »), correspond à environ 2 % des gains annuels moyens des 60 mois consécutifs les mieux payés d'un participant, multipliés par le nombre d'années de service validé, jusqu'à concurrence de 35 années.

Le régime principal fournit également aux participants admissibles :

- une protection contre l'inflation;
- une prestation de raccordement qui cesse d'être versée à l'âge de 65 ans, lorsque le versement des prestations du RPC est censé commencer;
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité si un participant cotisant devenait invalide et ne pouvait plus travailler;
- des prestations de survivant pour le conjoint et les enfants à charge;
- des options de transférabilité lors de la cessation d'emploi.

Les prestations versées au titre du régime principal sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR »). Les états financiers du régime principal sont présentés dans les notes annexes des états financiers consolidés.

Convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS

La CR prévoit des prestations de retraite, établies selon la formule de calcul des prestations d'OMERS, en sus du maximum permis par la LIR, sous réserve d'un plafond global. Les prestations sont fondées sur les revenus annuels, jusqu'à concurrence du moins élevé de 150 % de la rémunération annuelle de base du participant et de sept fois les gains ouvrant droit à pension maximaux de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, l'actif net de la CR s'élevait à 147 millions de dollars, contre 135 millions de dollars au 31 décembre 2015.

La CR n'est pas assujettie aux normes de capitalisation minimale de la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR »), et elle est partiellement capitalisée selon la politique de la comptabilisation au décaissement modifiée. Aux fins de capitalisation, nous nous assurons que la caisse de la CR, les cotisations projetées et les revenus de placement suffisent au versement des prestations et au règlement des dépenses pour une période de 20 ans après chaque date d'évaluation.

Régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant, à capitalisation distincte, destiné aux policiers, aux pompiers et aux auxiliaires médicaux. Il offre des prestations complémentaires à celles du régime principal. La participation au régime complémentaire n'entre en vigueur qu'à la conclusion d'une entente entre un groupe d'employés et son employeur. Au 31 décembre 2016, aucune entente de la sorte n'avait été conclue. En conséquence, le régime complémentaire n'a actuellement aucun participant, aucun actif ni aucun passif.

Situation de capitalisation du régime principal

En 2016, le taux de capitalisation, indicateur clé de la santé financière à long terme du régime, a été porté à 93,4 %, alors qu'il s'établissait à 91,5 % en 2015. Les obligations au titre des prestations de retraite s'établissaient à 87,0 milliards de dollars au 31 décembre 2016, par rapport à 81,9 milliards de dollars au 31 décembre 2015, ce qui signifie que le régime principal a clôturé 2016 avec un déficit de capitalisation de 5,7 milliards de dollars, en regard d'un déficit de 7,0 milliards de dollars à la fin de 2015. L'actif net lissé totalisait 81,2 milliards de dollars au 31 décembre 2016, par rapport à 74,9 milliards de dollars un an plus tôt. Les taux de cotisation et les prestations n'ont pas changé en 2016, et ils demeureront stables en 2017.

Le taux de capitalisation désigne la relation entre l'actif du régime et les obligations au titre des prestations de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. L'actif du régime est évalué en lissant les rendements de placement – supérieurs ou inférieurs au taux d'actualisation du régime – sur une période de cinq ans. Ce faisant, il est possible d'établir les taux de cotisation et de concevoir les prestations tout en adoptant une vision à long terme en matière de rendements de placement. Le déficit représente l'écart entre les obligations au titre des prestations de retraite et la valeur lissée de l'actif.

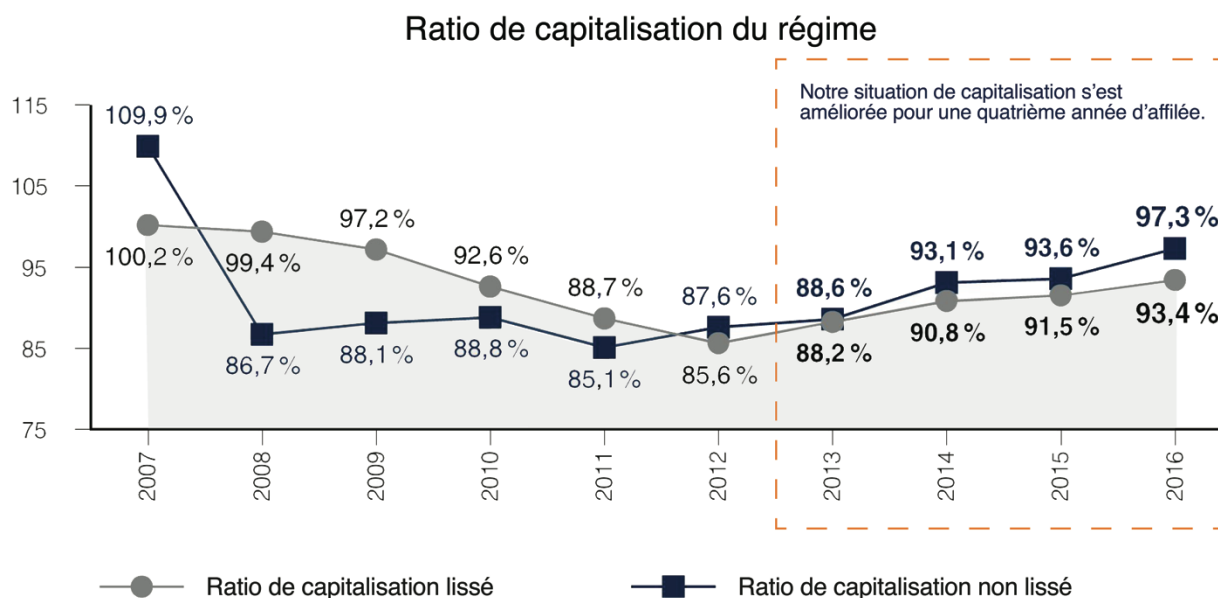
L'amélioration de la situation de capitalisation en 2016 est le résultat net des facteurs suivants :

Taux de capitalisation (en %)		Excédent (déficit) (en milliards de dollars)
91,5 %	À l'ouverture de l'exercice \$	(7,0)
0,8	Cotisations des participants et des employeurs affectées à la réduction du déficit	0,8
1,7	Rendements de placement comptabilisés en sus du taux d'actualisation	1,4
(0,7)	Réduction du taux d'actualisation de 5 points de base	(0,6)
0,1	Résultats techniques du régime principal et autres facteurs	0,1
s. o.	Intérêts sur le déficit	(0,4)
93,4 %	À la clôture de l'exercice \$	(5,7)

Les principaux moteurs de l'amélioration de la situation de capitalisation du régime sont les cotisations des participants et des employeurs, ainsi que les rendements de placement. Le rendement de placement net s'est établi à 10,3 %, ce qui est supérieur à la cible d'OMERS, soit 7,9 %, et à son taux d'actualisation de 6,25 %. Au 31 décembre 2016, la SAO a ramené le taux d'actualisation à 6,20 %.

La situation de capitalisation lissée du régime s'est améliorée pour une quatrième année d'affilée, essentiellement en raison de changements apportés en 2010 à la conception du régime et aux taux de cotisation, ainsi que des rendements de placement positifs. L'objectif à long terme d'OMERS pour le régime principal consiste à renouer avec la pleine capitalisation et à disposer d'un actif suffisant pour couvrir 100 % des obligations au titre des prestations de retraite constituées. La stratégie 2020 d'OMERS vise l'augmentation de notre taux de capitalisation de manière à atteindre la pleine capitalisation d'ici 2025, objectif que nous sommes en bonne voie d'atteindre.

Le graphique suivant présente la situation de capitalisation du régime pour les 10 dernières années.



Gestion de la situation de capitalisation du régime

Pour maintenir la santé à long terme du régime, nous devons prendre de bonnes décisions qui protègent sa situation de capitalisation. Nous avons recours à trois principaux leviers pour gérer la situation de capitalisation du régime :

- les taux de cotisation
- la conception des prestations
- les rendements de placement

La SP et la SAO sont conjointement responsables d'appliquer les stratégies nécessaires pour gérer les trois leviers.

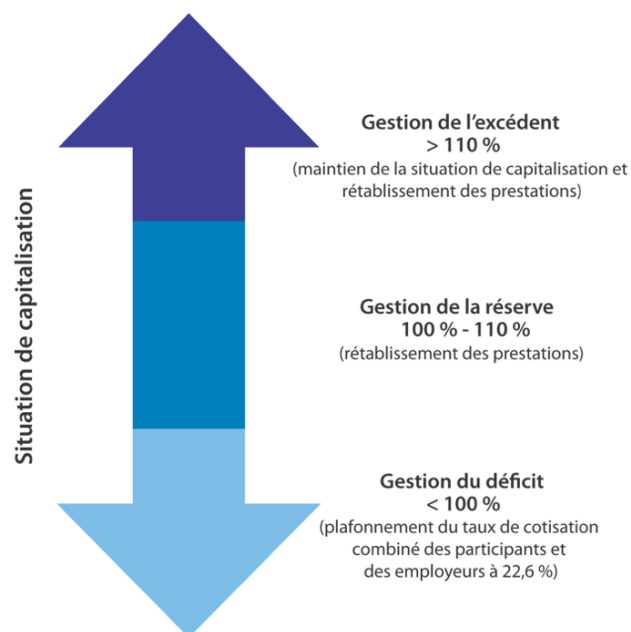
La SP établit les taux de cotisation et les niveaux de prestations à la lumière de la situation de capitalisation du régime (excédent, réserve ou déficit). Ses décisions sont guidées par un cadre clair – une stratégie de gestion de la capitalisation – qui protège la situation de capitalisation du régime et assure la sûreté et la durabilité des rentes pour les retraités actuels et futurs.

La SAO pose les hypothèses actuarielles, adopte les méthodes actuarielles entrant dans le calcul des obligations au titre des prestations de retraite – y compris le taux d’actualisation du régime, avec l’aide d’un actuaire indépendant – et établit les exigences de capitalisation minimale conformément aux lois sur les régimes de retraite et à leurs règlements d’application. La SAO est également chargée d’effectuer les placements pour le compte du régime.

L’atteinte de la pleine capitalisation d’ici 2025 dépend des rendements de placement réels et des résultats démographiques.

Stratégie de gestion de la capitalisation

Adoptée par le conseil d’administration de la SP en 2014, la stratégie de gestion de la capitalisation établit trois « zones » de capitalisation et fixe les paramètres à l’intérieur desquels fixer les taux de cotisation et les niveaux de prestations pour chaque zone, de manière à maintenir l’équilibre entre l’actif du régime et les obligations à long terme au titre des prestations de retraite. La stratégie de gestion de la capitalisation établit expressément les conditions d’ajustement des cotisations et des prestations dans le but de gérer la santé financière à long terme du régime.



À mesure que s’améliorera la situation de capitalisation et que le régime passera de la zone de gestion du déficit à la zone de gestion de l’excédent, la SP adoptera une approche mesurée dans la réduction des cotisations et le rétablissement des prestations.

Le régime se trouve actuellement dans la zone de gestion du déficit, et les taux de cotisation devraient demeurer à leurs niveaux actuels jusqu’à ce que la situation de capitalisation atteigne 100 %, ce qui, en l’absence d’événements imprévus, devrait survenir au plus tard le 31 décembre 2025. Le taux de cotisation combiné des employeurs et des participants s’est établi à 21,3 % en 2016, ce qui est supérieur au taux de cotisation minimal de 19,8 % prévu par la LRR. Si le déficit du régime venait à s’accroître, la stratégie de gestion de la capitalisation prévoit que ce déficit additionnel sera financé au moyen de réductions des prestations et d’augmentations des cotisations. Le taux de cotisation est plafonné à 22,6 %,

après quoi tout déficit restant sera financé au moyen de baisses des prestations.

Lorsque la pleine capitalisation sera atteinte et que le régime passera à la zone de gestion de la réserve, la stratégie de gestion de la capitalisation prévoit que les taux de cotisation seront ramenés au coût normal majoré de 2 % jusqu'à ce que la situation de capitalisation atteigne 105 %, puis au coût normal majoré de 1 % jusqu'à ce qu'elle atteigne 110 %. Le coût normal s'entend de la valeur actualisée des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice. Autrement dit, il s'agit du taux de cotisation qui paie pour le service actuel, compte non tenu des paiements aux fins de réduction du déficit. Les baisses de prestations survenues dans la zone de gestion du déficit sont reprises lorsque la situation de capitalisation du régime atteint 105 %. La reprise se fera sur une base prospective, ce qui signifie qu'elle aura une incidence uniquement sur les prestations constituées dans l'avenir et non sur celles qui ont déjà été constituées.

Au-delà d'une situation de capitalisation de 110 %, le régime passe à la zone de gestion de l'excédent, où l'objectif consiste à maintenir une situation de capitalisation de 110 % et de rétablir davantage les prestations. Les taux de cotisation seront établis de manière à financer le coût normal de constitution des prestations. Les prestations seront rétablies sur une base rétroactive, mais uniquement lorsque ce rétablissement ne ramènera pas la situation de capitalisation sous la barre des 110 % et lorsqu'OMERS jugera prudent de le faire. Il peut survenir d'autres baisses des taux de cotisation et hausses des prestations, mais uniquement si de telles mesures ne ramèneront pas la situation de capitalisation sous la barre des 110 %.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements futurs de prestations. Ce taux influe sur les obligations au titre des prestations de retraite du régime et sur les taux de cotisation minimaux. Le taux d'actualisation comprend deux principales composantes : 1) le taux d'actualisation réel (avant l'inflation), qui reflète les attentes en matière de rendements de placement réels du régime à l'avenir, et 2) l'hypothèse d'inflation future.

Le taux d'actualisation s'établissait à 6,20 % au 31 décembre 2016, par rapport à 6,25 % au 31 décembre 2015, ce qui reflète la baisse du taux d'actualisation réel, qui a été ramené de 4,25 % à 4,20 %. L'hypothèse d'inflation future n'a pas changé et s'établit à 2 %.

La SAO a diminué le taux d'actualisation réel du régime de 5 points de base afin de constituer une marge stratégique, comme le veut notre stratégie 2020. Nous avons pris cette mesure afin de réduire le risque de hausse future des taux de cotisation et pour accroître la stabilité des niveaux de prestations futurs de manière à atténuer les répercussions d'une volatilité potentielle des marchés, de résultats démographiques défavorables et de la maturation du régime. OMERS constitue des marges stratégiques lorsqu'elle obtient des résultats techniques favorables – soit lorsque les résultats réels sont supérieurs aux hypothèses actuarielles à long terme d'OMERS.

Chaque année, la SAO évalue la pertinence d'appliquer environ 50 % des résultats techniques favorables du régime pour financer une baisse du taux d'actualisation réel au moyen d'une augmentation des marges stratégiques tout en permettant aux résultats techniques favorables résiduels d'accélérer notre retour à la pleine capitalisation. La SAO ne diminue le taux d'actualisation du régime que lorsque ces changements n'augmentent pas les taux de cotisation par rapport aux niveaux actuels et ne retardent pas l'atteinte de la pleine capitalisation du régime, qui est ciblée pour 2025. Si le régime devait subir un événement perturbateur, comme une crise financière, la SAO prévoit utiliser les marges stratégiques pour augmenter le taux d'actualisation et stabiliser la situation de capitalisation du régime, les taux de cotisation et les prestations.

La baisse de 5 points de base du taux d'actualisation réel en 2016 a donné lieu à une augmentation de 600 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations de retraite et du déficit et à une diminution de 0,7 % du taux de capitalisation.

L'objectif d'OMERS est de constituer des marges stratégiques qui atteindront 25 points de base d'ici 2020 et qui pourraient s'élever à 50 points de base à plus long terme, ainsi que de ramener le taux d'actualisation réel du régime à 4 % d'ici 2020 et à 3,75 % à plus long terme. À mesure que nous diminuerons notre taux d'actualisation réel, le coût normal du régime s'accroîtra. Au 31 décembre 2016, une baisse de 5 points de base du taux d'actualisation réel augmenterait de 0,17 % le coût normal de 2017.

Risque de capitalisation du régime

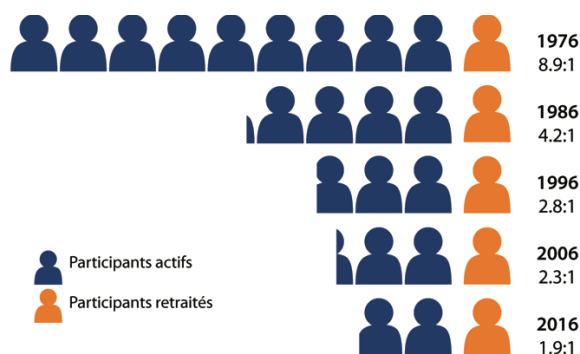
Le risque de capitalisation du régime s'entend de la possibilité que la SP doive augmenter considérablement les cotisations ou réduire les prestations du fait d'un rendement de placement négatif, de résultats techniques défavorables ou de la maturation du régime.

Un rendement de placement négatif survient si les rendements à long terme du régime sont inférieurs à son taux d'actualisation et que les fluctuations de ses rendements à court terme nécessitent des changements aux cotisations et aux prestations. Un grand nombre de facteurs économiques – notamment la volatilité des marchés financiers, la faiblesse persistante des taux d'intérêt et la vive concurrence pour les catégories d'actifs – présentent des risques qui limitent la capacité de générer des rendements égaux ou supérieurs au taux d'actualisation du régime. Chaque année, la SAO évalue donc le caractère raisonnable du taux d'actualisation du régime pour s'assurer qu'il comporte des marges suffisantes afin de protéger le régime contre des résultats techniques défavorables à long terme.

Un facteur important de l'établissement du taux d'actualisation du régime est la répartition de l'actif, qui est approuvée par le conseil de la SAO et reflète les répartitions cibles parmi une série de catégories d'actifs. La SAO réalise des études régulières – la plus récente ayant eu lieu en 2016 – afin d'ajuster la répartition de l'actif du régime et de maximiser sa capacité à renouer avec la pleine capitalisation d'ici 2025. La répartition de l'actif nous aide également à verser des prestations sans devoir vendre des actifs tout en atténuant au minimum la nécessité d'apporter des changements imprévus au régime.

Les résultats techniques défavorables désignent des variations inattendues de l'espérance de vie, des hausses salariales, des tendances en matière de retraite et de cessation d'emploi et des niveaux de participants futurs, qui donnent lieu à des pertes actuarielles et nécessitent des modifications d'hypothèses actuarielles ayant une incidence défavorable sur les obligations au titre des prestations de retraite et les exigences de capitalisation. Nous évaluons annuellement les résultats techniques du régime par rapport aux hypothèses actuarielles et réalisons une étude exhaustive au moins tous les cinq ans.

La maturation du régime s'entend de la diminution de la proportion de participants actifs par rapport aux participants retraités. Puisque le risque de capitalisation du régime est intégralement assumé par les participants actifs et les employeurs, cette tendance signifie que le coût lié à la capitalisation des déficits du régime est de plus en plus concentré sur un groupe relativement restreint. Le rapport entre le nombre de participants actifs et le nombre de participants retraités est une mesure courante de la maturation du régime. La maturation du régime est en hausse, et cette tendance se maintiendra dans un avenir prévisible.



Possibilités d'atténuation du risque de capitalisation du régime

En 2016, OMERS a continué d'évaluer diverses possibilités de partage plus équitable du risque de capitalisation entre les participants actifs et retraités. Nous pourrions notamment introduire un mécanisme d'indexation modifiée sur l'inflation par suite de consultations officielles avec les groupes de parties prenantes clés. Bien que cette approche innovante de gestion du risque de capitalisation n'ait aucune incidence immédiate sur le régime, y compris les taux de cotisation et de prestations, elle doterait le conseil de la Société de promotion d'OMERS d'une certaine marge de manœuvre qui lui permettrait d'adapter les niveaux d'indexation futurs au besoin, dans le cadre des procédures de gouvernance normales et sous réserve du vote favorable des deux tiers des voix.

Notre engagement en matière de capitalisation

L'approche stratégique et coordonnée d'OMERS consistant à utiliser les trois leviers de capitalisation se traduira par la prise de décisions équitables, équilibrées et à même d'assurer la sûreté et la pérennité à long terme des rentes, ce qui passera également par l'équilibre des cotisations et des prestations. Nous devons continuer de cibler des rendements qui sont égaux ou supérieurs à nos objectifs à long terme.

Rendements de placement

Contexte économique

L'année 2016 a été marquée par une faible croissance mondiale et par un taux d'inflation peu élevé, à l'exception notable des États-Unis, qui se sont démarqués par l'accélération soutenue de la croissance du PIB réel et par une hausse de l'inflation.

Les marchés financiers ont subi les contrechocs des nombreux chocs économiques et politiques survenus en 2016. Bien que les marchés aient été incertains cette année – ce qui donne habituellement lieu à une chute – l'année 2016 a, à bien des égards, défié les attentes, les importants changements politiques ayant entraîné un mouvement à la hausse plutôt qu'à la baisse.

En effet, après un début d'année anémique traduisant les préoccupations quant aux perspectives en Chine, les marchés ont bénéficié de l'assouplissement monétaire, budgétaire et réglementaire attendu faisant suite au Brexit et aux élections présidentielles américaines. Le marché obligataire a été particulièrement vigoureux au premier semestre de 2016, alors que les actions ont affiché une hausse au second semestre.

Rendements

En 2016, le régime principal a dégagé un rendement, après les frais, de 10,3 %, contre 7,9 % pour l'indice de référence et 6,25 % pour le taux d'actualisation d'OMERS à l'ouverture de l'exercice. Toutes les catégories d'actifs ont affiché d'excellents rendements. Les rendements nets se sont établis à 9,5 % pour nos placements de marché et à 12,0 % pour nos placements privés.

Nous évaluons notre rendement par comparaison avec un indice de référence absolu qu'approuve le conseil de la SAO au plus tard au début de chaque exercice, notre objectif étant de dégager des rendements stables pour OMERS qui soient égaux ou supérieurs à cet indice de référence.

Rendements de l'exercice en un coup d'œil

Suivent les rendements de placement du régime principal et de la CR pour les exercices 2016 et 2015 :

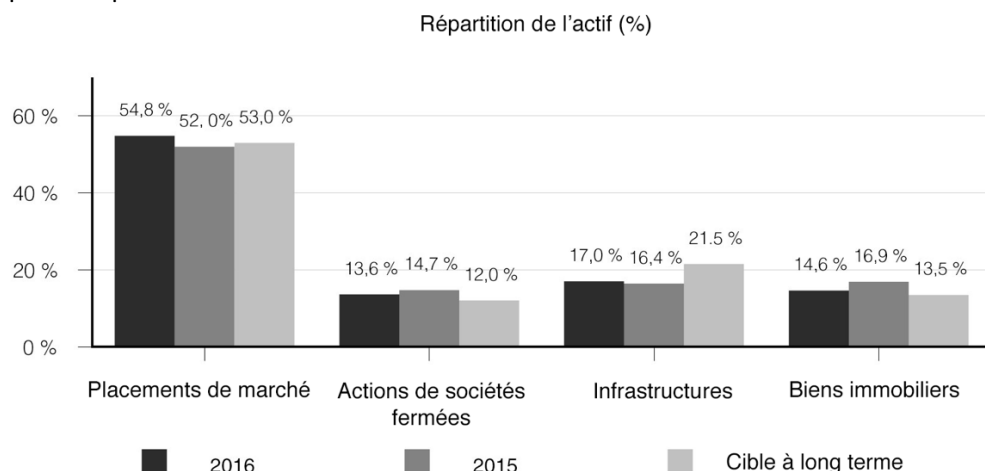
Exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Revenu de placement net (en millions de dollars)	Taux de rendement net (%)	Indice de référence (%)	Revenu de placement net (en millions de dollars)	Taux de rendement net (%)	Indice de référence (%)
Placements de marché	3 857 \$	9,5 %	6,6 %	295 \$	0,7 %	7,1 %
Placements privés						
Actions de sociétés fermées	1 143	12,6	11,3 %	939	10,0	11,1 %
Infrastructures	1 593	11,0	10,0 %	2 040	17,3	9,4 %
Biens immobiliers	1 555	12,4	8,3 %	1 816	15,3	8,1 %
Total des placements privés	4 291	12,0 %	9,3 %	4 795 \$	14,5 %	9,4 %
Total de la caisse du régime principal	8 148 \$	10,3 %	7,9 %	5 090 \$	6,7 %	7,8 %
Caisse de la CR¹	8 \$	7,8 %	8,7 %	10 \$	12,5 %	12,2 %

1) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Compte tenu de ce solde, le taux de rendement net s'est établi à 4,22 % en 2016, par rapport à 6,9 % en 2015.

Répartition de l'actif et pondérations

La SAO atténue le risque et génère des rendements élevés et constants de deux manières : 1) en diversifiant les placements par type d'actifs, secteur d'activité et marché géographique; et 2) en acquérant des actifs de qualité. Le conseil de la SAO a approuvé une répartition de l'actif (mise à jour en décembre 2016) conçue pour dégager des rendements à long terme de manière à nous permettre de verser des rentes sûres et durables. Les placements de marché visent des titres à revenu fixe sous forme d'obligations indexées sur l'inflation, d'obligations d'État et de titres de créance, ainsi que des actions de sociétés ouvertes, soit au moyen d'achats directs, soit par l'intermédiaire de dérivés. La SAO investit également dans des placements privés en infrastructures, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers qui sont choisis en fonction de leur capacité à générer des rendements et des flux de trésorerie plus prévisibles par rapport aux actifs pouvant être exposés à une volatilité accrue. La répartition de l'actif applicable en 2016 est illustrée dans le graphique suivant :

Risque de répartition de l'actif



Afin d'établir la pondération définitive de chaque catégorie d'actifs du régime, la répartition de l'actif tient compte des instruments dérivés et d'autres éléments comme les montants à payer aux termes des accords de rendement. La répartition de l'actif de placement net, en fonction des placements figurant aux états financiers consolidés et après toutes les affectations, est présentée dans le tableau suivant. Les positions dérivées sont incluses dans les diverses catégories d'actifs, un montant correspondant étant porté au levier économique.

Aux 31 décembre

	2016			2015		
	Actif de placement	Passif au titre des placements	Pondération de l'actif de placement net	Actif de placement	Passif au titre des placements	Pondération de l'actif de placement net
Placements de marché						
Obligations indexées sur l'inflation	5 242 \$		5 242 \$	6 400 \$		6 400 \$
Obligations d'État	9 657		9 657	16 376		16 376
Titres de créance	15 114		15 114	9 025		9 025
Actions de sociétés ouvertes	24 038		24 038	23 265		23 265
Trésorerie	15 919		15 919	20 545		20 545
Levier économique	(22 650)		(22 650)	(35 021)		(35 021)
Total des placements de marché	47 320 \$		47 320 \$	40 590 \$		40 590 \$
Placements privés						
Actions de sociétés fermées	11 730 \$		11 730 \$	11 499 \$		11 499 \$
Infrastructures	16 462	(1 720)	14 742	15 085	(2 231) \$	12 854
Biens immobiliers	24 827	(12 209)	12 618	26 393	(13 210) \$	13 183
Total des placements privés	53 019 \$	(13 929) \$	39 090 \$	52 977 \$	(15 441) \$	37 536 \$
Total	100 339 \$	(13 929) \$	86 410 \$	93 567 \$	(15 441) \$	78 126 \$
			100,0 %			100,0 %

En 2016, la SAO a modifié la répartition de l'actif du régime, accroissant sa pondération en titres de créance et réduisant sa pondération en obligations d'État. Nous avons apporté ce changement puisque nous sommes d'avis que les titres de créance sauront générer des revenus supérieurs à l'avenir, après ajustement en fonction du risque, avec un levier économique moindre.

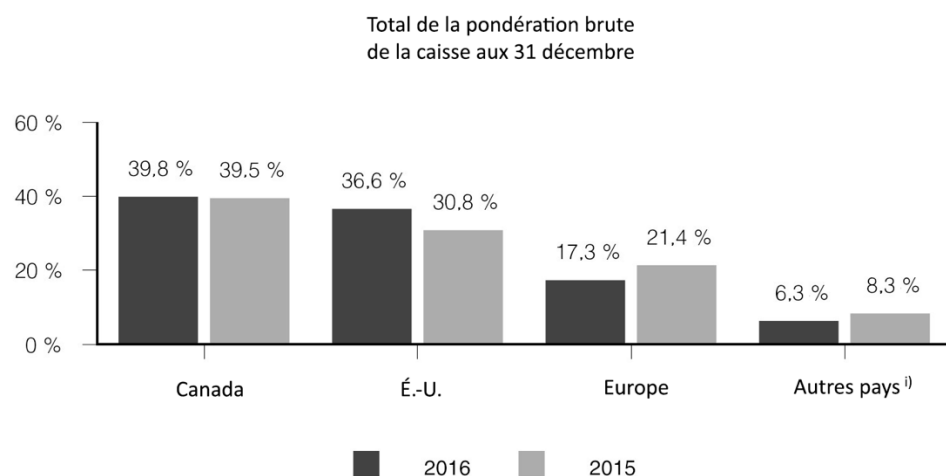
En décembre 2016, le conseil de la SAO a approuvé une nouvelle répartition de l'actif à long terme d'OMERS qui prévoit une pondération plus élevée en infrastructures, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers, ainsi qu'une cible explicite pour les titres de créance. Le tableau suivant résume la nouvelle répartition de l'actif.

	Cible
Titres à revenu fixe	46 %
Obligations indexées sur l'inflation	2 %
Obligations d'État	27 %
Titres de créance	17 %
Actions	36 %
Actions de sociétés ouvertes	22 %
Actions de sociétés fermées	14 %
Immobilisations	41 %
Infrastructures	23 %
Biens immobiliers	18 %
Placements à court terme (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris le levier économique)	(23) %

Pondération par pays

Le graphique suivant présente le total de la pondération brute du régime par pays. Bien que le Canada continue d'offrir de bonnes occasions de placement à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion des risques connexes nécessitent la diversification des placements dans des marchés mondiaux affichant différents profils de croissance.

En 2016, la SAO a accru la pondération en titres américains et a réduit la pondération en titres européens.

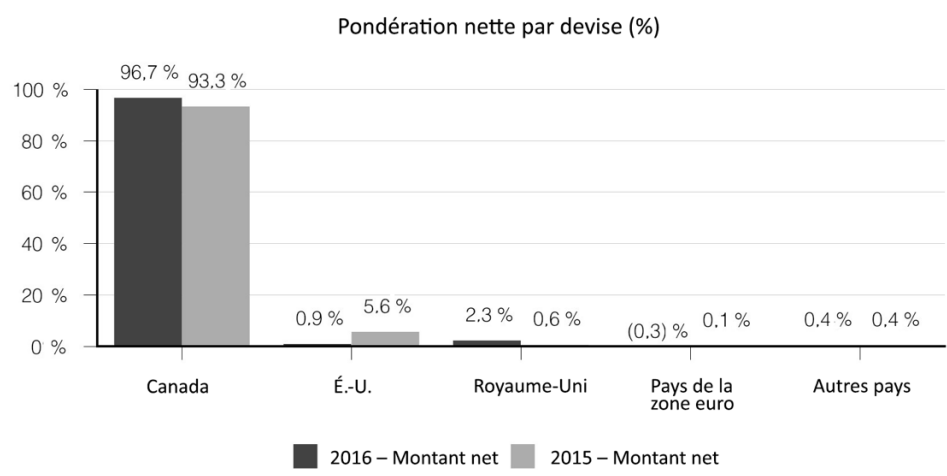


i) Les contrats sur marchandises sont pris en compte dans la catégorie « Autres pays », puisque nous sommes d'avis que le risque n'est pas attribuable à un pays donné.

Pondération par devise

Le graphique suivant présente la pondération totale de la caisse par devise, compte non tenu des couvertures. Notre programme de gestion des risques de change couvre nos placements à l'étranger en les convertissant en dollars canadiens, et nous adoptons également des positions actives. En 2016, la perte de change de 3,1 milliards

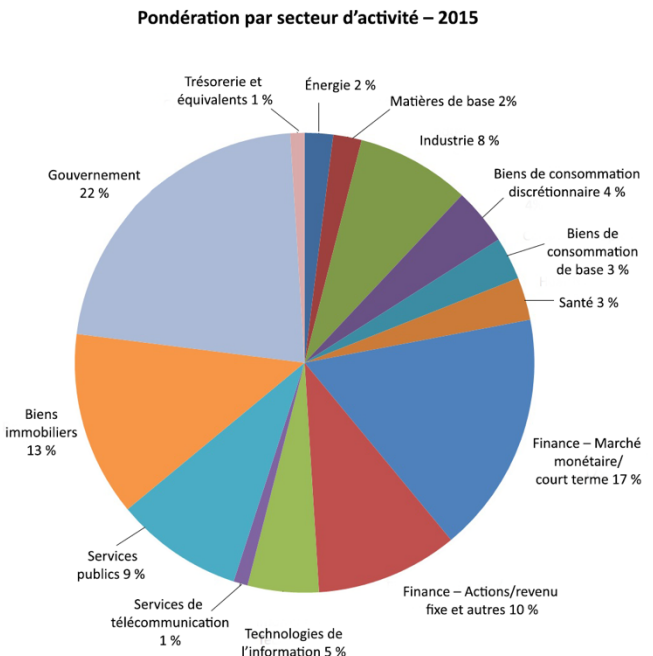
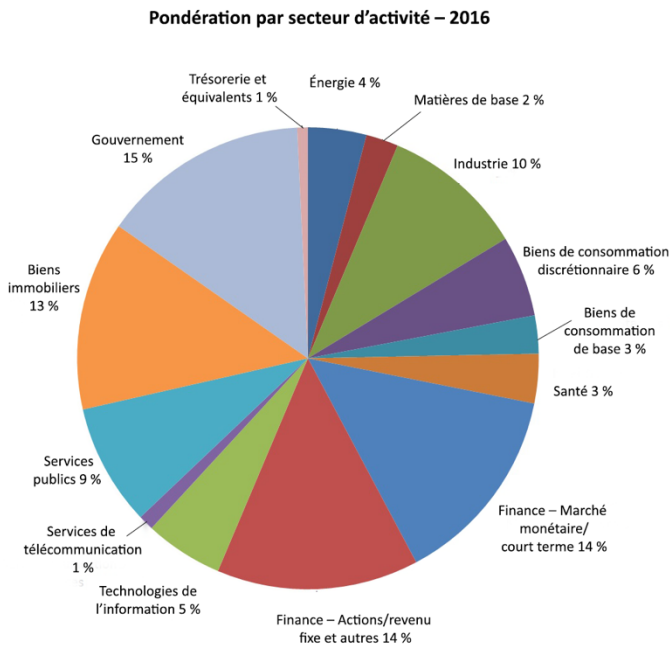
de dollars, en comparaison d'un gain de 5,5 milliards de dollars en 2015, a été annulée par des gains de couverture de 2,9 milliards de dollars, par rapport à une perte de couverture de 4,3 milliards de dollars en 2015.



Pondération par secteur d'activité

Le portefeuille d'OMERS demeure très bien diversifié par secteur d'activité.

Les graphiques ci-dessous illustrent la pondération des placements d'OMERS par secteur d'activité, compte non tenu du levier économique.



Frais de gestion des placements et d'administration des rentes

Les frais de gestion des placements se sont élevés à 427 millions de dollars en 2016, par rapport à 351 millions de dollars en 2015. La hausse est d'abord et avant tout attribuable à l'augmentation des frais liés au rendement du fait de l'augmentation des rendements de placement. Les frais reflètent également le coût associé au soutien de nos priorités clés, notamment la croissance de notre plateforme de placements de marché à mesure que nous modifions la composition à long terme de l'actif. Les frais de gestion des placements ont été atténués par la baisse des frais liés au rendement au titre des placements de tiers.

Les frais de gestion des placements de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui tiennent compte des primes de rendement des gestionnaires externes et des frais de gestion des fonds comptabilisés dans le revenu de placement, ont représenté un ratio des frais de gestion des placements de 61 points de base, par rapport à 57 points de base en 2015. À long terme, nous ciblons un ratio des frais de gestion inférieur à 50 points de base.

Les frais d'administration des rentes ont totalisé 80 millions de dollars en 2016, par rapport à 68 millions de dollars en 2015. Cette augmentation s'explique par la forte performance des activités et par les coûts de développement liés au remplacement de nos systèmes d'administration des rentes. Les frais d'administration des rentes ont représenté un coût par participant de 189 \$ pour 2016, par rapport à 161 \$ pour 2015. Notre coût par participant devrait s'accroître à court terme à mesure que nous finalisons notre projet de remplacement des systèmes et réagissons à l'accroissement attendu des volumes d'opérations qui accompagnera les départs à la retraite. À long terme, nous ciblons un coût par participant d'au plus 185 \$.

Placements de marché

Stratégie de placement

Notre stratégie en matière de placements de marché consiste à investir dans des titres à revenu fixe sous forme d'obligations d'État, d'obligations liées à l'inflation et de titres de créance de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, ainsi que dans des actions de sociétés ouvertes, ces placements étant essentiellement gérés par l'équipe de placements de marché. Celle-ci vise à tirer des revenus à court terme d'actifs de grande qualité et à générer un remboursement de capital stable, avec une volatilité moindre que celle des marchés en général.

Nous investissons dans des actions de sociétés affichant de solides bilans et des modèles d'affaires viables. Nous nous efforçons également d'établir des alliances stratégiques avec les meilleurs investisseurs qui soient afin d'accéder aux marchés des titres de créance et à d'autres occasions à l'échelle mondiale. Notre objectif consiste à constituer un portefeuille bien diversifié qui générera des rendements à long terme de l'ordre de 6 % à 9 %.

Rendement pour 2016

Le rendement net s'est établi à 9,5 %, par rapport au rendement de 0,7 % enregistré en 2015 et à un taux de 6,6 % pour notre indice de référence en 2016, ce qui correspond à un rendement de placement net de 3,9 milliards de dollars en 2016, par rapport à 0,3 milliard de dollars en 2015.

Ces rendements positifs s'expliquent par le revenu de placement de 2,0 milliards de dollars tiré des titres à revenu fixe et par celui de 2,0 milliards de dollars dégagé par les actions de sociétés ouvertes. En 2015, le revenu de placement s'était établi à 1,3 milliard de dollars pour les titres à revenu fixe et à un montant négatif de

914 millions de dollars pour les actions de sociétés ouvertes. Les pondérations de 2016 ont été avantageées par la vigueur des marchés obligataires au début de l'année et par la force des marchés des actions de sociétés ouvertes au second semestre.

Répartition du capital

Les placements en titres à revenu fixe et en actions de sociétés ouvertes totalisaient 49,9 milliards de dollars, par rapport à 43,6 milliards de dollars au 31 décembre 2015. La hausse du capital est d'abord et avant tout attribuable au revenu tiré des placements de marché et des règlements de couvertures de change de 2,6 milliards de dollars ainsi qu'aux entrées de 1,4 milliard de dollars provenant des placements privés.

Placements privés

Infrastructures

Stratégie de placement

Nous nous efforçons de générer des flux de trésorerie élevés et stables grâce à des placements dans d'importantes entreprises d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure sociale et du transport, essentiellement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. Il s'agit notamment d'entreprises à services réglementés ayant des contrats de livraison à long terme, ces entreprises étant habituellement protégées par une aide liée aux revenus, à l'inflation et autre, comme des garanties assurant des revenus fiables à long terme.

Nous adoptons une stratégie de placement en infrastructures patiente et rigoureuse, et poursuivons la diversification judicieuse de notre portefeuille par secteur d'activité, secteur géographique, taille et étape de développement.

Rendement pour 2016

Le rendement net des infrastructures s'est établi à 11,0 %, par rapport à 17,3 % en 2015 et au rendement de 10,0 % dégagé en 2016 par l'indice de référence, ce qui représente un revenu de placement net de 1,6 milliard de dollars en 2016, comparativement à 2,0 milliards de dollars en 2015. Le portefeuille du régime a généré un rendement en trésorerie d'exploitation de 7,9 % en 2016, par rapport à 10,5 % en 2015. Les résultats de 2016 reflètent l'excellent rendement des portefeuilles nord-américains et européens de base.

Bon nombre des placements d'OMERS ont affiché un solide rendement, y compris ceux dans Bruce Power, SGN et HS1.

Répartition du capital

Les placements totaux en infrastructures ont été portés à 17,5 milliards de dollars en 2016, par rapport à 16,3 milliards de dollars en 2015. La hausse des placements totaux découle des progrès réalisés quant à notre stratégie de déploiement de capital, ainsi que des augmentations de la valeur de marché des actifs en portefeuille.

En 2016, nous avons conclu notre premier investissement en Australie en acquérant le port de Melbourne, plus grande destination portuaire de conteneurs, d'automobiles et de marchandises en Australie. Nous avons également investi dans la route à péages Chicago Skyway, dans le propriétaire exploitant de l'aéroport de la cité de Londres et dans Compañía Logística de Hidrocarburos, plus importante société de transport et de stockage de produits pétroliers raffinés en Espagne.

Actions de sociétés fermées

Stratégie de placement

Notre stratégie fondamentale en matière de placements en actions de sociétés fermées consiste à acquérir d'importantes participations dans des sociétés fermées en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe afin d'en tirer de solides remboursements de capital. Nous adoptons une stratégie de déploiement de capital réfléchi et investissons dans des sociétés affichant de solides facteurs fondamentaux, des équipes de direction bien établies et un potentiel de croissance.

En outre, les actions de sociétés fermées englobent un programme restreint de placement dans des fonds gérés par des tiers qui nous permettent d'accéder à des régions et à des secteurs stratégiques, un programme fondé sur l'innovation qui investit dans des sociétés naissantes au potentiel élevé du secteur de la technologie, ainsi qu'une plateforme de placements en énergie.

Rendement pour 2016

En 2016, le rendement de placement net des actions de sociétés fermées s'est établi à 12,6 %, par rapport à 10,0 % en 2015 et à un rendement de 11,3 % pour l'indice de référence en 2016, ce qui représente un revenu de placement net de 1,1 milliard de dollars en 2016 par rapport à 0,9 milliard de dollars en 2015. La performance des placements ainsi qu'une série de sorties réussies ont généré d'excellents rendements supérieurs à ceux de l'indice.

Répartition du capital

L'investissement total en actions de sociétés fermées a été ramené à 11,0 milliards de dollars par rapport à 11,5 milliards de dollars au 31 décembre 2015. En 2016, OMERS a réussi la sortie de divers placements, y compris Give and Go Prepared Foods Corporation, un leader du secteur de la boulangerie, Marketwired, un service de diffusion de nouvelles, et Great Expressions Dental Centers. OMERS a également conclu des conventions définitives visant la vente de V. Group, important fournisseur indépendant de services maritimes internationaux, et la vente partielle de sa participation dans Caliber Collision Centers.

Biens immobiliers

Stratégie de placement

Nous visons à bâtir une plateforme de placement et de gestion de biens immobiliers de calibre mondial qui génère des revenus et des remboursements de capital stables. Géré par la société immobilière d'OMERS, Oxford Properties Group, notre portefeuille diversifié comprend 60 millions de pieds carrés de locaux pour bureaux,

d'espaces commerciaux de détail, de bâtiments industriels, de logements multifamiliaux et d'hôtels, ainsi que des projets d'aménagement dans des marchés clés dans le monde.

Notre stratégie est concentrée sur les grandes agglomérations au Canada, aux États-Unis et en Europe. La plateforme est très bien diversifiée par région, type de biens et groupe de secteurs d'activité, et nous misons sur notre avantage concurrentiel dans le secteur de l'aménagement pour accéder à des occasions de placement uniques.

Rendement pour 2016

Le rendement net du portefeuille s'est établi à 12,4 %, en regard de 15,3 % en 2015 et de 8,3 % pour notre indice de référence en 2016, ce qui correspond à un revenu de placement net de 1,6 milliard de dollars en 2016, par rapport à 1,8 milliard de dollars en 2015. Le rendement supérieur à celui de l'indice de référence s'explique d'abord et avant tout par la solide performance d'exploitation, par les gains réalisés sur certaines sorties importantes et par un produit d'impôt différé important aux États-Unis. En Europe, nous avons réalisé des placements judicieux et opportuns par suite du vote sur le Brexit.

Répartition du capital

Les placements totaux en biens immobiliers ont été ramenés à 25,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016 par rapport à 27,6 milliards de dollars au 31 décembre 2015. La baisse est attribuable à notre stratégie, aux termes de laquelle nous concluons des ententes à long terme avec des partenaires fondamentaux visant les actifs que nous avons aménagés, et à une gestion judicieuse du risque.

En 2016, Oxford a conclu diverses transactions de vente, y compris celles visant des participations de 50 % dans le centre Richmond-Adelaide (Toronto), dans Centennial Place (Calgary) et dans Eau Claire Tower (Calgary), ainsi qu'une participation de 100 % dans le complexe de bureaux Green Park (Royaume-Uni). Ces opérations ont contribué à la solide performance réalisée en 2016 et ont considérablement atténué le risque de portefeuille dans son ensemble.

En 2016, Oxford a continué de réaliser d'importants progrès quant à ses 20 projets en cours d'aménagement actif.

Rendements historiques des placements du régime

Bien que nous mesurions le rendement de placement chaque année, la SAO privilégie le rendement à long terme, les rentes étant versées sur des dizaines d'années. Il est important de maintenir un rendement à long terme stable. Le tableau suivant présente les rendements historiques du régime sur 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. La crise financière de 2008 a nui au rendement sur 10 ans.

Période close le	1 an	5 ans	10 ans	20 ans
31 décembre 2016				
Rendement net	10,3 %	8,5 %	5,6 %	7,1 %

Perspectives de placement

L'incertitude persiste, malgré les solides rendements des actions au second semestre de 2016. L'actualité économique encourageante et les hausses de taux d'intérêt aux États-Unis sont généralement favorables pour OMERS. Dans la perspective de nouvelles hausses des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis, il nous est permis de penser que le cycle de faiblesse des taux d'intérêt tire à sa fin, exerçant des pressions sur l'évaluation des titres à revenu fixe à long terme et provoquant la transition du capital vers les actions.

Au Canada, la faible croissance et l'incertitude entourant la perspective de changements de politiques aux États-Unis continuent de planer, bien qu'on s'attende à ce que la remontée des prix des marchandises soit bénéfique.

L'Europe demeure relativement stagnante, et l'incertitude plane au Royaume-Uni quant au processus de Brexit. Malgré cette incertitude, les investisseurs internationaux continuent de rivaliser pour les actifs de qualité, entraînant un mouvement à la hausse sur les prix des actifs de sociétés fermées et réduisant les rendements réalisés à terme.

À la lumière de ces observations, nous avons maintenu notre démarche de placement réfléchie, rigoureuse et innovante afin de générer les rendements dont nos participants ont besoin. Nous avons notamment conservé notre priorité à long terme sur la qualité des actifs en portefeuille et l'expansion de nos portefeuilles de titres de créance, de biens immobiliers et d'infrastructures. Nous comptons maintenir la position défensive générale du portefeuille afin de réduire notre sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt, et nous souhaitons tirer parti du potentiel de croissance découlant des ventes partielles ou intégrales de nos actifs parvenus à maturité. En outre, nous étudions des occasions triées sur le volet hors de nos secteurs historiques de concentration au Canada, aux États-Unis et en Europe, et élaborons de nouvelles stratégies visant à accroître la diversification des sources de rendement tout en maintenant l'alignement sur notre stratégie 2020.

Services de retraite

La satisfaction des participants a été élevée en 2016, s'établissant à 92 % par rapport à 90 % en 2015. Lorsque nous leur demandons à quel point OMERS satisfait à leurs besoins, les participants se déclarent toujours satisfaits. Nous sommes fiers d'avoir maintenu une norme de service extrêmement élevée, surtout à la lumière de la hausse du nombre de départs à la retraite.

Le programme de cotisations facultatives supplémentaires (« CFS ») a été modifié en 2016 de manière à ajouter la possibilité pour les participants de conserver des fonds dans un compte de CFS au-delà de l'année de leurs 71 ans. En effet, les participants peuvent maintenant retirer des fonds « non immobilisés » tout au long de leur vie, tant qu'ils satisfont aux exigences de retrait minimum de la LIR.

En 2016, OMERS a accueilli plus de 18 000 nouveaux participants au régime, et 9 000 participants ont pris leur retraite. Nous avons également aidé 1 600 participants à consolider et à simplifier leur rente en 2016, en plus d'offrir des options de rachat anticipé à 20 300 participants afin de leur permettre d'évaluer comment celles-ci pourraient accroître leur rente d'OMERS.

Nous recevons davantage de questions sur la retraite à mesure que les participants anticipent cette transition. En 2016, plus de 125 000 estimations de prestations de retraite ont été produites grâce à l'outil d'estimation des revenus de retraite de myOMERS, outil commode qui aide les participants à estimer leurs revenus de retraite. Notre Service à la clientèle a reçu plus de 200 000 appels et organisé 430 séances d'information et 32 webinaires.

dans le but de répondre aux questions des participants d'une manière claire et directe. Nous avons également aidé les participants à mieux comprendre le régime grâce au lancement d'une version numérique interactive du *Journal des participants*.

OMERS encourage les participants à se prévaloir des possibilités de communications électroniques des relevés et des bulletins d'information afin que nous puissions tous échanger efficacement et gérer les coûts du régime. Bien que le nombre de participants inscrits aux communications électroniques augmente chaque année, moins de 45 000 participants avaient choisi de le faire à la fin de 2016.

OMERS sert près de 1 000 employeurs, groupe auquel se sont ajoutés 12 nouveaux employeurs en 2016. Nous savons qu'une rente d'OMERS fait partie intégrante de ce que les employeurs ont à offrir, et nous nous efforçons de rendre l'administration du régime plus efficace afin de satisfaire aux besoins des employeurs.

En 2016, nous avons poursuivi l'élaboration du nouveau système d'administration des rentes d'OMERS. Celui-ci remplacera le système actuel, qui a été mis en place il y a plus de 15 ans et qui est presque arrivé à la fin de sa durée d'utilité. Lorsqu'il sera mis en œuvre, le système d'administration des rentes d'OMERS améliorera considérablement notre système et nos processus afin que nous puissions soutenir plus efficacement les employeurs tout en rehaussant le service que nous fournissons aux participants.

En 2016, OMERS a tenu 73 séances d'information et webinaires à l'intention des employeurs, auxquels ont participé plus de 2 300 personnes.

Nous avons mis en place un forum consultatif des employeurs qui permet à ceux-ci et à OMERS de discuter de l'administration des rentes et d'échanger des idées sur des questions d'intérêt commun, comme la technologie et les caractéristiques démographiques du régime.

L'équipe de haute direction d'OMERS a rencontré les employeurs, les promoteurs et les autres parties prenantes tout au long de l'année. Ces rencontres permettent d'obtenir un complément d'information sur les questions importantes, d'approfondir les liens et de collaborer afin d'atteindre les participants et les collectivités.

Gestion des risques

Pour la SAO, la gestion efficace des risques fait partie intégrante de la réalisation de nos objectifs, et nous sommes convaincus qu'elle commence au sommet et est fondée sur une saine culture de gestion des risques articulée autour de la transparence et de la responsabilité. Nous collaborons activement avec le personnel clé de l'entreprise pour identifier, évaluer et gérer les principaux risques et les problèmes nouveaux qui pourraient se répercuter sur le fonctionnement et les activités de placement des régimes.

Les leaders de chaque division et des fonctions internes de l'entreprise sont les principaux responsables de la gestion des risques. En continu, le groupe de gestion des risques analyse objectivement les activités et les initiatives des responsables de la gestion des principaux risques et fait régulièrement rapport à la haute direction et au conseil de la SAO.

En 2016, nous avons continué d'améliorer les perspectives quantitatives et qualitatives de l'organisation en ce qui a trait aux principaux risques de placement et risques opérationnels auxquels font face les régimes.

Risques importants et risques émergents

Un risque important s'entend d'un risque pouvant avoir une incidence importante sur les objectifs à court terme du régime, et nous présentons certains de ces risques plus loin. Un risque émergent est une question qui, quoiqu'elle ne représente pas encore un risque important, est connue, évaluée et fait l'objet d'une surveillance.

Risques importants

Risque de capitalisation : Le plus important risque auquel font face les régimes est le risque de capitalisation, à savoir le risque que la SP doive accroître les cotisations ou réduire les prestations par suite d'un rendement de placement négatif, de résultats techniques défavorables ou de la maturation du régime. Le niveau de capitalisation des régimes est tributaire du montant et de la durée des prestations futures ainsi que de l'évolution du contexte économique influant sur les rendements de placement. Ces facteurs nous ont poussés à adopter des mesures visant à améliorer la capacité des régimes de verser des prestations en évaluant leur profil de liquidité à long terme, en augmentant la diversification des placements de marché et en continuant de nous concentrer sur la diversification des sources de rendements dans des catégories de placement présentant une moins grande volatilité. Nous avons également approuvé une nouvelle répartition de l'actif du régime principal et ajouté des marges stratégiques au taux d'actualisation que nous utilisons pour évaluer le passif au titre des prestations de retraite.

Administration des rentes : La SAO améliore considérablement son ancien système d'administration et de traitement des rentes, qui a été conçu il y a plus de 15 ans. La modernisation du système est un élément crucial du maintien de l'efficacité et de la qualité des services que nous fournissons aux participants et aux employeurs. Il s'agit d'un projet complexe et, afin d'assurer une surveillance adéquate, nous avons créé une structure de gouvernance à laquelle participent les administrateurs de la SAO, les membres de la haute direction, des leaders du monde des affaires et de la technologie, et le personnel de soutien.

Risques émergents

Nous évaluons et surveillons divers risques émergents afin de comprendre leurs répercussions potentielles sur OMERS. Ces risques comprennent les tendances à la déstabilisation géopolitique comme la montée du protectionnisme économique et le changement climatique.

Catégories de risques

L'objectif premier d'OMERS consiste à assurer la capacité durable des régimes de verser des prestations à tous les participants dans l'avenir. L'ultime expression de notre risque organisationnel clé est de nous assurer que le capital existant suffit à satisfaire à nos obligations au titre des prestations de retraite.

La SAO est convaincue qu'en gérant les éléments de risque par catégorie – à savoir le risque de placement, le risque opérationnel, le risque lié aux pensions et les risques connus/inconnus – d'une manière intégrée, transparente et systématique, l'organisation réussira à atteindre ses objectifs. Suit un aperçu de chaque catégorie, de ses principales composantes et de sa gestion.

Risque de placement

La valeur de l'actif des régimes est tributaire de divers événements attendus et inattendus d'ordre politique, social et économique qui se répercutent à la fois sur les perspectives liées aux principales catégories d'actifs et sur les actifs individuels dans lesquels la SAO investit. OMERS évalue l'incidence de ces changements au moyen de méthodes quantitatives afin de mieux comprendre le risque de marché absolu et relatif découlant de nos placements. Cette analyse fournit également une articulation systématique du montant du risque de marché au niveau du portefeuille dans son ensemble. La haute direction utilise ces résultats pour prendre des décisions stratégiques en matière de placements, lesquelles se répercutent sur la capacité des régimes de satisfaire à leurs obligations à long terme au titre des prestations de retraite.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque qu'une perte découle, directement ou indirectement, d'une erreur opérationnelle attribuable à un dysfonctionnement des systèmes, des processus ou des technologies, d'actions du personnel ou d'événements externes imprévisibles ou inattendus. Suivent des exemples de risque opérationnel :

Risque lié aux technologies de l'information – risque que l'infrastructure des systèmes puisse ne pas soutenir adéquatement les activités commerciales;

Risque lié au personnel – risque que nous puissions ne pas disposer des talents appropriés pour gérer et soutenir les activités commerciales;

Risque lié aux modèles – utilisation erronée ou inappropriée des divers modèles qui sous-tendent les décisions commerciales;

Risque lié à la sécurité des renseignements personnels et de l'information – risque d'accès non autorisé ou d'utilisation frauduleuse des renseignements personnels ou autre information importante pour l'entreprise;

Risque lié à la continuité des activités – risque qu'une interruption imprévue des activités ait une incidence défavorable sur les activités d'exploitation.

En 2016, nous avons mis en œuvre un programme de gestion du risque opérationnel exhaustif, systématique et transparent dans l'ensemble de l'entreprise. Ce nouveau programme a relevé les risques clés qui se répercutent directement sur l'atteinte des principaux objectifs d'affaires de l'organisation. Ces risques sont devenus une priorité, et leurs propriétaires respectifs ont mis en place des activités d'atténuation détaillées.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend un éventail d'outils et de processus qui guideront la SAO dans l'identification, l'évaluation et le suivi des activités d'atténuation sur une base continue.

Le programme de gestion du risque opérationnel englobe plusieurs éléments importants, comme le risque lié à la législation et à la réglementation, à l'effectif et à la technologie. Chacun de ces éléments (entre autres) fait l'objet d'une évaluation en fonction des profils de risque qui lui sont propres, afin de mettre en lumière les points à améliorer, le cas échéant.

Risque lié aux pensions

Aux fins de la gestion des risques, le risque lié aux pensions englobe le risque de capitalisation, les résultats techniques et la maturation du régime. Une analyse des facteurs contributifs et des démarches de gestion du risque lié aux pensions (et les autres composantes des risques de capitalisation) figure à la section « Situation de capitalisation du régime principal » du présent rapport de gestion. Afin de gérer ce risque, nous améliorons constamment les outils, les pratiques et les ressources au moyen desquels nous obtenons les connaissances et analyses qui guident les décisions stratégiques de la haute direction et du conseil de la SAO.

Risques connus/inconnus

Cette catégorie regroupe des risques disparates qui ne peuvent expressément ou facilement être classés dans l'une des trois catégories susmentionnées, mais qui peuvent néanmoins avoir une incidence importante sur l'atteinte des objectifs stratégiques d'OMERS. Les risques connus/inconnus sont des risques reconnaissables (comme le changement climatique, l'instabilité géopolitique et le terrorisme) qui peuvent, à tout moment, accélérer ou perturber les activités d'investissement ou le fonctionnement de l'entreprise, ou avoir une incidence potentielle sur le régime. Nous effectuons le suivi et la gestion de ces risques.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et de l'auditeur indépendant

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction de la SAO (la « direction ») et approuvés par le conseil d'administration de la SAO (le « conseil de la SAO »). La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada.

La direction est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du maintien d'un système adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à permettre la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, y compris les montants fondés sur des estimations et des jugements. À cet égard, nous sommes responsables de la mise en place de politiques et de procédures ayant trait au maintien de systèmes et de registres comptables, à l'autorisation des encaissements et des décaissements, à la protection des actifs et à la communication de l'information financière. Par ailleurs, notre équipe d'audit interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité d'audit et d'actuariat, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction, les auditeurs internes et l'auditeur externe indépendant pour examiner la portée et le calendrier de leurs audits respectifs, ainsi que les questions de contrôle interne ou d'information financière portées à son attention et les solutions adoptées. Le comité d'audit et d'actuariat examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. La responsabilité de l'actuaire indépendant consiste à évaluer chaque année les obligations au titre des prestations de retraite constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et à en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité d'audit et d'actuariat aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant figurent dans l'opinion de l'actuaire. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations des régimes de retraite d'OMERS à partir d'hypothèses appropriées concernant les conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et les rendements de placement) et de facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de départ à la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs, inactifs et retraités.

L'auditeur externe indépendant est lui aussi nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO et à exprimer une opinion sur les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, ceux-ci devant, dans tous leurs aspects significatifs, donner une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada. L'auditeur externe indépendant a pleinement accès à la direction et au comité d'audit et d'actuariat pour discuter de toutes les constatations découlant de son audit quant à l'intégrité de l'information financière et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne sur lesquels il fonde son audit. Le rapport de l'auditeur indique la portée de son examen et contient son opinion.

À notre connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte concernant un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO à la date du présent rapport annuel et pour les périodes visées par celui-ci.



Michael Latimer

Président et chef de la direction



Jonathan Simmons

Chef des finances

Toronto (Ontario)

Le 23 février 2017

Opinion de l'actuaire

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2016 du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal ») et de la convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS (la « CR »), tous deux administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation actuarielle du régime principal et de la CR au 31 décembre 2016 en vue de son inclusion dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4600 de la partie IV du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada*.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de l'exploitation de 87 554 millions de dollars au titre des prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2016 (soit 86 959 millions de dollars pour le volet à prestations déterminées et 595 millions de dollars pour le volet CFS). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 81 834 millions de dollars (soit 81 239 millions de dollars pour le volet à prestations déterminées et 595 millions de dollars pour le volet CFS), ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de l'exploitation de 5 720 millions de dollars. Il faudra s'assurer que les taux de cotisation du régime principal demeurent adéquats pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et les revenus de placement futurs suffisent au service des prestations futures.

La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le passif actuariel relatif aux prestations constituées de la CR pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2016 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, excepté pour le taux d'actualisation qui est déterminé à la lumière de la stratégie de placement à long terme de la CR), après déduction de l'actif de la CR, s'élevait à 592 millions de dollars. La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée et surveillée afin de faire en sorte que la caisse dispose en tout temps d'actifs suffisants pour assurer le versement des prestations projetées au cours de la période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2016 ont été effectuées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des données sur les participants au 30 octobre 2016 et des données financières au 31 décembre 2016 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 30 octobre 2016 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle des rentes versées et des versements de rentes différées en fonction de l'inflation au 1^{er} janvier 2017;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service validé en 2016;
- les revenus estimatifs pour 2016.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur caractère raisonnable et de leur cohérence. À notre avis,

- les données sur les participants sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;

- les hypothèses retenues ont été formulées en tenant compte des politiques de capitalisation du régime principal et de la CR ainsi que de la provision pour remboursement d'impôt prévu par la CR, et elles conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées à cette fin.

L'évolution des résultats techniques du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations.

Nous avons effectué les évaluations et formulé nos opinions conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

Le tout respectueusement soumis,

Towers Watson Canada Inc.



Ian Markham

Fellow, Institut canadien des actuaires



Philip A. Morse

Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario)

Le 23 février 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 23 février 2017

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2016

2015

Actif net disponible pour le service des prestations

Actif

Placements (note 3)	104 065 \$	99 104 \$
Actif de placement (note 3)	2 923	1 062
Cotisations à recevoir		
Employeurs	159	158
Participants	159	158
Autres actifs	216	169
Total de l'actif	107 522	100 651

Passif

Passif au titre des placements (notes 3 et 4)	19 099	20 534
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles (note 5)	2 896	2 719
Autres passifs	167	153
Total du passif	22 162	23 406

Actif net disponible pour le service des prestations	85 360 \$	77 245 \$
---	------------------	------------------

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit

Régime principal (note 6)

Volet à prestations déterminées

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	86 959 \$	81 924 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(5 720)	(6 977)
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 379	1 718
	(2 341)	(5 259)

Obligation au titre des prestations de retraite du volet cotisations facultatives supplémentaires

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit – régime principal	595	445
	85 213	77 110

Convention de retraite (note 7)

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	739	679
Déficit	(592)	(544)

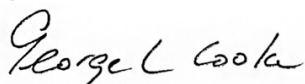
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit – convention de retraite

	147	135
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	85 360 \$	77 245 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 février 2017.

Signé au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS



George Cooke
Président du conseil de la SAO



William Butt
Président du comité d'audit et d'actuariat

États consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Variations attribuables aux activités de placement		
Revenu de placement net (note 8)	7 856 \$	4 784 \$
Total des variations attribuables aux activités de placement	7 856	4 784
Variations attribuables aux activités de rentes		
Total des cotisations reçues (note 10)	3 965	3 880
Total des prestations versées (note 11)	(3 626)	(3 447)
Frais d'administration des rentes (note 12)	(80)	(68)
Total des variations attribuables aux activités de rentes	259	365
Total de l'augmentation	8 115	5 149
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	77 245	72 096
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	85 360 \$	77 245 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2016

2015

Régime de retraite principal d'OMERS (note 6)

Volet à prestations déterminées

Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	81 924 \$	76 924 \$
Intérêt couru sur les prestations	5 102	4 980
Prestations constituées	2 997	2 784
Prestations versées	(3 599)	(3 417)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(89)	323
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	—	330
Marge stratégique	624	—
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	86 959	81 924

Volet cotisations facultatives supplémentaires

Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires au début de l'exercice	445	360
Cotisations	113	74
Retraits	(12)	(15)
Revenu de placement net affecté	49	26
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires à la clôture de l'exercice	595	445

Convention de retraite (note 7)

Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	679 \$	619 \$
Intérêt couru sur les prestations	21	20
Prestations constituées	25	22
Prestations versées	(15)	(15)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	28	42
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	1	(9)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	739 \$	679 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes annexes

NOTE 1

Description des régimes administrés par la Société d'administration d'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS et le fiduciaire des caisses de retraite. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal »), la convention de retraite du régime principal d'OMERS (la « CR ») et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). En tant que fiduciaire de la caisse du régime principal, la SAO détient le titre juridique sur l'actif des caisses de retraite; les bénéficiaires de la fiducie sont essentiellement les participants au régime principal. La SAO est chargée de l'administration des régimes de retraite d'OMERS, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (la « LRR »), à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées de l'un ou l'autre des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent être financées par l'actif des autres régimes de retraite d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime principal est un régime de retraite interentreprises conjoint créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics de l'Ontario et les membres du personnel non enseignant des commissions scolaires de l'Ontario. Le régime principal est régi par la Loi sur OMERS, la LRR, la LIR et les autres lois applicables. Les dispositions relatives aux prestations et les autres conditions du régime principal sont énoncées dans le texte du régime principal. Le régime principal se compose d'un volet à prestations déterminées et d'un volet cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »).

Le régime principal est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sous le numéro 0345983.

Le volet à prestations déterminées du régime principal présente les caractéristiques suivantes :

- Capitalisation – Le volet à prestations déterminées du régime principal est capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, ainsi que par les revenus de placement dégagés par l'actif du régime principal. La SAO détermine les exigences réglementaires en matière de capitalisation minimale conformément à la LIR et à la LRR. Les taux de cotisation réels sont fixés par la SP.
- Rentes – L'âge normal de la retraite (l'« ANR ») est de 65 ans pour tous les participants au régime principal, à l'exception des policiers et des pompiers, dont l'âge normal de la retraite est généralement

de 60 ans. Les prestations déterminées versées au titre du régime principal, combinées aux prestations du Régime de pensions du Canada (le « RPC »), doivent correspondre à environ 2 % des gains annuels moyens des 60 mois consécutifs les mieux payés d'un participant, multiplié par le nombre d'années de service décomptées, à concurrence de 35 années.

- Prestations de décès – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession au décès d'un participant. Selon les conditions d'admissibilité, les prestations peuvent être versées sous forme de rente de survivant, de versement forfaitaire ou des deux.
- Indexation des rentes – Les rentes sont indexées à l'inflation selon un ajustement annuel égal à 100 % de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») par rapport à la moyenne de l'année précédente. Cet ajustement est limité à 6 % par an. Si l'augmentation de l'IPC moyen dépasse le plafond de 6 %, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- Rentes d'invalidité – Les participants actifs qui deviennent totalement invalides, au sens du régime principal, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service validé du participant ainsi que des gains annuels moyens de ses 60 mois consécutifs les mieux payés, comme pour les rentes de retraite normales. En règle générale, les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la date normale de départ à la retraite.
- Impôt sur le revenu – Le régime principal est un régime de retraite agréé au sens de la LIR et, de ce fait, les cotisations versées et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, les opérations de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructures ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Le volet CFS du régime principal permet aux participants d'effectuer des cotisations facultatives supplémentaires pour lesquelles ils bénéficient du rendement de placement net du régime principal. Le passif correspondant est limité aux cotisations facultatives des participants, plus ou moins le taux de rendement de placement net du volet à prestations déterminées du régime principal.

Convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS

La CR est une convention permettant d'assurer des prestations de retraite aux participants du régime principal dont les gains sont supérieurs au montant maximal ouvrant droit à pension de la LIR à l'égard des années de service postérieures à 1991. Il s'agit d'un contrat de fiducie distinct qui n'est pas régi par la LRR et n'est pas un régime de retraite agréé en vertu de la LIR. La CR est régie par la Loi sur OMERS, la LIR et les autres lois applicables, et elle est capitalisée par des cotisations versées à parts égales par les participants et leurs employeurs, et par les revenus de placement de la caisse de la CR. Les cotisations actuelles et futures sont déterminées de manière à ce que la caisse de la CR et les revenus de placement futurs soient suffisants pour verser les prestations prévues et régler les dépenses prévues pendant les 20 années qui suivent chaque date d'évaluation actuarielle. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations est investi et comptabilisé séparément de l'actif net du régime principal et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation distincte de celles du régime principal et du régime complémentaire. Les charges de la CR sont payées à même les flux de trésorerie de la caisse de la CR.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Les dispositions relatives aux prestations et les autres conditions du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime complémentaire. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC sous le numéro 1175892.

Jusqu'au 31 mars 2018, à moins que le régime complémentaire dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les frais d'administration du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage de la province d'Ontario.

La participation au régime complémentaire n'est effective que si une convention est signée entre des groupes d'employés et leur employeur. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucune entente de la sorte n'avait été conclue et, par conséquent, le régime complémentaire n'avait aucun actif ni aucun participant.

NOTE 2

Principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SAO se conforme aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (« CPA Canada »), lequel constitue la base des Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada. La comptabilisation et l'évaluation des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes aux exigences du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*. Pour les méthodes comptables ne concernant pas son portefeuille de placement ou ses obligations au titre des prestations de retraite, la SAO se conforme aux exigences des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les états financiers présentent également de l'information requise aux termes du Règlement 909 de la LRR.

Les présents états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO et des régimes de retraite d'OMERS.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités selon la présentation de l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction de la SAO (la « direction ») fasse des estimations, pose des jugements et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des revenus et charges, des obligations au titre des prestations constituées et des informations connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les aspects faisant l'objet d'estimations et de jugements importants comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, y compris l'évaluation des placements en biens immobiliers, infrastructures, actions de sociétés

fermées et titres de créance de sociétés fermées, certains placements des caisses et la détermination de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété des placements sont transférés. Les ventes et les achats de placements négociés en bourse sont constatés à la date d'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Le cours de clôture sur un marché actif, s'il en existe un, constitue la donnée la plus fiable pour établir la juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Le détail de la méthode d'évaluation est présenté à la note 3, *Placements*.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit propre à l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value latente de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur ajustée pour tenir compte des flux de trésorerie constatés pendant l'exercice, et elle est constatée dans les variations attribuables aux activités de placement de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Revenu de placement net ou perte de placement nette

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts courus, les dividendes et le revenu de location immobilière. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value latente nécessaire à l'ajustement de la juste valeur des placements, sont ajoutés au revenu de placement pour arriver au revenu de placement total présenté à la note 8, *Revenu (perte) de placement net*.

Le revenu de placement est constaté lorsque les intérêts et le revenu de location immobilière sont gagnés, que les dividendes ou les distributions sont déclarés, que des placements sont cédés et que la juste valeur des placements est ajustée.

Coûts de transaction et de recherche

Les coûts de transaction et de recherche, qui comprennent les commissions des courtiers, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une opération potentielle ou conclue, sont passés en charges dans le revenu de placement total dès qu'ils sont engagés.

Honoraires des gestionnaires externes

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais de gestion des placements dès qu'ils sont engagés. Les honoraires liés au rendement, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent des rendements de placement supérieurs, et les honoraires des fonds mis en commun, lorsque les frais sont déduits du rendement de placement de la SAO dans ces fonds, sont passés en charges dans le revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

Passif au titre des placements

Le passif au titre des placements comprend le papier commercial, les débentures, les créances hypothécaires et les autres créances liées à l'acquisition d'un placement. Le passif au titre des placements comprend aussi l'obligation du régime de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres et les passifs liés aux dérivés, ainsi que les montants à payer pour les titres vendus dans le cadre d'opérations de pension sur titres (les « pensions sur titres »). Le passif au titre des placements est composé d'instruments financiers et est présenté à sa juste valeur, laquelle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme dont le coût majoré des intérêts courus se rapproche de la juste valeur. Le risque de crédit de la SAO est aussi pris en compte au moment d'estimer la juste valeur du passif au titre des placements.

Le passif lié aux entités dans lesquelles la SAO a investi est porté en diminution de l'actif de placement, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle de fait ou peut exercer une influence notable.

Dérivés et opérations en cours

Les dérivés et les opérations en cours comprennent les gains et les pertes latents sur des contrats dérivés ainsi que les montants à recevoir ou à payer au titre des opérations en cours.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer au titre des opérations sur titres en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion des devises

Certains placements sont libellés en devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change latents découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur l'actif de placement, le passif au titre des placements et les dérivés à la note 8, *Revenu (perte) de placement net*. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change réalisé, lequel est fondé sur le taux en vigueur à la date de règlement, est également inscrit à titre de gain net ou de perte nette sur l'actif de placement, le passif au titre des placements et les dérivés à la note 8, *Revenu (perte) de placement net*.

Obligation au titre des prestations de retraite constituées

La valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du volet à prestations déterminées du régime principal est basée sur une évaluation actuarielle suivant la méthode de répartition des prestations au prorata des services préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues au Canada, au moyen des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de capitalisation à long terme du régime principal. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation utilisée aux fins de capitalisation.

L'obligation au titre des prestations de retraite du volet CFS constitue le passif du régime principal en ce qui a trait à son volet CFS et comprend les cotisations facultatives supplémentaires des participants, plus ou moins le taux de rendement de placement net du volet à prestations déterminées du régime principal.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du volet à prestations déterminées du régime principal. L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR et l'obligation au titre des prestations de retraite du volet CFS sont distinctes de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du volet à prestations déterminées du régime principal.

Valeur actuarielle de l'actif net et ajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime principal sert à évaluer la situation de capitalisation du régime principal, y compris la détermination des cotisations minimales requises par la loi. L'ajustement de la valeur actuarielle en fonction de la juste valeur de l'actif net correspond à l'écart entre les rendements de placement nets et le taux d'actualisation, lissé et constaté sur cinq ans. Par conséquent, la valeur actuarielle de l'actif net est égale à la juste valeur de l'actif net corrigée de l'ajustement de la valeur actuarielle.

Excédent/déficit

Aux fins de la présentation des états financiers, l'excédent ou le déficit du régime principal est fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour le service des prestations et son obligation au titre des prestations de retraite constituées. Aux fins de la capitalisation, l'excédent ou le déficit du régime principal est fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net du régime principal et son obligation au titre des prestations de retraite constituées. Aux fins de la présentation des états financiers, l'excédent ou le déficit de la CR est fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations de la CR et son obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la clôture de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge normal de la retraite et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat. Les CFS sont constatées lorsqu'elles sont reçues.

Prestations

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles deviennent exigibles, le premier jour de chaque mois. Les versements forfaitaires et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période au cours de laquelle la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont incluses dans l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Frais d'administration

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des rentes et des placements ainsi que des services généraux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux rentes correspondent aux charges engagées pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs des régimes de retraite d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements

correspondent aux dépenses nécessaires à la gestion des placements des régimes de retraite d'OMERS. Les charges liées aux services généraux sont principalement liées aux systèmes informatiques ainsi que les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés pour soutenir la gestion des rentes ou des placements. Elles sont réparties entre rentes et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

Modifications comptables non encore en vigueur

Les nouvelles normes qui suivent ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, mais n'ont pas encore été adoptées par la SAO.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

La nouvelle norme remplace toutes les exigences applicables aux produits des activités ordinaires prescrites par les normes IFRS existantes. La nouvelle norme s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers consolidés de la SAO. La SAO compte présenter des informations plus détaillées sur IFRS 15, y compris son incidence financière quantitative estimative, dans ses états financiers de 2017.

IFRS 16 Contrats de location

La nouvelle norme introduit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information visant les contrats de location, y compris la comptabilisation des contrats de location par le bailleur. Elle s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir l'adoption de la nouvelle norme sur le revenu de placement de la SAO.

NOTE 3

A. Placements

Placements selon la juste valeur et le coût

Le tableau suivant présente les placements, l'actif de placement et le passif au titre des placements.

	2016		2015	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements en titres à revenu fixe	17 352 \$	17 353 \$	20 695 \$	20 695 \$
Trésorerie et dépôts à court terme ⁱ⁾	1 176	1 161	474	475
Obligations classiques et débentures canadiennes	5 139	5 084	2 014	1 910
Obligations classiques et débentures étrangères	3 782	3 710	2 327	2 229
Titres de créance de sociétés fermées et créances hypothécaires	763	1	(8)	—
Dérivés – Contrats à terme standardisés et swaps ^{v)}	28 212	27 309	25 502	25 309
Obligations indexées sur l'inflation	5 246	4 669	6 446	5 716
Actions de sociétés ouvertes ⁱⁱ⁾				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	4 579	4 113	1 084	1 180
Actions de sociétés ouvertes étrangères	12 513	10 859	10 684	9 021
Dérivés – Contrats à terme standardisés et swaps ^{v)}	(604)	18	(85)	—
	16 488	14 990	11 683	10 201
Actions de sociétés fermées				
Actions de sociétés fermées canadiennes ^{iii), iv)}	2 370	2 489	3 337	2 735
Actions de sociétés fermées étrangères	8 611	5 615	8 145	6 069
	10 981	8 104	11 482	8 804
Placements en infrastructures	17 544	16 169	16 349	13 634
Placements en biens immobiliers	25 594	21 153	27 642	23 359
	104 065	92 394	99 104	87 023
Actif de placement				
Créances sur placements	540	963	382	789
Actifs reportés, charges payées d'avance et autres	101	179	175	47
Dérivés et opérations en cours ^{v)}	2 282	7	505	54
	2 923	1 149	1 062	890
Passif au titre des placements				
Passif au titre des placements (note 4)	(16 675)	(16 206)	(19 058)	(18 493)
Dérivés et opérations en cours ^{v)}	(2 424)	(14)	(1 476)	(24)
	(19 099)	(16 220)	(20 534)	(18 517)
Actif de placement net	87 889 \$	77 323 \$	79 632 \$	69 396 \$

i) Comprend 76 \$ (148 \$ au 31 décembre 2015) de trésorerie soumise à restrictions.

ii) Comprend 2 775 \$ (3 275 \$ au 31 décembre 2015) de placements gérés par des tiers.

iii) Comprend des avoirs de ressources naturelles d'une juste valeur totale de 325 \$ (525 \$ au 31 décembre 2015).

iv) Comprend 490 \$ (537 \$ au 31 décembre 2015) de placements en capital-investissement.

v) La juste valeur de l'exposition totale au portefeuille de dérivés et aux titres de créance s'établit à 30 \$ [(1 091) \$ au 31 décembre 2015], compte non tenu des opérations en cours de 13 \$ (27 \$ au 31 décembre 2015).

Processus d'évaluation des placements

La juste valeur est fondée sur des prix cotés sur un marché actif ou, lorsque ces prix ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt ou les prix cotés de titres comparables, ou de données non observables, comme des hypothèses de la direction ou des conditions contractuelles. Des évaluateurs externes indépendants et agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin d'en déterminer le caractère raisonnable pour chaque placement privé important, au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 % par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur est établie comme suit :

- i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût amorti qui, avec le revenu d'intérêts couru, se rapproche de la juste valeur.
- ii) Les obligations classiques et les débentures, les obligations indexées sur l'inflation et les actions de sociétés ouvertes sont évaluées au cours du marché à la clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est connue. Le cours du marché des actions de sociétés ouvertes est fondé sur les cours publiés sur les marchés boursiers, et celle des obligations à revenu fixe et des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La valeur estimative des placements comme les créances hypothécaires et les titres de créance de sociétés fermées, dont les cours de marché ne sont pas disponibles, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés par des tiers pour lesquels les régimes de retraite d'OMERS ne maintiennent pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire des caisses.
- iii) Il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructures et en biens immobiliers détenus directement ou en qualité de commanditaire. Dans le cas de ces placements, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou définir des fourchettes de prix probables qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces actifs.

Les placements des régimes de retraite d'OMERS sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- Pour les placements dont les sources de revenus futurs sont raisonnablement prévisibles ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises, l'évaluation s'effectue au moyen :
- de l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés. Les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes;
- de l'évaluation de l'actif de placement par rapport à la valeur de sociétés inscrites en bourse comparables.
- La valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage pourra être assimilée au coût, lorsque celui-ci est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, jusqu'à ce qu'un élément probant justifie la modification de cette évaluation.
- La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements individuels du fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de

société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.

- iv) La juste valeur des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, options, swaps sur défaillance et contrats à terme de gré à gré, est établie à l'aide des cours du marché, s'ils sont connus, et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

Hiérarchie des justes valeurs des placements

L'évaluation des justes valeurs de l'actif de placement et du passif au titre des placements est fondée sur les données d'un ou de plusieurs des niveaux suivants de la hiérarchie des justes valeurs :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur des cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions de sociétés ouvertes.

Niveau 2

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables par des intervenants du marché, soit directement à l'aide de cours pour des actifs similaires, mais pas identiques, soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché public, les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif, les placements dans des fonds ouverts et le passif au titre des placements, notamment les titres de créance et les titres vendus dans le cadre de pensions sur titres.

Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation dont les données sont basées sur des informations de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les placements privés, notamment en biens immobiliers, en infrastructures, en actions de sociétés fermées, les créances hypothécaires et titres de créance de sociétés fermées, ainsi que le passif au titre des placements comme des titres de créance évalués selon des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des titres cotés comparables ou des ventes de titres similaires qui tiennent compte des hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

L'actif de placement net classé selon l'un ou l'autre des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présente comme suit :

Au 31 décembre	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en titres à revenu fixe	1 791 \$	22 751 \$	3 670 \$	28 212 \$
Obligations indexées sur l'inflation		5 246		5 246
Actions de sociétés ouvertes	11 826	1 968	2 694	16 488
Actions de sociétés fermées	157	2	10 822	10 981
Placements en infrastructures	—	—	17 544	17 544
Placements en biens immobiliers	—	—	25 594	25 594
Actif de placement	11	2 912		2 923
Passif au titre des placements	(314)	(12 712)	(6 073)	(19 099)
Actif de placement net	13 471 \$	20 167 \$	54 251 \$	87 889 \$

Au 31 décembre	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en titres à revenu fixe	825 \$	22 368 \$	2 309 \$	25 502 \$
Obligations indexées sur l'inflation		6 446		6 446
Actions de sociétés ouvertes	7 884	1 915	1 884	11 683
Actions de sociétés fermées	105	2	11 375	11 482
Placements en infrastructures	—	—	16 349	16 349
Placements en biens immobiliers	—	—	27 642	27 642
Actif de placement	67	480	515	1 062
Passif au titre des placements	(1 318)	(9 316)	(9 900)	(20 534)
Actif de placement net	7 563 \$	21 895 \$	50 174 \$	79 632 \$

Le classement au niveau 3 vise l'actif de placement et le passif au titre des placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsque l'actif de placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est prise en compte dans l'évaluation.

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

	Juste valeur au 31 déc. 2015	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts vers (depuis) un autre niveau ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital remboursé ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2016	Gains (pertes) latents attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Placements en titres à revenu fixe	2 309 \$	(120) \$	— \$	2 404 \$	(923) \$	3 670 \$	(35) \$
Actions de sociétés ouvertes	1 884	172	(1)	881	(242)	2 694	124
Actions de sociétés fermées	10 891	690	268	727	(1 754)	10 822	1 068
Placements en infrastructures	15 717	325	684	3 173	(2 355)	17 544	314
Placements en biens immobiliers	26 406	(606)	1 236	1 334	(2 776)	25 594	327
Passif au titre des placements	(7 033)	219		1 536	(795)	(6 073)	435
Total	50 174 \$	680 \$	2 187 \$	10 055 \$	(8 845) \$	54 251 \$	2 233 \$

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Juste valeur au 31 déc. 2014	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts vers (depuis) un autre niveau ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital remboursé ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2015	Gains (pertes) latents attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Placements en titres à revenu fixe	625 \$	222 \$	(18) \$	1 541 \$	(61) \$	2 309 \$	100 \$
Actions de sociétés ouvertes	1 270	263	(67)	657	(239)	1 884	292
Actions de sociétés fermées	8 452	1 025	(4)	2 053	(635)	10 891	426
Placements en infrastructures	14 007	2 055	(197)	1 506	(1 654)	15 717	956
Placements en biens immobiliers	21 643	2 516	244	4 241	(2 238)	26 406	931
Passif au titre des placements	(5 650)	(900)	(98)	1 523	(1 908)	(7 033)	(532)
Total	40 347 \$	5 181 \$	(140) \$	11 521 \$	(6 735) \$	50 174 \$	2 173 \$

- i) Représente des transferts vers (depuis) le niveau 3 d'un montant net de 2 187 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 [(140) \$ au 31 décembre 2015]. Ce montant représente le reclassement de titres de créance et de placements privés qui ont été inscrits en bourse.
- ii) Comprend les remboursements des gains et pertes de change réalisés. Les gains et pertes de change latents sont constatés en tant que partie intégrante de l'évaluation de ces actifs.
- iii) Représente les ajustements latents de la valeur de marché comptabilisés au cours de l'exercice qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la clôture de l'exercice seulement.

Hypothèses en matière de juste valeur et sensibilité des évaluations

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes, et les résultats sont fortement tributaires de données non observables, en particulier le taux d'actualisation, ce taux reflétant les taux d'intérêt en vigueur ainsi que l'incertitude des flux de trésorerie futurs tirés des placements.

Le taux d'actualisation se compose de deux éléments : un taux sans risque, qui est le rendement qu'on peut attendre d'un placement sûr et pratiquement sans risque, comme une obligation d'État de qualité supérieure, majoré d'une prime de risque. La prime de risque est, dans la mesure du possible, estimée au moyen de valeurs implicites tirées d'entités cotées similaires ou de ventes d'entités similaires (ou de biens similaires, dans le cas des placements en biens immobiliers). Si ces informations ne sont pas disponibles, la prime de risque est présumée correspondre à un niveau qui compense le risque supplémentaire associé à un placement donné. Les taux d'actualisation sont choisis en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie auxquels ils s'appliquent.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à d'autres hypothèses de taux d'actualisation raisonnablement possibles pour les catégories d'actifs, lorsque ces autres hypothèses auraient pour effet de modifier la juste valeur de façon importante. Les autres taux d'actualisation possibles indiqués ci-dessous sont fonction de la volatilité des catégories d'actifs respectives. Ces sensibilités reposent sur des hypothèses et doivent être utilisées avec prudence. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur les évaluations a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter de variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur les évaluations.

Au 31 décembre 2016	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif de placement net
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	480 \$
Placements en infrastructures	20	325
Placements en biens immobiliers	25	500
Incidence totale sur l'actif de placement net		1 305 \$

Au 31 décembre 2015	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif de placement net
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	537 \$
Placements en infrastructures	20	285
Placements en biens immobiliers	25	550
Incidence totale sur l'actif de placement net		1 372 \$

La juste valeur des placements de marché, des placements en actions de sociétés fermées et des placements en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur les placements sous-jacents est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

Placements importants

Le tableau suivant présente les placements détenus par les régimes de retraite d'OMERS dont la juste valeur ou le coût était, individuellement, supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût de l'actif de placement net.

Au 31 décembre	2016			2015		
	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements de marché	4	4 063 \$	3 811 \$	3	2 887 \$	2 574 \$
Placements privés	15	18 685	13 853	14	17 273	12 778
	19	22 748 \$	17 664 \$	17	20 160 \$	15 352 \$

Les placements de marché dont le coût ou la juste valeur est, individuellement, supérieur à 1 % du coût ou de la juste valeur de l'actif de placement net comprennent des placements dans des titres portant intérêt émis des gouvernements étrangers et par le gouvernement du Canada.

Les placements privés dont le coût ou la juste valeur est supérieur à 1 % du coût ou de la juste valeur de l'actif de placement net comprennent des participations dans Bruce Power, Caliber, Associated British Ports, Oncor, Scotia Gas Networks, Teranet, Ellevio, DTI Global, V. Group, Kenan, Chicago Skyway, London City Airport et LifeLabs, de même que des participations immobilières dans le centre commercial Yorkdale et Olympic Tower.

La plus récente évaluation des instruments indiqués ci-dessus est en date du 31 décembre 2016.

Risque de placement

Le principal risque à long terme de la SAO est le risque que la valeur de son actif et sa capacité à générer des flux de trésorerie ne suffisent pas à satisfaire aux obligations au titre des prestations de retraite. Conjuguée à une évaluation des risques connexes, l'obligation future de la SAO sert à établir les objectifs de placement à long terme.

Par l'intermédiaire de son comité des placements, le conseil de la SAO détermine la tolérance au risque de placement. Le conseil approuve la politique de gestion des risques d'entreprise, qui définit la manière dont le risque est déterminé, évalué, géré, surveillé et communiqué dans l'ensemble de l'organisation. C'est la direction de la division ou de la fonction responsable des décisions opérationnelles liées à un risque donné qui est le principal responsable de la gestion de ce risque. Cette responsabilité passe par une série de sous-délégations par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour les responsabilités aux dirigeants de chaque division, en fonction de leur niveau d'autorité. C'est au chef de la gestion des risques qu'il appartient de mettre en œuvre le mandat de gestion des risques approuvé par le conseil, y compris l'élaboration de politiques et de limites pertinentes, et d'assurer une supervision indépendante des activités à l'échelle de l'entreprise, au moyen de la matrice des fonctions de risque et de conformité.

Les placements de la SAO sont diversifiés parmi de grandes catégories d'actifs comme les titres à revenu fixe, les actions de société ouvertes, les actions de sociétés fermées, les infrastructures et les biens immobiliers. Les équipes de placement de la SAO mettent à exécution les stratégies qui sont spécifiquement conçues pour atteindre les objectifs de rendement, lesquelles reflètent à la fois le potentiel et le risque de ces catégories d'actifs. Les méthodes et facteurs entrant dans l'évaluation ou la détermination du risque de placement sont examinés en continu. Les divisions sont responsables de déterminer, d'examiner et d'évaluer leur risque de placement.

Chaque division et la SAO dans son ensemble gèrent trois grandes catégories de risques de placement, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Une description de chaque catégorie de risque de placement et de la méthode qu'utilise la SAO pour gérer ces risques est présentée ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction de l'évolution de facteurs de marché comme les taux de change, les taux d'intérêt ainsi que les prix des actions et des marchandises. Le risque de marché lié aux instruments dérivés découle du risque de variation défavorable de la valeur des instruments dérivés en raison de changements dans les variables de marché sous-jacentes. Ces dernières peuvent comprendre les niveaux absolus et relatifs des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, des marchandises et des obligations, et leur volatilité implicite. Pour gérer le risque de marché, les équipes de placement mettent en œuvre diverses mesures et stratégies tactiques conçues pour évaluer, gérer et surveiller les risques et pour s'assurer que ceux-ci sont acceptables au regard des rendements attendus. Suit une explication de la nature de chaque source de risque de marché.

• Taux de change

La SAO verse des rentes en dollars canadiens et gère un portefeuille très diversifié de placements à long terme, dont certains sont libellés en devises. Avec le temps, la valeur des placements libellés en dollars canadiens varie en fonction de l'évolution des taux de change. Cette évolution peut être favorable ou défavorable, et elle peut

devenir considérable étant donné la volatilité des taux de change. La SAO gère le risque lié à ses placements libellés en devises au moyen de divers outils comme des contrats à terme de gré à gré et standardisés. Cette méthode réduit l'exposition d'un placement à la volatilité des taux de change avec le temps. Comme l'illustre le tableau ci-après, la SAO utilise des contrats de à terme de gré à gré et standardisés pour couvrir l'exposition de la majorité de ses placements non libellés en dollars canadiens à la volatilité des taux de change.

Le tableau suivant présente l'actif de placement net des régimes de retraite d'OMERS, par devise, avant et après l'incidence des couvertures de change et des opérations sur devises.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Juste valeur par devise				Juste valeur par devise			
	Actif de placement net avant couvertures et opérations sur devises	Incidence des couvertures et opérations sur devises	Actif de placement net après couvertures et opérations sur devises	% du total	Actif de placement net avant couvertures et opérations sur devises	Incidence des couvertures et opérations sur devises	Actif de placement net après couvertures et opérations sur devises	% du total
Canada	41 890 \$	43 125 \$	85 015 \$	97 %	41 816 \$	32 417 \$	74 233 \$	93 %
États-Unis	32 506	(31 739)	767	1 %	24 348	(19 870)	4 478	6 %
Royaume-Uni	7 894	(5 890)	2 004	2 %	9 675	(9 162)	513	1 %
Pays de la zone euro	3 202	(3 465)	(263)	— %	2 014	(1 932)	82	— %
Japon	17	(34)	(17)	— %	(47)	(151)	(198)	— %
Autres pays de la région Pacifique	833	(758)	75	— %	159	(260)	(101)	— %
Marchés émergents	114	168	282	— %	221	238	459	— %
Autres pays d'Europe	1 433	(1 407)	26	— %	1 446	(1 280)	166	— %
	87 889 \$	— \$	87 889 \$	100 %	79 632 \$	— \$	79 632 \$	100 %

• Sensibilité aux taux de change

Après l'incidence des couvertures et des opérations sur devises, toutes autres variables et valeurs sous-jacentes étant par ailleurs constantes, une augmentation ou une diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres grandes devises entraînerait une baisse ou une hausse approximative de 171 \$ (270 \$ au 31 décembre 2015) de l'actif net de la SAO, comme il est indiqué ci-dessous :

Aux 31 décembre	2016		2015	
Devise	Variation du cours du dollar canadien	Gain latent/perte latente	Gain latent/perte latente	
États-Unis	+/- 5 %	-/+ 38 \$	-/+ 224 \$	
Royaume-Uni	+/- 5 %	-/+ 100	-/+ 26	
Pays de la zone euro	+/- 5 %	-/+ 13	-/+ 4	
Autres	+/- 5 %	-/+ 20	-/+ 16	
		-/+ 171 \$	-/+ 270 \$	

• Risque de taux d'intérêt

L'exposition principale des placements au risque de taux d'intérêt est fonction du capital investi dans les produits à revenu fixe, les placements de marché et les placements privés. Puisque la majorité de ces placements sont assortis de taux d'intérêt fixes, ils sont exposés à l'augmentation des taux avec le temps (l'augmentation des taux d'intérêt diminue la valeur de marché des placements assortis d'un taux d'intérêt

fixe). Le risque de taux d'intérêt découle notamment des obligations, des débentures, des titres de créance de sociétés fermées et des créances hypothécaires. Les plus importants placements portant intérêt à taux fixe sont les contrats à terme standardisés sur obligations classiques à court terme et les obligations indexées sur l'inflation à long terme dans le portefeuille de placements de marché. L'exposition aux obligations classiques s'établit à 17 667 \$ (20 290 \$ au 31 décembre 2015), la juste valeur nette des positions dérivées totalisant 812 \$ (30 \$ au 31 décembre 2015). Outre ces placements, la SAO détient un éventail d'autres placements portant intérêt sur les marchés privés qui sont également sensibles à l'augmentation des taux d'intérêt. Enfin, la SAO investit dans des titres assortis de taux d'intérêt à court terme, essentiellement afin de maintenir sa capacité de satisfaire à ses besoins en liquidités. Les tableaux suivants illustrent la répartition du capital parmi les divers types de placements portant intérêt, selon l'échéance contractuelle des titres.

Au 31 décembre					2016
	Durée à courir			Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Trésorerie et dépôts à court terme	17 352 \$			17 352 \$	0,9 %
Obligations classiques et débentures	223	2 101	3 990	6 314	3,0 %
Obligations indexées sur l'inflation ⁱⁱ⁾	—	235	5 011	5 246	0,4 %
Créances hypothécaires et titres de créance de sociétés fermées	208	2 430	1 144	3 782	7,0 %
	17 783 \$	4 766 \$	10 145 \$	32 694 \$	2,0 %

Au 31 décembre					2015
	Durée à courir			Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Trésorerie et dépôts à court terme	20 695 \$			20 695 \$	0,7 %
Obligations classiques et débentures	—	855	1 633	2 488	4,0 %
Obligations indexées sur l'inflation ⁱⁱ⁾	67	10	6 369	6 446	0,5 %
Créances hypothécaires et titres de créance de sociétés fermées	320	1 703	304	2 327	7,9 %
	21 082 \$	2 568 \$	8 306 \$	31 956 \$	1,2 %

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les flux de trésorerie contractuels futurs à la valeur de marché courante.

ii) Les taux de rendement des obligations indexées sur l'inflation sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un effet sur le taux de rendement final.

• Sensibilité aux variations des taux d'intérêt

La SAO met en œuvre des mesures de diminution ou d'atténuation de son exposition à la hausse des taux d'intérêt en fonction des objectifs stratégiques et tactiques des régimes de retraite d'OMERS. La sensibilité de la SAO aux fluctuations des taux d'intérêt est importante en raison du volume des placements en instruments sensibles aux taux d'intérêt qui sont nécessaires pour maintenir la liquidité de la SAO et sa capacité d'effectuer d'importants placements dans des actifs privés d'envergure à plus ou moins court terme.

Après l'incidence des contrats dérivés (note 3 B), du passif lié aux titres de créances, des titres vendus à découvert et des titres mis en pension (note 4), une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables étant par ailleurs constantes, entraînerait une baisse ou une

hausse approximative de la valeur des placements en titres à revenu fixe et un gain latent de 10 \$ (perte de 226 \$ au 31 décembre 2015). De même, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations indexées sur l'inflation et une perte ou un gain latent de 480 \$ (654 \$ au 31 décembre 2015).

• Actions

La SAO investit dans des actions de sociétés ouvertes (cotées en bourse) et de sociétés fermées. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont gérés de manière à dégager des revenus sous forme de dividendes ou de gains en capital, ou les deux, au fil du temps. Ces placements sont exposés à la volatilité découlant de l'évolution du sentiment du marché. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont gérés activement à la lumière des objectifs de risque et de rendement.

Outre ce qui précède, la SAO investit directement dans des actions de sociétés fermées. Ces placements génèrent des possibilités de gains en capital qui sont réalisés après la vente des placements. L'un des principaux risques associés aux placements en actions de sociétés fermées est lié à l'évaluation. La SAO a mis en place un processus exhaustif d'estimation régulière de la valeur de ces placements. Il est important de noter que les risques et les rendements liés aux actions de sociétés fermées sont généralement supérieurs à ceux des actions de sociétés ouvertes.

• Marchandises

La SAO investit dans des contrats à terme standardisés sur marchandises. L'exposition aux dérivés sur marchandises s'établit à 2 177 \$ (3 287 \$ au 31 décembre 2015), la juste valeur nette d'un montant négatif de 487 \$ (montant négatif de 29 \$ au 31 décembre 2015) étant prise en compte dans les actions de sociétés ouvertes.

• Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographiques et des secteurs d'activité ainsi que des analyses propres aux entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur les marchés privés sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique.

Après l'incidence des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de 10 % de la valeur de l'ensemble des placements en actions de sociétés ouvertes et de placements sur les marchés privés entraînerait une hausse ou une baisse approximative de l'exposition aux placements de marché et aux placements sur les marchés privés et un gain ou une perte latent de 6 487 \$ (6 248 \$ au 31 décembre 2015).

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la perte financière pouvant résulter du défaut d'une contrepartie (y compris les contreparties aux instruments financiers dérivés) de s'acquitter de ses obligations contractuelles envers la SAO. Pour gérer ce risque, la SAO effectue une analyse financière régulière des contreparties et des émetteurs avec lesquels elle conclut des opérations, en plus d'avoir recours à des sources externes (agences de notation du crédit) pour évaluer l'exposition au risque de crédit. Au besoin, la SAO exige de ses contreparties qu'elles fournissent une garantie qui contribue à neutraliser le risque perçu d'une opération de placement. L'essentiel du risque de crédit lié aux contreparties auquel est exposée la SAO concerne des institutions financières d'envergure mondiale très bien notées avec lesquelles la SAO conclut des opérations bilatérales. À la lumière des analyses financières susmentionnées, des limites spécifiques sont établies afin de restreindre l'exposition de la SAO à une contrepartie donnée, lesquelles sont également classées en fonction des notations attribuées par les agences de notation du crédit. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés correspond au coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu en garantie ou à titre de marge à la clôture de l'exercice. Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime, étant donné que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont évalués à la valeur de marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées quotidiennement au comptant.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements en titres à revenu fixe et en obligations indexées à l'inflation. Les placements en titres à revenu fixe et en obligations indexées à l'inflation des régimes de retraite d'OMERS se présentent comme suit :

Au 31 décembre					2016
Qualité du crédit ⁱ⁾	Titres souverains	Titres provinciaux	Sociétés	Total	% du total
AAA	7 357 \$	— \$	32 \$	7389 \$	23 %
AA+	—	—	14 992	14 992	47 %
AA	—	—	340	340	1 %
AA-	—	—	93	93	— %
A+	—	557	47	604	2 %
A	—	—	170	170	1 %
A-	—	—	486	486	2 %
BBB+	—	—	975	975	3 %
BBB	—	—	866	866	3 %
Inférieure à BBB	—	—	2 972	2 972	9 %
Titres non notés ⁱⁱ⁾	—	—	2 763	2 763	9 %
	7 357 \$	557 \$	23 736 \$	31 650 \$	100 %

Au 31 décembre					2015
Qualité du crédit ⁱ⁾	Titres souverains	Titres provinciaux	Sociétés	Total	% du total
AAA	7 821 \$	— \$	— \$	7 821 \$	25 %
AA+	—	—	17 593	17 593	56 %
AA	—	220	772	992	3 %
A	—	343	336	679	2 %
A-	—	—	89	89	— %
BBB+	—	—	136	136	1 %
BBB	—	—	728	728	2 %
Inférieure à BBB	—	—	1 823	1 823	6 %
Titres non notés ⁱⁱ⁾	—	—	1 303	1 303	5 %
	7 821 \$	563 \$	22 780 \$	31,164 \$	100 %

i) D'après les notations moyennes des grandes agences de notation.

ii) La catégorie « Titres non notés » est composée de titres qui sont détenus en mains privées, gérés par des tiers, ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

• Prêt de titres

La SAO conclut des opérations de prêt de titres afin de faciliter la conversion des garanties et de soutenir ses activités d'emprunt de titres. La SAO prête des titres à des tiers et reçoit en garantie de la trésorerie, ce qui atténue le risque de crédit. Au 31 décembre 2016, des titres d'une juste valeur estimative de 67 \$ (58 \$ au 31 décembre 2015) avaient été prêtés en contrepartie de garanties de 69 \$ (59 \$ au 31 décembre 2015).

• Droit de compensation et marge

Dans le cours normal de ses activités, la SAO agit comme contrepartie à des instruments financiers soumis à des accords de compensation et de marge. Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, la majeure partie de la garantie est exigée et affectée aux contreparties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). Dans le cas des emprunts de titres dans le cadre d'opérations de courtage primaire et d'autres emprunts de titres, la garantie correspond à la totalité de la responsabilité envers la contrepartie. Dans le cas des opérations de rachat, aux termes des pensions-cadres sur titres, la SAO (lorsqu'elle vend les titres) reçoit une marge en échange des titres vendus et doit racheter ultérieurement des titres équivalents. En cas de défaillance, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation d'une contrepartie, la SAO est en droit de liquider des opérations aux termes de chacun des accords susmentionnés, de compenser toutes les opérations, de liquider les actifs détenus à titre de marge (lorsqu'elle les détient) et de compenser les obligations de cette contrepartie. Il pourrait toutefois arriver que la SAO ne soit pas en droit d'opérer compensation advenant le manquement d'un agent de compensation sur les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré compensés.

La SAO n'opère pas compensation des instruments financiers dans son état consolidé de la situation financière, puisque son droit de compensation est conditionnel. Le tableau qui suit présente l'incidence des accords de compensation conditionnels et autres accords semblables. Les accords semblables comprennent les pensions-cadres sur titres, les conventions de prêt de titres ainsi que tous les droits liés aux garanties financières.

Suivent les renseignements sur les arrangements conclus par la SAO au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre					2016
	Montant des instruments financiers pouvant être compensés	Montants connexes non compensés dans l'état consolidé de la situation financière			Montant net
		Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention de mise en pension	
Actifs financiers					
Actifs dérivés	431 \$	(328) \$	— \$		103 \$
Prêt de titres					—
Total des actifs financiers	431 \$	(328) \$	— \$		103 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(511) \$	328 \$	204 \$		21 \$
Prêt de titres	(322)		322		—
Pensions sur titres	(1 968)			1 968	—
Total des passifs financiers	(2 801) \$	328 \$	526 \$	1 968 \$	21 \$

	Montants connexes non compensés dans l'état consolidé de la situation financière				Montant net
	Montant des instruments financiers pouvant être compensés	Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention de mise en pension	
Actifs financiers					
Actifs dérivés	458 \$	(456) \$			2
Prêt de titres					—
Total des actifs financiers	458 \$	(456) \$			2
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(1 497) \$	456 \$	824		(217)
Prêt de titres	(1 463) \$		1 463		—
Pensions sur titres	(1 714) \$			1 714 \$	—
Total des passifs financiers	(4 674) \$	456 \$	2 287 \$	1 714 \$	(217) \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SAO ait de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières réglées en trésorerie ou au moyen d'un autre actif financier. La SAO est d'avis que les cotisations aux régimes de retraite seront égales ou supérieures aux prestations au cours des deux prochaines années et que, par la suite, les besoins en liquidités pour le versement des prestations de retraite devront être satisfaits au moyen des rendements du portefeuille de placements. La SAO a élaboré des modèles prospectifs de risque de liquidité et de flux de trésorerie qui sont utilisés de façon périodique pour évaluer l'incidence des besoins en trésorerie et des obligations sur les liquidités des régimes de retraite d'OMERS. La SAO maintient un portefeuille d'actifs facilement négociables pouvant être vendus ou financés sur garantie afin de couvrir les besoins en flux de trésorerie imprévus, comme des appels de fonds pour financer les engagements de placement, et afin de s'assurer qu'elle dispose d'actifs liquides suffisants pour financer les appels de marge advenant des pertes futures.

Dans le cours normal des activités, la SAO a diverses obligations financières, dont :

- l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime principal (note 6) et de la CR (note 7);
- le passif au titre des placements, y compris les titres de créance et les titres vendus à découvert (note 4);
- des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs (note 15).

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la capacité d'OMERS Finance Trust (« OFT ») de couvrir l'émission de son papier commercial. OFT est autorisée à émettre jusqu'à 3 100 \$ en papier commercial, dont une tranche de 1 617 \$ (2 700 \$ au 31 décembre 2015) avait été émise au 31 décembre 2016. Le papier commercial est très bien noté et est en outre appuyé par une facilité de crédit renouvelable inutilisée de 2 325 \$ obtenue auprès d'un consortium de banques bien capitalisées afin de sécuriser le programme de papier commercial.

B. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties ou par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, ou sur des marchés boursiers réglementés.

Les régimes de retraite d'OMERS ont recours à des instruments financiers dérivés, au besoin, pour gérer la répartition de leur actif et pour faciliter la gestion du risque de marché, en accroissant ou en diminuant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents.

Contrats dérivés

Swaps

Les swaps sont des contrats selon lesquels deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie. La SAO conclut les types de swaps suivants :

- Swaps sur taux d'intérêt – Ententes contractuelles visant l'échange de flux d'intérêts fixes ou variables, ou les deux, en fonction de montants notionnels.
- Swaps sur actions – Ententes contractuelles visant l'échange du rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un flux d'intérêts fixe ou variable, ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swaps sur obligations – Ententes contractuelles visant l'échange du rendement d'une obligation ou d'un indice obligataire contre un flux d'intérêts fixe ou variable.
- Swaps sur marchandises – Ententes contractuelles visant l'échange du rendement d'un indice de marchandises contre un flux d'intérêts fixe ou variable.
- Swaps sur défaillance – Ententes contractuelles visant le transfert du risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent découlant d'un incident de crédit déterminé, par exemple une défaillance ou une faillite.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des ententes contractuelles entre des contreparties visant l'achat ou la vente d'une quantité déterminée d'une devise, d'une marchandise, d'un instrument porteur d'intérêts ou d'un indice à un prix déterminé et à une date fixée d'avance.

La SAO a recours aux types de contrats à terme de gré à gré suivants :

- Contrats à terme sur obligations – Ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix déterminé et à une date fixée d'avance.

- Contrats de change à terme – Ententes contractuelles visant l'échange d'une devise contre une autre à un prix donné, pour règlement à une date future.

Les contrats à terme standardisés sont négociés pour des montants standardisés sur des marchés réglementés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La SAO a recours aux types de contrats à terme standardisés suivants :

- Contrats à terme standardisés sur indice boursier – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice boursier donné à un prix et à une date fixés d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur marchandises – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice de marchandises donné à un prix et à une date fixés d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur obligations – Ententes visant l'achat ou la vente d'une obligation ou d'un indice d'obligations donné à un prix et à une date fixés d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur devises – Ententes visant l'échange d'une devise contre une autre à un prix et à une date fixés d'avance.

Options

Les options sont des ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise, d'une marchandise, d'une action, d'un instrument financier productif d'intérêts ou d'un indice à une date future déterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit. Les options se négocient sur des marchés boursiers ou hors cote. Les swaptions sont des ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure ou de résilier un swap à une date future déterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit.

Le tableau suivant résume le portefeuille de dérivés des régimes de retraite d'OMERS et le risque de crédit connexe :

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Valeur notionnelle ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾		Valeur notionnelle ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾	
		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps sur taux d'intérêt	255 \$	6 \$	(19) \$	1 679 \$	4 \$	(3) \$
Swaps sur indices obligataires	1 584	18	(2)	986	1	(22)
Swaps sur inflation	300	5	—	—	—	—
Swaptions vendus	469	—	(5)	1 570	—	—
Swaptions achetés	268	9	—	1 528	1	—
Contrats à terme standardisés sur obligations – position acheteur	8 467	783	—	17 942	34	—
Contrats à terme standardisés sur obligations – position vendeur	455	—	(34)	765	—	(21)
Options sur obligations vendues	469	—	(1)	—	—	—
Options sur obligations achetées	469	1	—	—	—	—
		822	(61)		40	(46)
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés sur indice boursier – position acheteur	9 540	932	—	13 796	—	—
Contrats à terme standardisés sur indice boursier – position vendeur	377	—	(1 137)	994	1	(50)
Swaps sur indices boursiers	1 522	77	(17)	517	4	(12)
Swaps sur actions	160	22	(22)	114	2	(1)
Options sur actions vendues	424	—	(3)	—	—	—
Options sur actions achetées	761	31	—	—	—	—
		1 062	(1 179)		7	(63)
Contrats sur marchandises						
Contrats à terme standardisés sur marchandises – position acheteur	2 177	243	—	3 111	5	—
Contrats à terme standardisés sur marchandises – position vendeur	—	—	(730)	176	—	(34)
		243	(730)		5	(34)
Contrats sur défaillance						
Swaps sur défaillance achetés	2 754	212	—	3 426	75	—
Swaps sur défaillance vendus	14 335	—	(163)	14 839	—	(39)
Swaptions vendus	134	—	—	836	—	(1)
Swaptions achetés	469	2	—	887	1	—
		214	(163)		76	(40)
Contrats de change						
Options sur devises vendues	—	—	—	126	—	(1)
Options sur devises achetées	—	—	—	116	1	—
Contrats à terme standardisés sur devises – position acheteur	—	8	—	9	—	—
Contrats à terme standardisés sur devises – position vendeur	—	—	—	195	—	—
Contrats de change à terme	56 676	2 358	(2 544)	47 204	370	(1 406)
		2 366	(2 544)		371	(1 407)
Total		4 707 \$	(4 677) \$		499 \$	(1 590) \$

- i) La valeur notionnelle représente le montant contractuel auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie; elle n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers consolidés. Les montants notionnels n'indiquent pas nécessairement les montants de flux de trésorerie futurs ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés; ils n'indiquent donc pas nécessairement l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché.
- ii) La juste valeur représente les gains ou les pertes latents découlant des contrats dérivés qui sont constatés à l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont comptabilisés dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont comptabilisés dans les montants à payer sur les opérations en cours. Le montant net de l'exposition totale au portefeuille de dérivés et aux titres de créance s'établit à 30 \$ [(1 091) \$ au 31 décembre 2015], compte non tenu des opérations en cours de 13 \$ (27 \$ au 31 décembre 2015).

iii) La juste valeur des contrats dérivés comptabilisés en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les régimes de retraite d'OMERS sont exposés en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties détenues, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente les durées à courir en fonction de la valeur notionnelle.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	12 183 \$	427 \$	129 \$	12 739 \$	25 443 \$	577 \$	173 \$	26 193 \$
Contrats sur actions	12 624	160	—	12 784	15 307	114	—	15 421
Contrats sur marchandises	2 177			2 177	3 287			3 287
Contrats sur défaillance	603	16 984	104	17 691	335	17 579	351	18 265
Contrats de change	56 676			56 676	47 650			47 650
	84 263 \$	17 571 \$	233 \$	102 067 \$	92 022 \$	18 270 \$	524 \$	110 816 \$

Le tableau ci-dessous présente les durées à courir en fonction de la juste valeur.

Aux 31 décembre	2016				2015			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	757 \$	4 \$	— \$	761 \$	(6) \$	1 \$	(1) \$	(6) \$
Contrats sur actions	(118)	1	—	(117)	(57)	1	—	(56)
Contrats sur marchandises	(487)			(487)	(29)			(29)
Contrats sur défaillance	16	35	—	51	(1)	38	(1)	36
Contrats de change	(178)			(178)	(1 036)			(1 036)
	(10) \$	40 \$	— \$	30 \$	(1 129) \$	40 \$	(2) \$	1 091 \$

NOTE 4

Passif au titre des placements

Le passif au titre des placements se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Dettes a)	13 045 \$	14 361 \$
Titres vendus à découvert	313	1 285
Titres vendus dans le cadre de pensions sur titres	1 968	1 715
Montants à payer et autres passifs	1 349	1 697
Total	16 675 \$	19 058 \$

a) La dette comprend ce qui suit :

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Biens immobiliers						
Facilités de crédit ⁱ⁾	1 921 \$	1 921 \$	1,90 %	1 601 \$	1 597 \$	1,45 %
Dette garantie ⁱⁱ⁾	6 073	5 933	2,87 %	7 035	6 830	2,98 %
Déventures ORC, série 1 ⁱⁱⁱ⁾	610	600	1,28 %	614	594	1,54 %
Déventures ORC, série 2 ^{iv)}	527	500	2,45 %	529	500	2,49 %
Déventures ORC, série 3 ^{v)}	314	300	1,81 %	317	300	1,91 %
Déventures ORC, série 4 ^{vi)}	313	300	1,91 %	313	300	2,09 %
Déventures ORC, série 5 ^{vii)}	256	250	1,62 %	256	250	1,78 %
Déventures ORC, série 6 ^{viii)}	329	315	2,72 %	330	315	2,70 %
Déventures ORC, série 7 ^{ix)}	382	375	2,58 %	—	—	— %
Déventures ORC, série 8 ^{x)}	225	230	2,23 %	—	—	— %
Déventures, série D ^{xi)}	210	200	1,24 %	216	200	1,32 %
Déventures ORCTT, série A ^{xii)}				172	170	1,06 %
	11 160	10 924	2,45 %	11 383	11 056	2,51 %
Infrastructures						
Dette garantie ^{xiii)}	268	217	2,29 %	278	216	1,87 %
OMERS Finance Trust						
Papier commercial ^{xiv)}	1 617	1 617	0,78 %	2 700	2 700	0,73 %
Total	13 045 \$	12 758 \$	2,25 %	14 361 \$	13 972 \$	2,17 %

- i) Comprend des marges de crédit d'exploitation et des facilités de crédit renouvelables et non renouvelables venant à échéance à diverses dates jusqu'en 2019 et portant intérêt à des taux variant de 1,02 % à 5,54 %.
- ii) Comprend des créances hypothécaires et d'autres dettes garanties ayant diverses échéances jusqu'en 2033, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.
- iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 1, à 2,498 % émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2018.
- iv) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 2, à 3,358 % émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2023.
- v) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 3, à 3,203 % émises le 25 juillet 2013 et échéant le 24 juillet 2020.
- vi) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 4, à 2,971 % émises le 2 avril 2014 et échéant le 5 avril 2021.
- vii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 5, à 2,473 % émises le 12 novembre 2014 et échéant le 12 novembre 2019.
- viii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 6, à 3,328 % émises le 12 novembre 2014 et échéant le 12 novembre 2024.
- ix) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 7, à 2,858 % émises le 23 février 2016 et échéant le 23 février 2024.
- x) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série 8, à 1,823 % émises le 9 novembre 2016 et échéant le 9 mai 2022.
- xi) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.
- xii) Déventures d'OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échues le 5 mai 2016.
- xiii) Comprend la dette garantie ayant diverses échéances jusqu'en 2018, chaque titre de créance étant garanti par un actif d'infrastructures déterminé.
- xiv) Le programme de papier commercial d'OFT est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 \$. Le papier commercial en cours arrivera à échéance entre le 3 janvier 2017 et le 17 mars 2017 et porte intérêt à des taux variant de 0,53 % à 0,93 %. OFT dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 2 325 \$ obtenue auprès d'un consortium bancaire afin de sécuriser le programme de papier commercial.

b) Les remboursements de capital et d'intérêts non actualisés exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

Au 31 décembre	2016
2017	4 384 \$
2018	2 276
2019	1 119
2020	1 207
2021	1 107
Par la suite	4 594
	14 687 \$

Au 31 décembre	2015
2016	3 957 \$
2017	2 463
2018	2 364
2019	1 216
2020	842
Par la suite	4 609
	15 451 \$

NOTE 5

Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles

Aux termes d'ententes contractuelles, la SAO investit des fonds pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson et du Transit Windsor Fund (collectivement, les « caisses administrées »). La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à recouvrer les frais qu'elle engage pour l'administration de ces caisses.

La SAO, par l'intermédiaire de sa filiale OMERS Investment Management (« OIM »), conclut des accords de placement (les « accords de rendement d'OMERS ») qui donnent aux clients admissibles la possibilité de bénéficier, en tout ou en partie, du rendement annuel des placements du régime principal.

Le montant à payer aux caisses administrées est ajusté pour tenir compte du revenu ou de la perte proportionnellement à leur quote-part du rendement du régime. Les montants à payer au titre des accords de rendement d'OMERS sont ajustés pour tenir compte du revenu ou de la perte, conformément à une entente contractuelle qui prévoit un rendement de placement égal, en tout ou en partie, au rendement du régime principal.

Les montants à payer aux termes d'ententes contractuelles se détaillent comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Caisses administrées	1 233 \$	1 117 \$
Accords de rendement d'OMERS	1 663	1 602
Montants à payer sur les ententes contractuelles	2 896 \$	2 719 \$

NOTE 6

Régime de retraite principal d'OMERS

Suit un récapitulatif des états financiers du régime principal.

États de la situation financière

Aux 31 décembre	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations	85 213 \$	77 110 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Volet à prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	86 959 \$	81 924 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(5 720)	(6 977)
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	3 379	1 718
	(2 341)	(5 259)
Obligation au titre des prestations de retraite du volet cotisations facultatives supplémentaires	595	445
Total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit du régime principal	85 213 \$	77 110 \$

États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
États de l'évolution de l'actif net		
Revenu de placement net	7 848 \$	4 774 \$
Cotisations	3 945	3 858
Prestations	(3 611)	(3 432)
Frais d'administration des rentes	(79)	(67)
Total de l'augmentation	8 103	5 133
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	77 110	71 977
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	85 213 \$	77 110 \$

Obligations au titre des prestations de retraite constituées du volet à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées correspond à la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations de retraite du régime principal constituées jusqu'à présent pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles que celui des exigences de capitalisation minimales du régime principal prévues par la LRR. Puisque les résultats techniques du régime principal évoluent et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que la valeur réelle des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

L'évaluation actuarielle suit la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Selon cette méthode, le coût des prestations d'un participant augmente à mesure que celui-ci vieillit et se rapproche de la retraite.

Suivent les principales hypothèses actuarielles économiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime principal aux 31 décembre :

Hypothèses actuarielles	2016	2015
Taux d'inflation présumé	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime principal	4,20 %	4,25 %
Taux d'actualisation	6,20 %	6,25 %

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des prestations aux participants et à leurs bénéficiaires, notamment des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution des résultats techniques du régime principal et des attentes relatives aux tendances futures. Selon l'opinion des actuaires indépendants de la SAO, les hypothèses adoptées permettent d'évaluer de façon appropriée l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime principal.

L'hypothèse concernant le taux de départ à la retraite demeure fondée sur une échelle reposant sur l'âge et rend compte de la possibilité d'un départ à la retraite survenant après l'âge normal de la retraite. L'hypothèse concernant le taux de mortalité continue de reposer sur les résultats techniques du régime principal, compte tenu d'une projection de l'amélioration du taux de mortalité au cours des années à venir.

L'augmentation présumée du taux réel des gains ouvrant droit à pension (augmentation en sus du taux d'inflation présumé) a été mise à jour en 2014 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes pour les années à venir, comme suit :

	2016				2015			
	ANR 60 ⁱ⁾		ANR 65 ⁱ⁾		ANR 60 ⁱ⁾		ANR 65 ⁱ⁾	
	Avant 2019	Après 2018	Avant 2019	Après 2018	Avant 2019	Après 2018	Avant 2019	Après 2018
Augmentation réelle présumée des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,4 %	1,8 %	0,8 %	1,2 %	1,4 %	1,8 %	0,8 %	1,2 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux d'inflation présumé plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,4 %	3,8 %	2,8 %	3,2 %	3,4 %	3,8 %	2,8 %	3,2 %

i) Âge normal de la retraite de 60 ans et de 65 ans, respectivement.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2016 prend en compte l'évolution connue des participants au régime principal jusqu'au 30 octobre 2016, les augmentations réelles, en fonction du taux d'inflation, des versements de rentes et des versements de rentes différées à commencer au 1^{er} janvier 2017, ainsi que les gains estimatifs ouvrant droit à pension et les années de service validé en 2016.

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime principal par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime principal	85 213 \$	77 110 \$
Moins l'actif net du volet cotisations facultatives supplémentaires	595	445
Actif net disponible pour le service des prestations du volet à prestations déterminées	84 618	76 665
Ajustement de la valeur actuarielle	(3 379)	(1 718)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	81 239	74 947
Moins l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du volet à prestations déterminées	86 959	81 924
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(5 720)	(6 977)
Reprise de l'ajustement de la valeur actuarielle	3 379	1 718
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(2 341) \$	(5 259) \$

Valeur actuarielle de l'actif net du volet à prestations déterminées

L'évaluation actuarielle du régime principal a été effectuée par Towers Watson Canada Inc. En vertu de la LRR, un rapport d'évaluation actuarielle préparé par un cabinet d'actuaire externe et indépendant doit être déposé auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. Le plus récent rapport d'évaluation du régime principal a été déposé le 31 décembre 2015, à la clôture de l'exercice, et le prochain rapport devra être déposé au plus tard à la clôture de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2018.

La variation de l'ajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Intérêt prévu sur l'ajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁱ⁾	107 \$	115 \$
Rendements de l'exercice écoulé supérieurs (inférieurs) au taux de capitalisation ⁱ⁾	2 403	71
Rendements des exercices précédents supérieurs (inférieurs) au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	(849)	(239)
Augmentation (diminution) de l'ajustement de la valeur actuarielle	1 661	(53)
Ajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	1 718	1 771
Ajustement de la valeur actuarielle à la clôture de l'exercice	3 379 \$	1 718 \$

i) En fonction du taux de capitalisation en vigueur pendant l'exercice, qui s'est établi à 6,25 % en 2016 (6,50 % en 2015).

La valeur actualisée du rendement de placement net non comptabilisé selon l'année initiale d'établissement des placements et les montants qui seront constatés de 2017 à 2020, après application de l'hypothèse de rendement à long terme, se présente comme suit :

Année initiale	Ajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2016 ⁱ⁾	Rendements de placement non comptabilisés à constater en :				Ajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2015 ⁱ⁾
		2017	2018	2019	2020	
2012	– \$					387 \$
2013	(82)	(87)				(155)
2014	1 003	533	566			1 415
2015	55	19	21	22		71
2016	2 403	638	677	720	764	
	3 379 \$	1 103 \$	1 264 \$	742 \$	764 \$	1 718 \$

i) Pour chaque année initiale, les montants de l'ajustement de la valeur actuarielle sont augmentés annuellement selon l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période de lissage de cinq ans.

Le tableau suivant présente la sensibilité potentielle de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées aux variations du taux réel présumé d'augmentation des gains ouvrant droit à pension et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime principal. Une variation de 50 points de base des hypothèses suivantes (les autres hypothèses étant par ailleurs constantes) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

Variation de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	
Aux 31 décembre	2016	2015
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension		
Diminution de l'hypothèse	(1 600) \$	(1 500) \$
Augmentation de l'hypothèse	1 700	1 600
Rendement réel de l'actif du régime principal et taux d'actualisation		
Diminution de l'hypothèse	6 600	6 700
Augmentation de l'hypothèse	(5 900) \$	(5 900) \$

NOTE 7

Convention de retraite

Étant donné que la CR n'est pas un régime de retraite agréé, l'ARC perçoit un impôt remboursable de 50 % sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur le revenu de placement net reçu et sur les gains de placement nets réalisés. L'impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte aucun revenu de placement à la CR. Il est remboursé à raison de un dollar pour chaque tranche de deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées.

Les prestations de retraite assurées par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de la comptabilisation au décaissement modifiée afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % qui, aux termes de la LIR, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur la tranche supérieure des taux de cotisation du régime principal et sont actuellement versées à la CR sur l'excédent des gains ouvrant droit à pension par rapport à un seuil de revenu défini, qui s'est établi à 174 441 \$ en 2016 (163 010 \$ en 2015). Ce seuil de revenu est géré et surveillé activement de sorte qu'il est prévu que les cotisations actuelles et futures à la CR, ainsi que la caisse de la CR existante et les gains de placement futurs, suffiront aux versements de prestations projetées et au règlement des dépenses prévues sur une période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation annuelle. Les prestations en sus du montant maximal payable par le régime principal en vertu de la LIR sont versées à même la CR.

Suit un récapitulatif des états financiers de la CR.

États de la situation financière

Aux 31 décembre	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations	147 \$	135 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	739 \$	679 \$
Déficit	(592)	(544)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	147 \$	135 \$

États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Revenu (perte) de placement net	8 \$	10 \$
Cotisations	20	22
Prestations	(15)	(15)
Frais d'administration	(1)	(1)
Total de l'augmentation	12	16
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	135	119
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	147 \$	135 \$

Les hypothèses actuarielles qu'utilise la CR correspondent à celles du régime principal, à l'exception du taux d'actualisation qui s'établissait à 3,15 % au 31 décembre 2016 (3,15 % en 2015), qui reflète la répartition à long terme de l'actif de la CR, compte tenu de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 %. Une variation de 50 points de base du taux présumé (les autres hypothèses étant par ailleurs constantes), compte non tenu de l'impôt remboursable de 50 %, aurait l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

Variation de 50 points de base

	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	
Aux 31 décembre	2016	2015
Taux d'actualisation présumé		
Diminution de l'hypothèse	33 \$	31 \$
Augmentation de l'hypothèse	(31)	(29)

NOTE 8

Revenu (perte) de placement net

Le revenu (la perte) de placement des régimes de retraite d'OMERS par catégorie d'actifs s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2016				
	Revenu de placement i), ii)	Gain net (perte nette) sur l'actif de placement, le passif au titre des placements et les dérivés ⁱⁱⁱ⁾	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements (note 12)	Revenu (perte) de placement net
Placements en titres à revenu fixe					
Dépôts à court terme	142 \$	274 \$	416 \$		
Obligations classiques et débentures	160	1,065	1 225		
Titres de créance de sociétés fermées et créances hypothécaires	205	(24)	181		
	507	1 315	1 822		
Obligations indexées sur l'inflation	97	104	201		
Actions de sociétés ouvertes et marchandises					
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	106	840	946		
Actions de sociétés ouvertes étrangères	289	756	1 045		
	395	1 596	1 991		
Total des placements de marché	999	3 015	4 014	(157)	3 857
Actions de sociétés fermées					
Actions de sociétés fermées canadiennes	(2)	233	231		
Actions de sociétés fermées étrangères	31	1 049	1 080		
	29	1 282	1 311	(168)	1 143
Placements en infrastructures	1 648	31	1 679	(86)	1 593
Placements en biens immobiliers^{iv)}	953	618	1 571	(16)	1 555
Revenu de placement total	3 629 \$	4 946 \$	8 575 \$	(427) \$	8 148 \$
Revenu crédité en vertu d'ententes contractuelles					(292)
Revenu (perte) de placement net					7 856 \$

	Revenu de placement i), ii)	Gain net (perte nette) sur l'actif de placement, le passif au titre des placements et les dérivés iii)	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements (note 12)	Revenu (perte) de placement net
Placements en titres à revenu fixe					
Dépôts à court terme	150 \$	(78) \$	72 \$		
Obligations classiques et débentures	43	147	190		
Titres de créance de sociétés fermées et créances hypothécaires	103	98	201		
	296	167	463		
Obligations indexées sur l'inflation	202	672	874		
Actions de sociétés ouvertes et marchandises					
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	5	79	84		
Actions de sociétés ouvertes étrangères	134	(1 132)	(998)		
	139	(1 053)	(914)		
Total des placements de marché	637	(214)	423	(128)	295
Actions de sociétés fermées					
Actions de sociétés fermées canadiennes	61	(695)	(634)		
Actions de sociétés fermées étrangères	70	1 644	1 714		
	131	949	1 080	(141)	939
Placements en infrastructures	1 372	740	2 112	(72)	2,040
Placements en biens immobiliers^{iv)}	690	1 136	1 826	(10)	1 816
Revenu de placement total	2 830 \$	2 611 \$	5 441 \$	(351) \$	5 090 \$
Revenu crédité en vertu d'ententes contractuelles					(306)
Revenu (perte) de placement net					4 784 \$

- i) Le revenu de placement comprend les intérêts, les dividendes et le revenu d'exploitation des biens immobiliers à recevoir ou reçus, déduction faite de la charge d'intérêts sur le passif engagé dans des opérations de placement. Le revenu de placement est présenté déduction faite des honoraires liés au rendement des gestionnaires externes et des honoraires de gestion des fonds communs de 61 \$ (81 \$ au 31 décembre 2015).
- ii) Les intérêts sur les opérations de placement comprennent la charge d'intérêts sur le passif au titre des placements en biens immobiliers de 332 \$ (336 \$ au 31 décembre 2015) et les intérêts sur le passif au titre des placements en infrastructures de 13 \$ (15 \$ au 31 décembre 2015).
- iii) Comprend le gain net réalisé de 4 616 \$ (193 \$ au 31 décembre 2015), déduction faite de coûts de transaction et de recherche de 65 \$ (118 \$ au 31 décembre 2015).
- iv) Le revenu de placement tiré des biens immobiliers comprend les charges d'exploitation d'Oxford Properties Group (déduction faite du revenu de gestion des biens immobiliers) de 9 \$ (40 \$ au 31 décembre 2015). Les honoraires d'audit ont totalisé 3 \$ (3 \$ au 31 décembre 2015).

NOTE 9

Rendements de placement

Le calcul des rendements de placement de la SAO est fondé sur une formule de taux de rendement pondéré dans le temps, conformément aux normes du secteur, selon les principes suivants :

- a) Le calcul des rendements correspond au pourcentage du revenu de la division par rapport à la juste valeur moyenne pondérée de l'actif net de la division au cours de la période.

b) La juste valeur est déterminée selon les critères énoncés aux notes 2 et 3.

c) Le revenu est déterminé selon les critères énoncés aux notes 2 et 8.

d) Le rendement du régime de retraite principal d'OMERS comprend les rendements de toutes les divisions.

Les rendements en pourcentage pour les exercices clos les 31 décembre sont les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Régime de retraite principal d'OMERS ⁱ⁾		
Rendement brut total	10,87 %	7,25 %
Rendements bruts applicables aux accords de rendement d'OMERS ⁱ⁾		
Borealis Infrastructure	11,48 %	17,88 %
Oxford Properties	12,26 %	15,05 %

Les rendements bruts présentés ci-dessus ne tiennent pas compte de l'incidence des honoraires de base et des primes de rendement des gestionnaires externes ni des frais de gestion des placements. Le rendement net du régime principal, après tous les frais de placement, s'est établi à 10,3 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (6,7 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).

i) Les rendements tiennent compte des activités de couverture de change du régime principal avec des contreparties externes.

NOTE 10

Cotisations

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Cotisations requises au titre des services rendus au cours de l'exercice ⁱ⁾		
Employeurs	1 845	1 825
Participants	1 845	1 825
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	59	68
Cotisations des participants au titre des services passés ⁱⁱ⁾	93	76
Cotisations des employeurs au titre des services passés ⁱⁱ⁾	10	12
Cotisations au volet CFS	113	74
Total des cotisations reçues	3 965 \$	3 880 \$

i) Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 65 ans, le taux de cotisation de 2016 s'est établi à 9,0 % (9,0 % en 2015) des gains jusqu'à concurrence de 54 900 \$ (53 600 \$ en 2015) et à 14,6 % (14,6 % en 2015) des gains en sus de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 60 ans, le taux de cotisation en 2016 s'est fixé à 9,2 % (9,2 % en 2015) des gains jusqu'à concurrence de 54 900 \$ (53 600 \$ en 2015) et de 15,8 % (15,8 % en 2015) des gains en sus de ce seuil.

ii) OMERS, qui regroupe 990 employeurs, a mis en place un processus de rapprochement approprié qui fait le lien entre les cotisations de chaque employeur et les cotisations de chaque participant. Ce processus détaillé a comme objectif de s'assurer que les cotisations sont conformes aux renseignements sur les participants que fournissent les employeurs.

NOTE 11

Prestations

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Prestations de retraite	3 013 \$	2 799 \$
Prestations d'invalidité	28	27
Transferts vers d'autres régimes agréés	270	293
Prestations de décès	109	101
Versements forfaitaires et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	194	212
Prestations du volet CFS	12	15
Total des prestations payées	3 626 \$	3 447 \$

NOTE 12

Frais d'administration des rentes et de gestion des placements

a) Frais d'administration des rentes ⁱ⁾

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Salaires et avantages du personnel	44 \$	40 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	15	11
Locaux et matériel	3	4
Services professionnels	11	7
Déplacements et communications	7	6
Total des frais d'administration des rentes	80 \$	68 \$

b) Frais de gestion des placements ⁱ⁾

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Salaires et avantages du personnel ⁱⁱ⁾	286 \$	228 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	20	17
Locaux et matériel	27	16
Services professionnels ⁱⁱⁱ⁾	36	37
Déplacements et communications	21	19
Services de gestion des placements	39	33
Autres	(2)	1
Total des frais de gestion des placements	427 \$	351 \$

i) Comprend l'imputation des charges générales.

ii) Comprend les frais de gestion externe et les droits de garde, déduction faite des honoraires de gestion d'actions de sociétés fermées gagnés sur les placements en portefeuille, qui s'élèvent à 14,0 \$ (22,0 \$ au 31 décembre 2015).

iii) Le total des frais pour services professionnels comprend les honoraires des actuaires indépendants de 0,7 \$ (0,7 \$ au 31 décembre 2015) et de l'auditeur externe de 1,2 \$ (1,2 \$ au 31 décembre 2015).

NOTE 13

Information sur les parties liées

Les parties liées de la SAO comprennent les 990 employeurs dont les employés sont des participants du régime principal, la SP, les principaux dirigeants (selon la définition donnée plus bas) et les placements dans lesquels la

SAO possède une participation donnant le contrôle. Les transactions avec des parties liées comprennent ce qui suit :

- Par l'entremise d'Oxford Properties Group, la SAO a payé aux employeurs municipaux des impôts fonciers de 150 \$ (152 \$ au 31 décembre 2015) et aux employeurs du secteur des services publics des frais de services publics de 31 \$ (30 \$ au 31 décembre 2015). Les montants d'impôts fonciers payés, qui étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque employeur municipal, étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non liée. Les paiements de services publics versés aux organismes de services publics qui font partie des employeurs de la SAO sont basés sur une utilisation normale et des taux qui auraient été exigés de toute partie non liée.
- Par l'entremise d'Oxford Properties Group, la SAO a tiré des revenus de location de 7 \$ provenant d'entités émettrices (6 \$ au 31 décembre 2015) et a eu recours aux services d'entités émettrices pour une valeur de néant (8 \$ au 31 décembre 2015). Les montants comptabilisés au titre des revenus de location gagnés et des services achetés étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque entité et étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non liée.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil de la SAO et les hauts dirigeants ayant la responsabilité de planifier et de diriger les activités de la SAO.

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Salaires, avantages du personnel à court terme et indemnités de cessation d'emploi	14 \$	11 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	7	6
	22 \$	18 \$

En dehors de ce qui précède, la SAO n'a eu aucune autre transaction avec les principaux dirigeants au cours de l'exercice.

NOTE 14

Capital

La SAO définit son capital comme étant la situation de capitalisation (l'excédent ou le déficit) de chacun des régimes de retraite d'OMERS. La situation de capitalisation des régimes de retraite d'OMERS est analysée aux notes 6 et 7.

La SAO vise à ce que le volet à prestations déterminées du régime principal soit entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 3 B) et l'effet de levier (note 4) sont fondés sur des politiques et procédures de répartition de l'actif et de gestion des risques conçues pour permettre au régime principal d'atteindre, voire dépasser, les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable conforme à l'énoncé des politiques et des procédures de placement (*Statement of Investment Policies and Procedures*, ou « SIP&P ») du régime principal, approuvé par le conseil de la SAO. En tant qu'administrateur du régime principal, la SAO a adopté un SIP&P qui définit les objectifs, lignes directrices et

indices de référence liés à l'actif de placement du régime principal, les catégories de placements autorisées, la diversification de l'actif réparti et les attentes en matière de rendements. Le SIP&P a été établi en 1989 et fait l'objet d'un examen annuel par le conseil de la SAO. Le SIP&P en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été modifié le 10 décembre 2015. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

Le SIP&P dicte les fourchettes et les cibles stratégiques de répartition de l'actif. La répartition cible stratégique pour 2016 est de 53 % en placements de marché et de 47 % en placements privés. Au 31 décembre 2016, la composition réelle de l'actif était de 55 % en placements de marché et de 45 % en placements privés, ce qui se situe dans les fourchettes cibles à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, le taux de rendement de placement moyen annualisé sur cinq ans du régime principal (déduction faite des frais de gestion des placements) atteignait 8,5 % (6,9 % au 31 décembre 2015).

Le 15 décembre 2016, le conseil de la SAO a approuvé un SIP&P révisé qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le tableau suivant présente les catégories d'actifs et les cibles stratégiques :

	Cible
Titres à revenu fixe	46 %
Obligations liées à l'inflation	2 %
Obligations d'État	27 %
Titres de créance	17 %
Actions	36 %
Actions de sociétés ouvertes	22 %
Actions de sociétés fermées	14 %
Immobilisations	41 %
Infrastructures	23 %
Biens immobiliers	18 %
Instruments à court terme (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris le levier économique)	(23) %

Les placements de la CR reposent sur une répartition de l'actif et un SIP&P distincts de ceux du régime principal. Le SIP&P de la CR a été établi en 2007 et fait l'objet d'un examen annuel par le conseil de la SAO. Le SIP&P en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été modifié le 10 décembre 2015. Les changements inclus dans cette mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées du volet CFS du régime principal est basée sur les CFS, déduction faite des retraits et des frais d'administration, plus le taux de rendement de placement net du volet à prestations déterminées du régime principal. De ce fait, elle n'affiche ni excédent ni déficit. Le régime complémentaire n'a aucun participant, actif net ou obligation au titre des prestations de retraite constituées. La plus récente mise à jour du SIP&P du régime complémentaire remonte au 10 décembre 2015. Les changements inclus dans cette mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

NOTE 15

Garanties, engagements et éventualités

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties concernant le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructures, des placements en biens immobiliers, des

placements directs en actions de sociétés fermées et des contrats de société en commandite. Les engagements futurs sont en général payables à vue en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2016, ces engagements futurs totalisaient 15,6 milliards de dollars (16,9 milliards de dollars au 31 décembre 2015). Ces engagements sont d'abord et avant tout attribuables à l'engagement futur de la SAO de remettre à neuf un important actif d'infrastructure afin d'en prolonger la vie utile. Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement était de 439 \$ au 31 décembre 2016 (765 \$ au 31 décembre 2015). Les garanties et les engagements découlent souvent du développement ou de la détention d'un placement et, en conséquence, ils n'ont pas de date d'expiration fixe.

Dans le cours normal de ses activités, la SAO indemnise ses administrateurs, dirigeants et employés, ses divisions et certaines autres parties à l'égard des poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces parties ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO peut être tenue d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités, comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour ces indemnisations.

Au 31 décembre 2016, la SAO était partie à divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire, mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas d'incidence défavorable importante sur les états financiers consolidés de la SAO.

Aperçu des 10 derniers exercices

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽ⁱ⁾	2009	2008	2007
Actif net disponible pour le service des prestations										
Placements de marché	49 946	43 631	47 300	41 709	37 472	32 154	34 123	31 336	28 763	43 291
Actions de sociétés fermées	10 981	11 482	8 767	9 208	7 465	7 753	6 633	5 048	4 162	3 608
Infrastructures	17 544	16 349	14 401	13 533	11 572	9 635	9 593	12 195	12 140	8 412
Biens immobiliers	25 594	27 642	22 253	17 603	15 846	14 516	12 599	11 975	12 037	10 904
	104 065	99 104	92 721	82 053	72 355	64 058	62 948	60 554	57 102	66 215
Autres éléments de l'actif de placement	2 923	1 062	1 017	744	853	707	645	1 173	1 366	1 001
Passif au titre des placements	(19 099)	(20 534)	(19 490)	(16 463)	(11 741)	(9 063)	(9 628)	(13 338)	(14 474)	(15 029)
Actif de placement net	87 889	79 632	74 248	66 334	61 467	55 702	53 965	48 389	43 994	52 187
Actif (passif) non lié aux placements										
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(2 896)	(2 719)	(2 397)	(1 524)	(905)	(828)	(809)	(734)	(672)	(800)
Autres actifs	367	332	245	271	205	209	193	177	155	129
Actif net disponible pour le service des prestations	85 360	77 245	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et excédent (déficit)										
Régime principal										
Volet à prestations déterminées										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	86 959	81 924	76 924	73 004	69 122	64 548	60 035	54 253	50 080	46 830
Excédent (déficit) de capitalisation	(5 720)	(6 977)	(7 078)	(8 641)	(9 924)	(7 290)	(4 467)	(1 519)	(279)	82
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 379	1 718	1 771	341	1 321	(2 337)	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567
	(2 341)	(5 259)	(5 307)	(8 300)	(8 603)	(9 627)	(6 745)	(6 469)	(6 642)	4 649
Obligation au titre des prestations de retraite du volet cotisations facultatives supplémentaires	595	445	360	276	170					
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit – Régime principal	85 213	77 110	71 977	64 980	60 689	54 921	53 290	47 784	43 438	51 479
Convention de retraite										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	739	679	619	614	555	504	468	486	285	236
(Déficit)	(592)	(544)	(500)	(513)	(477)	(436)	(409)	(438)	(246)	(199)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit – Convention de retraite	147	135	119	101	78	68	59	48	39	37
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	85 360	77 245	72 096	65 081	60 767	54 989	53 349	47 832	43 477	51 516

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010 ⁽ⁱ⁾	2009	2008	2007
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations										
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	77 245	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 568 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu de placement total ⁽ⁱⁱ⁾	8 575	5 441	7 082	4 000	5 544	1 648	5 735	4 623	(7 910)	4 200
Frais de gestion des placements ⁽ⁱⁱ⁾	(427)	(351)	(384)	(266)	(265)	(264)	(268)	(246)	(227)	(201)
	8 148	5 090	6 698	3 734	5 279	1 384	5 467	4 377	(8 137)	3 999
Revenu crédité en vertu d'ententes contractuelles	(292)	(306)	(222)	(97)	(79)	(21)	(83)	(67)	124	(61)
Revenu (perte) de placement net	7 856	4 784	6 476	3 637	5 200	1 363	5 384	4 310	(8 013)	3 938
Variations attribuables aux activités de rentes										
Cotisations										
Services rendus au cours de l'exercice	3 690	3 650	3 515	3 434	3 026	2 618	2 227	2 077	1 975	1 840
Autres cotisations	275	230	171	210	184	195	86	66	73	46
Total des cotisations reçues	3 965	3 880	3 686	3 644	3 210	2 813	2 313	2 143	2 048	1 886
Prestations										
Prestations versées	(3 041)	(2 826)	(2 616)	(2 437)	(2 256)	(2 047)	(1 890)	(1 781)	(1 656)	(1 554)
Transferts, versements forfaitaires et autres paiements de prestations	(585)	(621)	(450)	(473)	(414)	(336)	(236)	(269)	(371)	(279)
Total des prestations versées	(3 626)	(3 447)	(3 066)	(2 910)	(2 670)	(2 383)	(2 126)	(2 050)	(2 027)	(1 833)
Frais d'administration des rentes	(80)	(68)	(81)	(57)	(56)	(59)	(54)	(48)	(47)	(43)
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	85 360	77 245	72 096	65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516
Rendement net										
Régime principal										
Volet à prestations déterminées										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	10,3 %	6,7 %	10,0 %	6,0 %	9,5 %	2,6 %	11,4 %	10,0 %	(15,7 %)	8,3 %
Indice de référence	7,9 %	7,8 %	7,7 %	7,5 %	7,2 %	7,5 %	7,3 %	6,8 %	8,2 %	7,5 %
Volet cotisations facultatives supplémentaires										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	10,3 %	6,7 %	10,0 %	6,0 %	9,5 %					
Caisse de la convention de retraite ^(iv)										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	7,8 %	12,5 %	14,5 %	28,5 %	10,5 %	(4,1 %)	7,7 %	10,3 %	(26,8 %)	8,3 %
Indice de référence	8,7 %	12,2 %	14,6 %	30,2 %	12,2 %	(2,4 %)	10,1 %	16,6 %	27,3 %	7,5 %

i) Depuis 2011, la SAO prépare ses états financiers conformément au chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada* et aux IRFS, et elle a donc ajusté les montants de 2010 (précédemment constatés conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'ICCA*) aux fins de comparaison.

ii) Lors de la préparation des états financiers de 2012, la SAO a reclassé les frais de recherche des frais de gestion des placements vers le revenu de placement total. Les soldes de 2011 ont été ajustés pour tenir compte de ce reclassement.

iii) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été amputé de 37 millions de dollars pour tenir compte d'un changement touchant la méthode comptable au titre des coûts de transactions.

iv) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Rapport du comité des ressources humaines du conseil de la Société d'administration d'OMERS

Composition du comité en 2016	
Monty Baker (président)	Sheila Vandenberg
Bill Aziz	John Weatherup
David Beatty	George Cooke (membre d'office)
David Tsubouchi	

Le comité des ressources humaines (le « comité des RH ») aide le conseil de la SAO à s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et de ses obligations connexes i) en attirant, motivant et retenant en son sein des hauts dirigeants qui sont déterminés à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO; ii) en supervisant un solide processus de gestion de la relève pour le poste de chef de la direction et les autres postes de haute direction; et iii) en supervisant la performance, la rémunération et les programmes de rémunération du chef de la direction.

En 2016, le comité des RH a notamment :

- supervisé le processus annuel d'évaluation du rendement du chef de la direction;
- fait des recommandations au conseil de la SAO sur la rémunération du chef de la direction;
- examiné les candidatures à la succession du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, dans le cadre du processus de gestion de la relève, ainsi que les plans de perfectionnement connexes;
- réalisé des progrès sur le plan de relève au poste de chef de la direction;
- examiné la rémunération au rendement accordée à l'équipe de haute direction;
- examiné la stratégie de gestion des talents;
- examiné les programmes de rémunération pour s'assurer que des liens stratégiques et des mesures d'atténuation des risques existent à un niveau adéquat;
- approuvé l'information concernant la rémunération qui doit paraître dans les documents publics;
- maintenu l'accent sur la gouvernance des RH en produisant notamment des bilans annuels de la gouvernance des RH et des rapports sur l'état des risques, de même que d'autres rapports sur la rémunération.

Conseiller en rémunération indépendant

Le comité des RH a recours aux services d'un conseiller en rémunération indépendant pour l'assister dans ses responsabilités. Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, le comité des RH examine sa relation avec son conseiller indépendant de temps à autre. Un tel examen a eu lieu en 2016, et le comité des RH a sollicité la candidature de plusieurs cabinets-conseils. Le comité des RH a évalué les candidatures en fonction d'un ensemble de critères et a retenu les services de Hugessen Consulting (« Hugessen ») à titre de conseiller indépendant. Global Governance Advisors (« GGA ») et Hugessen ont respectivement conseillé le comité des RH du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016 et du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016.

Le conseiller est engagé directement par le comité des RH, qui lui donne des instructions et dont il relève. En 2016, GGA et Hugessen, dont tout le travail est autorisé au préalable par le comité, n'ont fourni à l'organisme aucun service n'ayant pas été autorisé par le conseil.

En 2016, le conseiller indépendant :

- i) a donné un avis indépendant sur la rémunération du chef de la direction et des autres hauts dirigeants (principes de rémunération, groupes de comparaison, positionnement concurrentiel de la rémunération et composition de la rémunération);
- ii) s'est assuré que le comité des RH comprenait et accueillait favorablement le programme de rémunération qui s'applique actuellement au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction;
- iii) a conseillé le comité des RH quant à toute recommandation émanant de la direction;
- iv) a évalué les propositions soumises quant aux nouveaux programmes de rémunération;
- v) a prêté main-forte pour toute autre demande du comité des RH.

Le comité des RH est seul habilité à approuver le montant des honoraires du conseiller en rémunération indépendant. Les honoraires liés à la rémunération des hauts dirigeants payés à notre conseiller en 2016 reflètent les services énumérés plus haut. Le tableau suivant résume les honoraires payés pour les services en 2016 et en 2015.

Conseiller	Honoraires liés à la rémunération des hauts dirigeants		Autres honoraires	
	2016	2015 ¹⁾	2016	2015
Hugessen Consulting	146 940 \$	s.o.	Néant	s.o.
Global Governance Advisors	137 860 \$	279 972 \$	Néant	Néant

Note :

1) Les frais connexes pour 2015 ont été retraités pour refléter les montants payés en 2016 au titre d'éléments faisant partie du plan de travail de 2015.

Composition et réunions du comité des RH

Les membres du comité des RH sont nommés par le conseil de la SAO parmi ses membres et sont indépendants de la direction. Collectivement, ils possèdent des compétences, des connaissances et de l'expérience dans les domaines de la gestion des placements, des rentes, des politiques économiques et publiques, du leadership et de la stratégie, de la gestion des risques, de la gestion des talents et de la rémunération des hauts dirigeants. En 2016, le comité des RH a tenu quatre réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires pour examiner des questions importantes, conformément à son mandat et à son plan de travail annuel. À l'invitation du président du comité des RH, les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction, et le conseiller indépendant du comité des RH ont assisté aux réunions. Le comité tient à la fin de chacune de ses réunions une séance à huis clos à laquelle la direction ne peut assister.

Bilan de l'exercice 2016

Notre stratégie 2020 est une feuille de route quinquennale qui reflète notre vision : être un exemple à suivre en matière de régime de retraite à prestations déterminées durable. Elle établit comment nous protégerons notre situation de capitalisation grâce à une saine approche en la matière, générerons des rendements de placement

nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 %, établirons des liens de qualité avec les parties prenantes et rehausserons notre modèle d'affaires et nos capacités pour améliorer la valeur des cotisations. Cette situation se manifeste par l'investissement dans notre personnel au moyen de programmes comme le développement du leadership et la rémunération globale.

En 2016, nous avons continué d'investir dans notre personnel :

- en demeurant tournés vers les processus de gestion de la relève, dans le cadre desquels nous ciblons et perfectionnons des leaders pour des postes clés. Ce faisant, nous nous assurons de disposer des talents dont nous avons besoin pour mettre à exécution nos priorités stratégiques et guider OMERS vers l'avenir;
- en cultivant un bassin de hauts dirigeants pour assurer qu'OMERS se trouve en bonne position pour l'avenir, avec les hauts dirigeants talentueux qu'il lui faut. Ce processus souligne les forces clés et le perfectionnement nécessaire pour notre croissance future;
- par l'intermédiaire de nos programmes de perfectionnement des hauts dirigeants afin d'aider ceux-ci à mieux comprendre les activités et la stratégie de croissance d'OMERS, tout en accroissant et en consolidant les capacités de leadership et en mettant en pratique nos principes de leadership;
- par l'intermédiaire de notre plan d'entreprise pour les employés, qui explique comment nous menons à bien notre programme de gestion des talents en créant une organisation diversifiée et inclusive où les leaders reconnaissent l'apport des employés, les récompensent au moyen d'une rémunération et d'avantages concurrentiels et créent des occasions de perfectionnement pour eux;
- en assurant l'évolution continue de notre philosophie de rémunération et de notre culture de rémunération au rendement, qui soutiennent notre stratégie de gestion des talents de manière à attirer, à motiver et à récompenser les meilleurs talents.

Gouvernance de la rémunération et risque connexes

Nos programmes de rémunération s'alignent sur nos objectifs d'affaires et nous permettent d'offrir une rémunération concurrentielle qui reconnaît la performance et qui se distingue dans l'ensemble des marchés. La conception de nos régimes reste simple, tout en continuant de refléter les meilleurs principes de gouvernance. Nous veillons à ce que la considération des risques soit intégrée à nos régimes, permettant au comité des RH de récompenser adéquatement les comportements conformes à notre culture de risque. Notre objectif consiste à équilibrer le risque et la rémunération, afin que les employés soient alignés sur la stratégie de placement à long terme d'OMERS.

En outre, afin d'assurer que la rémunération correspond à l'incidence du risque, le conseil peut, à son gré, retenir les primes afin de tenir compte d'événements importants imprévus ou inhabituels. Il a aussi la capacité de récupérer toute rémunération variable déjà accordée advenant une présentation trompeuse importante des résultats au cours des trois exercices précédents. Afin d'aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des participants au régime et de favoriser la création de valeur à long terme, une partie considérable de la rémunération globale est différée et conditionnelle à la performance de l'entreprise au cours de la période de report.

Points saillants du rendement des activités

En 2016, nos rendements indiquent que nous sommes en bonne voie d'atteindre la pleine capitalisation d'ici 2025. Suivent certains points saillants de notre rendement.

- Le rendement de placement net d'OMERS s'est établi à 10,3 % en 2016, par rapport à un rendement net de 6,7 % en 2015 et au rendement de 7,9 % affiché par notre indice de référence.
- L'actif net a augmenté de 8,1 milliards de dollars en 2016 pour s'établir à 85,2 milliards de dollars.
- En 2016, le taux de capitalisation du régime a été porté à 93,4 %.
- Le taux de satisfaction des participants d'OMERS a été porté à 92 % du fait d'un accroissement de la correspondance, des appels et des mouvements de rentes découlant d'une hausse importante du nombre de départs à la retraite.
- Les hauts dirigeants d'OMERS ont rencontré directement les employeurs, les promoteurs et les autres parties prenantes tout au long de l'année. Ces rencontres ont permis d'obtenir un complément d'information sur les questions importantes, d'approfondir les liens et de collaborer afin d'atteindre les participants et les collectivités.

Faits saillants de la rémunération

Après l'évaluation de notre rendement pour 2016, les facteurs suivants ont influé sur la rémunération de fin d'exercice :

- Une augmentation salariale moyenne de 2 % a été approuvée pour les employés en dessous du niveau de haut dirigeant.
- Aucune augmentation salariale n'a été accordée aux employés occupant des postes de dirigeant, sauf advenant une promotion ou un changement de responsabilités, puisque nous sommes d'avis que les sondages comparatifs continuent de faire en sorte que leur rémunération est appropriée.
- Les facteurs liés au rendement des activités pris en compte dans nos programmes de rémunération pour 2016 ont été supérieurs aux attentes, reflétant un rendement plus élevé que prévu tant pour les placements de marché que pour les placements privés, ce qui a donné lieu à un rendement net absolu de 10,3 % pour les caisses.
- L'évaluation des risques nous a permis de conclure que nos divisions gèrent les risques conformément à notre culture de risque, donnant lieu à des ajustements des programmes de rémunération en fonction du risque de 0 % pour tous les régimes.

Projections pour 2017 et par la suite

La stratégie 2020 d'OMERS demeurera notre feuille de route pour les prochaines années. Nous avons réalisé des progrès, et nous continuons de nous y consacrer et de la mettre en œuvre. Nous travaillons afin d'assurer que notre démarche de rémunération :

- demeure alignée avec la stratégie 2020;
- demeure alignée avec les intérêts des participants aux régimes;
- demeure concurrentielle par rapport au marché;
- reste ancrée à un cadre de gouvernance solide.

Nous examinons nos programmes de rémunération globale régulièrement afin de nous assurer qu'ils continuent de s'inscrire dans notre démarche de rémunération. Par suite d'un tel examen, nous continuerons, en 2017, d'assurer la transition de nos régimes vers un calcul de la rémunération au rendement en fonction d'un rendement sur plusieurs années. Ce faisant, nous alignons les intérêts de nos hauts dirigeants et des participants aux régimes en les orientant vers une croissance durable à long terme tout en maintenant l'accent sur les rendements annuels.

Conclusion

Nous continuons à consacrer beaucoup de temps à la gestion des talents et à nous assurer qu'OMERS a les leaders et les employés qu'il lui faut pour produire des résultats susceptibles d'ajouter de la valeur à long terme pour les participants aux régimes. Nous sommes certains que notre approche en matière de rémunération permet d'attirer et de motiver des leaders de talent grâce à de solides pratiques de gouvernance tout en réalisant un bon équilibre qui ne pousse pas à la prise de risques excessifs, mais incite au rendement. Notre comité des RH est déterminé à être un chef de file en matière de gouvernance de la rémunération dans le secteur des rentes, et il continuera de présenter aux participants au régime et aux parties prenantes une information claire et transparente.



Monty Baker

Président du comité des ressources humaines, 2016

Analyse de la rémunération

La Société d'administration d'OMERS s'engage à maintenir la transparence envers les parties prenantes en ce qui concerne tous les aspects de son programme de rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre de cet engagement, notre objectif consiste à fournir des informations claires, utiles et appropriées. La présente analyse de la rémunération fournit les points saillants du rendement d'OMERS pour 2016, passe en revue de façon détaillée le programme de rémunération de la haute direction et décrit les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés, soit le président et chef de la direction, le chef des finances et les trois membres les mieux payés de la haute direction.

Approche en matière de rémunération

OMERS applique résolument à tous ses employés, hauts dirigeants compris, une approche de rémunération au rendement. Cette approche sous-tend l'exécution de la stratégie 2020 d'OMERS et reflète sa volonté d'assurer la viabilité de la capitalisation du régime au moyen de rendements ajustés en fonction du risque qui soient réalistes à long terme.

Aussi les programmes de rémunération visent-ils à attirer, à motiver et à retenir en notre sein les meilleurs éléments et à les inciter à poursuivre l'objectif de placement d'OMERS, qui est d'obtenir des rendements égalant ou dépassant les niveaux nécessaires à long terme pour le régime. OMERS reconnaît que l'atteinte de cet objectif doit s'accompagner d'un niveau de risque acceptable, et il incombe au comité des RH de faire en sorte que nos programmes et pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques démesurés. En conséquence, les programmes de rémunération d'OMERS s'inscrivent dans sa stratégie de placement à long terme et respectent la tolérance au risque de placement, mesures qui sont établies par le conseil, communiquées à la direction et aux membres du personnel et comprises par ceux-ci.

Principes de rémunération

Le programme de rémunération de la haute direction part des principes suivants :

- **Harmonisation avec les intérêts des participants au régime.** Harmoniser les intérêts des employés et des dirigeants avec ceux des participants au régime, grâce à un programme de rémunération bien structuré.
- **Alignement sur la stratégie d'OMERS.** Axer les efforts du personnel sur des objectifs de rendement critiques et récompenser les rendements supérieurs dans le respect de notre engagement en matière de rentes.
- **Rémunération au rendement.** Favoriser une culture de rémunération au rendement où existe une forte corrélation entre le salaire et les bonnes performances, en assurant une rémunération différenciée qui récompense le talent et cherche à retenir les meilleurs éléments.
- **Gestion efficace des risques.** S'assurer que, de par sa structure, les programmes de rémunération n'encouragent pas la prise de risques démesurés, et les passer régulièrement en revue pour s'assurer qu'ils fonctionnent conformément aux attentes.
- **Rémunération concurrentielle.** Récompenser les employés en tenant compte des pratiques du marché, pour rehausser la capacité de l'organisme à attirer les meilleurs éléments, à les motiver et à les garder à son service. Pour le calcul de la rémunération globale, le rendement ciblé correspond à la médiane, et un rendement de niveau supérieur correspond au 75^e percentile du marché.

- **Bonne gouvernance d'entreprise.** S'efforcer d'être un exemple à suivre en matière de gouvernance, et assurer l'examen et l'intégration en continu de pratiques de rémunération de premier plan qui cadrent avec notre modèle de gouvernance.

Éléments de la rémunération des hauts dirigeants

Pour 2016, la rémunération des hauts dirigeants s'articule autour des éléments suivants :

- le salaire de base;
- la rémunération variable, composée d'une rémunération au comptant annuelle sous forme de primes de rendement à court terme (aux termes du RICT) et à long terme (aux termes du RILT);
- les programmes d'avantages du personnel et de prestations de retraite.

Réunis, ces éléments forment une rémunération globale destinée à attirer les meilleurs talents, à les inciter fortement à aligner leurs efforts sur les objectifs d'OMERS et à les motiver de façon à ce qu'ils fournissent un rendement aboutissant à des résultats durables pour le compte des participants au régime.

Élément de rémunération	Description	Type de rémunération
Salaire de base	Fondé sur des analyses du marché et revu annuellement	Fixe
Primes de rendement à court terme (RICT)	Fondées sur des objectifs de rendement généraux et individuels	Variable (conditionnelle)
Primes de rendement à long terme (RILT)	Fondées sur des objectifs de rendement généraux et individuels. Les primes de rendement aux termes du RILT sont différées et payées à la fin de la période de rendement de trois ans.	Variable (conditionnelle)
Avantages du personnel et prestations de retraite	Comprennent les vacances, les assurances vie et invalidité, les prestations d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que les programmes de retraite.	Fixe

Structure du programme de rémunération des hauts dirigeants

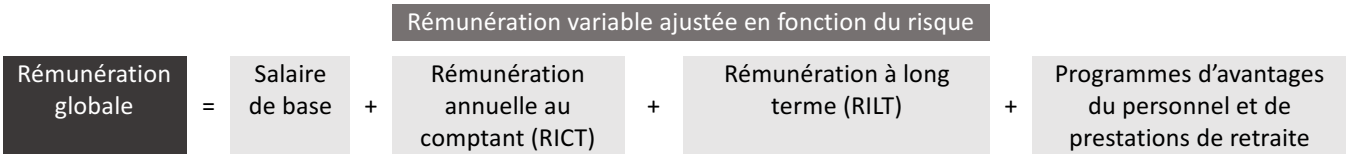
Le président et chef de la direction, le chef des finances et les autres hauts dirigeants nommés participent au programme de rémunération des hauts dirigeants. Ce programme s'aligne sur la stratégie 2020 d'OMERS, sur les principes de rémunération et sur les intérêts ultimes des participants au régime. L'attribution des primes de rendement annuelles aux termes du programme de rémunération des hauts dirigeants se fait en quatre étapes :

1^{re} étape	Établissement de l'objectif de rémunération globale
2^e étape	Établissement des tableaux de bord équilibrés
3^e étape	Évaluation du rendement
4^e étape	Détermination des primes de rendement

Les deux premières étapes ont lieu au début de l'année et jettent les bases en fixant la rémunération cible et les objectifs de rendement. Les troisième et quatrième étapes se produisent en fin d'exercice, une fois que l'on compare le rendement réel aux objectifs et qu'on arrête les primes de rendement.

1^{re} étape	Établissement de l'objectif de rémunération globale
-----------------------------	---

L'objectif de rémunération globale est fixé au début de l'année ou au moment de l'embauche, ou encore à la faveur d'un changement de rôle ou de responsabilités de l'intéressé. L'objectif individuel de rémunération globale correspond au salaire de base plus une rémunération variable ajustée en fonction du risque, laquelle comprend une prime de rémunération annuelle au comptant (aux termes du RICT) et une rémunération à long terme (aux termes du RILT) ainsi que des programmes d'avantages du personnel et de prestations de retraite.



La **rémunération variable ajustée en fonction du risque** s'entend des éléments de rémunération globale qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction du rendement de l'entreprise et de la performance individuelle. Une large part de la rémunération globale de chaque haut dirigeant est fonction du rendement, tandis qu'un pourcentage substantiel est différé dans le temps sous forme de primes à long terme qui alignent la rémunération sur les intérêts des participants au régime.

L'objectif de rémunération globale de tous les hauts dirigeants est revu chaque année ainsi que chaque fois que les fonctions ont pu avoir changé substantiellement. Nous avons pour ligne de conduite de faire correspondre notre objectif de rémunération globale, en moyenne, à la médiane de ce que pratiquent nos concurrents sur le marché. L'objectif de rendement individuel de chaque haut dirigeant peut se situer au-dessus ou en dessous de la médiane, en fonction de son expérience, de son potentiel, de sa performance et d'autres facteurs propres au haut dirigeant ou à la fonction exercée.

Le comité des RH, avec l'aide d'un conseiller indépendant, passe en revue les objectifs de rémunération globale des hauts dirigeants, tandis que le conseil de la SAO approuve la rémunération globale du président et chef de la direction, à partir de la recommandation du comité des RH.

2^e étape Établissement des tableaux de bord équilibrés

Au début de l'année, chaque haut dirigeant se voit attribuer un tableau de bord équilibré qui comporte les principaux objectifs à atteindre et à partir duquel il sera évalué à la fin de l'année. Ce tableau de bord équilibré vise à confronter le rendement aux rendements absolus nets ainsi qu'à d'autres grandes priorités.

Le tableau ci-après donne la raison d'être de chaque mesure de rendement.

Mesure de rendement	Raison d'être	Pondération en 2016			
		Président et chef de la direction	Chef des placements	Chef des finances/de l'exploitation	Chef de la gestion des risques
Rendements de placement	Le rendement absolu net total des caisses ou des divisions mesure la valeur réelle apportée au régime d'OMERS et permet aux hauts dirigeants d'axer leur action sur les intérêts des participants au régime.	50 %	60 %	40 %	20 %
Principaux objectifs en matière de stratégie, d'exécution et de leadership	Cette composante du tableau de bord comporte : 1. des mesures stratégiques qui reposent sur les priorités de l'entreprise susceptibles d'amener une croissance durable du régime d'OMERS de manière à dégager des rendements de placement de façon continue. 2. des objectifs de leadership essentiels à notre réussite se concentrant sur des mesures susceptibles de tirer de bons rendements de nos activités et de notre personnel.	50 %	40 %	60 %	80 %

Le président et chef de la direction approuve les objectifs de chacun des membres de la haute direction, objectifs qui sont ensuite revus par le comité des RH. Ce dernier soumet à l'approbation du conseil de la SAO le tableau de bord équilibré annuel du président et chef de la direction.

Pour que le rendement s'aligne bien sur les résultats visés, la mesure des rendements absolus nets applicable au président et chef de la direction et aux hauts dirigeants part du rendement global de l'entreprise (rendement de la caisse dans son ensemble). Le rendement des hauts dirigeants qui sont responsables d'une catégorie d'actifs (les chefs des placements) est évalué en fonction du rendement global de la caisse et des rendements propres à la division en cause. En 2016, le rendement global de la caisse a été ajouté à la feuille de route des chefs des placements, ce qui aligne davantage leurs intérêts sur ceux des participants au régime dans l'ensemble d'OMERS.

3^e étape Évaluation du rendement

Après la clôture de l'exercice, la performance financière est établie, et le rendement est évalué par rapport aux autres grands objectifs fixés pour le président et chef de la direction et chaque membre de la haute direction. Cette combinaison de rendements aide à déterminer le facteur de réalisation du tableau de bord équilibré de chaque participant, selon un pourcentage de 0 % à 200 %. Le conseil de la SAO évalue le rendement du président et chef de la direction par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés, tandis que le président et chef de la direction en fait de même pour les membres de la haute direction. Le rendement du président et chef de la direction pour 2016 est analysé à la rubrique « Rémunération du président et chef de la direction ».

4^e étape Détermination des primes de rendement

À la fin de l'année, les primes de rendement ajustées en fonction du risque de chaque haut dirigeant sont calculées de la façon suivante :

$$\text{Prime de rendement ajustée en fonction du risque} = \text{Objectif de rémunération variable RICT + RILT} \times \left[\text{Facteur du tableau de bord équilibré 0 \% - 200 \%} \pm \text{Ajustement en fonction du risque } \pm 15 \% \right]$$

Chaque année, le comité des RH détermine l'**ajustement en fonction du risque** et l'applique au facteur du tableau de bord équilibré de chaque haut dirigeant. Le résultat est fonction d'une évaluation selon laquelle on détermine dans quelle mesure le risque a été bien géré pendant la période considérée ainsi que l'incidence sur la propension au risque.

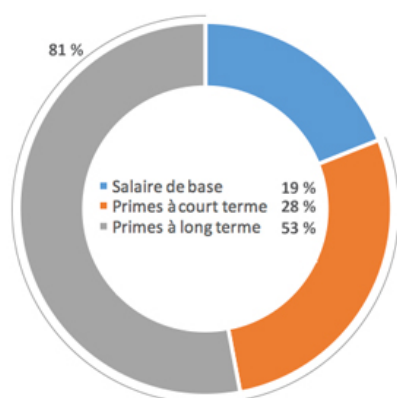
Les primes versées se situent dans une fourchette allant de 0 % à 200 % de la cible, en fonction de la performance. Le comité des RH, avec l'aide d'un conseiller indépendant, passe en revue les primes de rendement des hauts dirigeants, tandis que le conseil de la SAO approuve les primes annuelles du président et chef de la direction, à partir de la recommandation du comité des RH. Une fois que les primes de rendement d'un participant sont déterminées, 35 % sont versées au comptant (aux termes du RICT) et 65 % sont différées (aux termes du RILT).

Composition de la rémunération cible

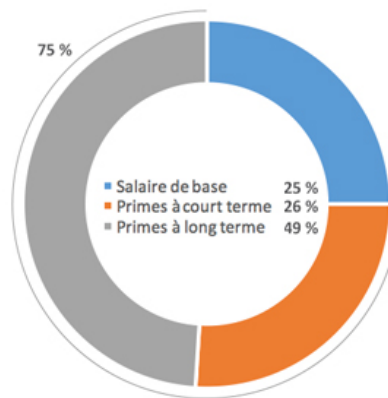
Conformément à l'approche de rémunération au rendement d'OMERS, la rémunération globale des membres de la haute direction est constituée principalement d'une rémunération variable qui est rattachée au rendement de placement ainsi qu'à la performance individuelle.

Les graphiques ci-après ventilent la composition de la rémunération cible du président et chef de la direction et des hauts dirigeants nommés (à savoir le chef des finances et les trois hauts dirigeants les mieux payés).

Président et chef de la direction



Autres hauts dirigeants nommés (moyenne)



Groupes de référence servant à la définition d'un salaire compétitif

Pour s'assurer que sa rémunération est concurrentielle et reflète étroitement ce qui se pratique sur le marché, OMERS a défini des groupes de référence pour ses diverses entreprises. Le comité des RH revoit ces groupes à intervalles réguliers. Il privilégie en général les organismes recherchant des talents similaires, les organismes propres à un secteur d'activité donné et les organismes ayant des objectifs analogues. OMERS analyse les niveaux de rémunération de postes comparables au sein de ces groupes de référence et évalue le rendement relatif et la taille de ces groupes. Chaque année, ces groupes de référence servent de points de comparaison de la rémunération pour des postes de toute l'entreprise. Le tableau ci-après présente les grands paramètres à partir desquels sont recensés chaque année les groupes de référence :

	Exemples d'organisations
Fonctions internes de l'entreprise	Organisations sectorielles générales ayant plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires.
Services de retraite	Caisses de retraite, sociétés-conseils, organisations sectorielles générales ayant plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires.
Équipes de placement	Sociétés de gestion de placements comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs, des banques et des compagnies d'assurance. Organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.
Oxford Properties	Sociétés immobilières et sociétés de gestion de placements comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs et des banques. Organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.

Gouvernance de la rémunération

Suivent les principaux programmes de gouvernance mis en place en vue d'harmoniser la rémunération avec les intérêts à court et à long terme des participants au régime.

Programme d'OMERS	Description
Ajustement au risque	Le programme de rémunération des hauts dirigeants prévoit un ajustement en fonction du risque qui donne au comité des RH la capacité de modifier une prime en fonction du risque. Cet ajustement rend compte de l'efficacité avec laquelle le risque a été géré pendant la période considérée et peut se répercuter sur l'ensemble des primes de rendement selon un pourcentage de $\pm 15\%$. L'ajustement est déterminé et approuvé par le comité des RH chaque année.
Pouvoir discrétionnaire du conseil	Le conseil de la SAO peut choisir de retenir le versement d'une quelconque prime de rendement, dont les primes à court et à long terme, en vue de tenir compte de situations imprévues ou inhabituelles, selon la définition qu'en donne OMERS, à sa discrétion.
Récupération	Toute prime de rendement, qu'elle ait ou non déjà été versée, peut être récupérée en cas d'information trompeuse majeure ou de retraitement des états financiers dans les 36 mois antérieurs. Le cas échéant, le comité des RH détermine la portée de la récupération (à savoir s'il s'agit d'une récupération individuelle ou collective, qui en fera l'objet et dans quelle mesure) en fonction des circonstances en jeu.

Harmonisation avec les principes du Conseil de stabilité financière pour une gouvernance efficace de la rémunération

Le comité des RH a pris des mesures pour renforcer notre approche en matière de rémunération, notamment par la prise en compte des principes de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, ainsi que les normes d'application s'y rattachant. Institués en 2009, ces principes et normes visent à assurer une bonne gestion de la rémunération et à aligner la rémunération sur une approche prudente du risque, une supervision efficace et la participation des partenaires. Le tableau ci-après explique en quoi l'approche d'OMERS en matière de rémunération se conforme à ces principes et à ces normes.

Principes du Conseil de stabilité financière	Pratiques de rémunération d'OMERS
1. Surveillance active de la conception et du fonctionnement de la rémunération	CONFORME Le comité des RH du conseil de la SAO assure la surveillance du programme de rémunération des hauts dirigeants, notamment, l'examen et l'approbation de changements importants à la conception du programme, ainsi qu'un examen de la rémunération globale devant être attribuée chaque année.
2. Examen et surveillance du programme de rémunération par le conseil d'administration pour s'assurer qu'il remplit son objectif	CONFORME Le comité des RH s'est doté d'une procédure officielle et exhaustive en matière d'approbation de la conception des programmes de rémunération pour toute l'organisation. En début d'année, le comité des RH approuve les mesures de rendement, les pondérations et les objectifs. Le comité des RH reçoit les prévisions de rendement et de paiements effectués au titre des programmes tout au long de l'année, ainsi qu'un état récapitulatif final des paiements en fin d'année.
3. Rémunération du personnel des finances, de la gestion des risques et des autres fonctions de contrôle d'une manière indépendante des activités générales	PARTIELLEMENT CONFORME La rémunération des hauts dirigeants des fonctions de contrôle de l'entreprise (gestion des risques, audit et conformité) est uniquement fonction du rendement de l'entreprise et ne tient aucunement compte des mesures de rendement des divisions. La rémunération du personnel des fonctions de contrôle des diverses divisions sera évaluée ultérieurement.
4. Rémunération ajustée en fonction de tous les types de risque	CONFORME La majeure partie des programmes de rémunération révisés ou conçus après 2011 comportent des mécanismes complets d'examen des mesures de risque. Tous les nouveaux programmes de rémunération comportent aussi un élément discrétionnaire (l'ajustement en fonction du risque) qui permet au comité des RH de tenir compte du risque de façon appropriée au moment d'attribuer les primes, après une évaluation des risques encourus pendant l'année comparativement au cadre de gestion des risques d'OMERS, et de leur évolution attendue dans les années à venir.
5. Adéquation de la rémunération aux risques encourus	CONFORME Une large part de la rémunération des hauts dirigeants est variable et conditionnelle. Tous les éléments de rémunération variable sont fonction des rendements obtenus, lesquels sont évalués à l'aide de mesures prédéterminées et approuvées par le conseil, et en fonction des risques encourus pour les atteindre. De plus, pour que la rémunération au titre du programme soit en adéquation avec les risques, les mécanismes suivants ont été mis en place : • Le conseil peut, à son gré, retenir des éléments de rémunération variable au vu d'événements imprévus ou inhabituels majeurs, selon la définition donnée à ces expressions par OMERS. • En cas d'information trompeuse importante sur les résultats des 36 mois (trois ans) antérieurs, le conseil peut exiger des dirigeants la restitution d'un quelconque élément de rémunération variable.

6. Synchronicité de la rémunération avec l'horizon temporel des risques	CONFORME De manière à harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et à motiver les participants au programme à créer une valeur durable, une large part de la rémunération globale est différée et alignée sur le rendement global de la caisse d'OMERS pour la période de report. Les primes différées s'acquièrent au bout de trois ans, ce qui laisse suffisamment de temps pour que les paiements tiennent compte des risques courus.
7. Alignement de la rémunération au comptant et de la rémunération différée sur les risques	CONFORME Une large portion de la rémunération conditionnelle est différée de manière à faire cadrer la rémunération avec l'horizon temporel du risque et à motiver les participants au programme à créer plus de valeur à long terme.

Rendement et rémunération pour 2016

Sous la direction de Michael Latimer, OMERS demeure un organisme dynamique qui se distingue par la stratégie et l'innovation.

Notre stratégie établit comment nous protégerons notre situation de capitalisation grâce à une saine approche en la matière, générerons des rendements de placement nets moyens de l'ordre de 7 % à 11 %, établirons des liens de qualité avec les parties prenantes et rehausserons nos capacités et notre modèle d'affaires pour améliorer la valeur des cotisations.

En 2016, nous avons de nouveau offert des services de qualité en fournissant une bonne valeur aux participants grâce au développement continu des services en ligne assurés par l'entremise de myOMERS, ainsi qu'en augmentant la fréquence de nos webdiffusions et de nos entretiens individuels pour nous assurer que les participants se voient offrir des services de qualité qui sont accessibles, adaptables et adaptés à leurs besoins. Par ailleurs, nous avons avancé la refonte de nos systèmes de services de retraite, laquelle rationalisera les processus et rehaussera les capacités de communication de l'information.

La recherche d'une croissance durable à long terme est à la base de notre mission, puisque OMERS doit dégager des rendements de placement supérieurs au taux de rendement actuariel, moyennant une tolérance au risque qui soit acceptable. Aux fins de la rémunération, nos catégories d'actifs sont comparées aux rendements absolus nets. Au début de chaque exercice, le conseil de la SAO approuve des rendements cibles pour toutes les catégories d'actifs dans lesquelles OMERS investit. Cette année, OMERS a dégagé un rendement net, après les frais, de 10,3 %, à comparer à notre taux d'actualisation de la capitalisation de 6,25 % et au rendement de 7,9 % de l'indice de référence. Les avantages de nos catégories d'actifs diversifiées ont été manifestes.

In fine, notre responsabilité vis-à-vis des participants est de faire le meilleur usage possible de chaque dollar de cotisation. La valorisation de ces cotisations de retraite passe par une culture de maîtrise des coûts et de prise de décisions judicieuses, de manière à ce que nous puissions nous concentrer sur notre objectif premier, qui consiste à verser des rentes à prestations déterminées sûres et durables à long terme.

Les mesures stratégiques et résultats dégagés par chaque plateforme de placement sont présentés plus en détail dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

À la lumière des résultats obtenus en 2016, le comité des RH est d'avis que la rémunération accordée aux hauts dirigeants nommés reflète adéquatement la performance globale de l'exercice.

Rémunération du président et chef de la direction

Suit une analyse de la rémunération du président et chef de la direction pour 2016.



MICHAEL LATIMER

Président et chef de la direction

Relevant du conseil d'administration d'OMERS, le président et chef de la direction est globalement responsable de la direction stratégique et opérationnelle de l'entreprise, et par conséquent de l'efficacité dans son ensemble, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie 2020, des interactions avec les parties prenantes externes ainsi que de la direction et la gestion du personnel. Il préserve ainsi la capacité de l'entreprise à livrer concurrence à l'échelle mondiale pour satisfaire à la promesse en matière de rentes.

Rendement de 2016

Le tableau de bord équilibré établi pour M. Latimer est fondé sur le rendement par rapport au rendement absolu net de la caisse dans son ensemble (50 %) ainsi que sur des objectifs clés en matière de stratégie, d'exécution et de leadership (50 %). Le conseil de la SAO a évalué la performance de M. Latimer pour 2016 au regard des principaux objectifs suivants :

- Motiver et diriger l'équipe de haute direction dans l'atteinte des objectifs stratégiques de 2016 tout en faisant activement évoluer la culture d'OMERS vers la situation souhaitée;
- Finaliser l'étude de l'actif et du passif et utiliser les marges de taux d'actualisation stratégiques approuvées par les conseils de la Société d'administration et de la Société de promotion;
- Préparer l'équipe de haute direction à entreprendre un dialogue plus actif avec les employeurs et les parties prenantes;
- Chapeauter activement la mise en œuvre du nouveau système d'administration des rentes d'OMERS;
- Faire évoluer les programmes de perfectionnement des leaders afin de soutenir la stratégie et la culture cible d'OMERS, approfondir les capacités de leadership, créant ainsi une relève à tous les niveaux de leadership, y compris le chef de la direction;
- Gérer efficacement le coût par participant et le ratio des frais de gestion d'OMERS, après approbation du conseil de la Société d'administration d'OMERS, et faire évoluer le modèle d'affaires d'OMERS en se concentrant sur les processus clés afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités, et en regroupant les fonctions faisant double emploi dans la mesure du possible.

Rémunération globale

Au moment de déterminer les primes de rendement, le comité des RH s'assure de la forte corrélation entre la rémunération accordée et le rendement réalisé. Pour le calcul des primes de rendement annuelles : de M. Latimer pour 2016, le conseil de la SAO a évalué son rendement par rapport aux objectifs fixés par le conseil de la SAO en début d'année. Compte tenu des résultats globaux de la caisse et de sa performance individuelle pour 2016, le conseil de la SAO a autorisé un facteur de rendement de 185 % au titre de la rémunération variable, donnant lieu aux primes réelles présentées ci-après.

Éléments de rémunération	Cible	Paiements
Salaire de 2016	565 000 \$	565 000 \$
Primes de rendement à court terme de 2016	856 187 \$	1 583 947 \$
Primes de rendement à long terme de 2016	1 590 063 \$	2 941 616 \$
Total	3 011 250 \$	5 090 563 \$

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-après présente de l'information sur la rémunération versée à chaque haut dirigeant nommé ou gagné par celui-ci au cours des trois plus récents exercices.

Nous évaluons les informations que nous fournissons sur la rémunération chaque année afin d'en améliorer la clarté et la transparence. Pour ce faire, nous avons choisi d'accroître les informations que nous fournissons sur le RILT. En 2016 et par la suite, les montants de cette colonne représentent les primes de rendement au titre du RILT, compte tenu du rendement individuel et global pour l'exercice 2016. Les montants présentés pour 2015 et 2014 représentent les valeurs cibles établies au début de l'année, sans ajustement au titre du rendement annuel.

Nom et fonction principale	Année	Salaire (\$)	Rémunération incitative autre qu'en capital (\$)		Valeur de la rente de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
			Régime incitatif à court terme (« RICT »)	Régime incitatif à long terme (« RILT ») ^{1), 2)}			
Michael Latimer Président et chef de la direction	2016	565 000 \$	1 583 947 \$	2 941 616 \$	53 033 \$	58 681 \$	5 202 277 \$
	2015	565 000 \$	1 044 750 \$	1 590 063 \$	134 848 \$	58 863 \$	3 393 524 \$
	2014	558 825 \$	1 534 003 \$	1 590 063 \$	128 381 \$	40 816 \$	3 852 088 \$
Jonathan Simmons Chef des finances	2016	450 000 \$	605 000 \$	1 010 000 \$	53 033 \$	2 605 \$	2 120 638 \$
	2015	450 000 \$	402 500 \$	552 500 \$	98 529 \$	2 970 \$	1 506 499 \$
	2014	450 000 \$	750 000 \$	300 000 \$	96 096 \$	2 217 \$	1 598 313 \$
Blake Hutcheson Chef des placements, Biens immobiliers et plateformes de placement	2016	500 000 \$	1 197 677 \$	2 077 323 \$	53 033 \$	53 755 \$	3 881 788 \$
	2015	500 000 \$	1 025 500 \$	1 121 250 \$	51 776 \$	53 937 \$	2 752 463 \$
	2014	515 000 \$	939 750 \$	1 021 313 \$	45 750 \$	54 575 \$	2 576 388 \$
Michael Rolland Chef des placements privés	2016	500 000 \$	1 099 449 \$	1 885 551 \$	53 033 \$	19 218 \$	3 557 251 \$
	2015	500 000 \$	1 001 000 \$	1 121 250 \$	51 776 \$	19 194 \$	2 693 220 \$
	2014	470 500 \$	1 025 325 \$	1 039 155 \$	s.o.	40 501 \$	2 575 481 \$
Satish Rai Chef des placements de marché	2016	500 000 \$	1 000 000 \$	1 850 000 \$	53 033 \$	1 302 \$	3 404 335 \$
	2015	500 000 \$	681 878 \$	1 266 344 \$	49 860 \$	1 485 \$	2 499 567 \$
	2014	-	-	-	-	-	-

Notes :

- 1) Les montants indiqués pour 2016 représentent la valeur des primes au titre du RILT, compte tenu du rendement global et individuel pour l'année civile.
- 2) Les montants indiqués pour 2014 et 2015 représentent la valeur des primes au titre du RILT attribuées le 1^{er} janvier de chaque année. Les montants attribués à M. Latimer en 2014 et en 2015 au titre du RILT se sont respectivement établis à 2 848 862 \$ et à 1 940 250 \$. Se reporter au tableau sur les primes de rendement pour un complément d'information sur les cibles et les montants attribués aux hauts dirigeants nommés au titre du RILT.

Primes de rendement

Le tableau ci-après présente les valeurs cibles, la valeur des primes et les paiements prévus au titre du RILT pour chaque haut dirigeant nommé. La rémunération au titre du RILT correspond à la valeur cible au 1^{er} janvier de l'année, après ajustement en fonction du tableau de bord équilibré à la fin de l'année. Les primes au titre du RILT sont acquises le 31 décembre de la troisième année (période d'acquisition de trois ans). Les paiements réels sont fonction du rendement total de la caisse d'OMERS sur une période de rendement de trois ans par rapport à

une valeur minimale. Celle-ci s'entend du seuil cumulatif de rendement total de la caisse pour trois ans, ce qui est aligné sur le taux d'actualisation utilisé pour la capitalisation.

Les paiements prévus ont été déterminés au moyen de facteurs de rendement respectifs de la caisse globale sur la période de rendement de trois ans de 107 % et de 106 % pour 2016 et 2015. Le montant pour 2014 est fondé sur le facteur réel de la période de rendement de trois ans, soit 109 %.

Nom	Année	Valeur cible (\$)	Valeur réelle (\$)	Date d'acquisition	Versements prévus (\$)
Michael Latimer Président et chef de la direction	2016	1 590 063 \$	2 941 616 \$	31 décembre 2018	3 147 529 \$
	2015	1 590 063 \$	1 940 250 \$	31 décembre 2017	2 056 665 \$
	2014	1 590 063 \$	2 848 862 \$	31 décembre 2016	3 105 260 \$
Jonathan Simmons Chef des finances	2016	552 500 \$	1 010 000 \$	31 décembre 2018	1 080 700 \$
	2015	552 500 \$	747 500 \$	31 décembre 2017	792 350 \$
	2014	300 000 \$	500 000 \$	31 décembre 2016	545 000 \$
Blake Hutcheson Chef des placements, Biens immobiliers et plateformes de placement	2016	1 121 250 \$	2 077 323 \$	31 décembre 2018	2 222 736 \$
	2015	1 121 250 \$	1 904 500 \$	31 décembre 2017	2 018 770 \$
	2014	1 021 313 \$	1 745 250 \$	31 décembre 2016	1 902 323 \$
Michael Rolland Chef des placements privés	2016	1 121 250 \$	1 885 551 \$	31 décembre 2018	2 017 540 \$
	2015	1 121 250 \$	1 859 000 \$	31 décembre 2017	1 970 540 \$
	2014	1 039 155 \$	1 904 175 \$	31 décembre 2016	2 075 551 \$
Satish Rai Chef des placements de marché	2016	975 000 \$	1 850 000 \$	31 décembre 2018	1 979 500 \$
	2015	1 266 344 \$	1 266 344 \$	31 décembre 2017	1 342 325 \$
	-	-	-	-	-

Les primes au titre du RILT de 2014 sont venues à échéance à la fin de 2016 et ont été versées, ce qui laisse en cours les primes au titre du RILT de 2015 et de 2016. Toutes les primes au titre du RILT sont acquises à leur échéance, le 31 décembre de la troisième année du régime.

Prestations de retraite

Le tableau ci-après décrit le régime d'OMERS auquel participent les hauts dirigeants nommés.

Formule de calcul des prestations de retraite	2 % des gains des « cinq meilleures » années, multipliés par les années de service validé (jusqu'à concurrence de 35 ans), moins 0,675 % des gains des « cinq meilleures » années, jusqu'à concurrence du MGAP (maximum des gains annuels ouvrant droit à pension) moyen sur cinq ans, conformément au Régime de pensions du Canada.
Gains des « cinq meilleures » années	La moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années consécutives pendant lesquelles les revenus étaient les plus élevés. Les gains ouvrant droit à pension sont plafonnés de la façon suivante : • Plafonnement de la rémunération au rendement : les gains après 2010 sont plafonnés à 150 % des gains cotisables avant paiement des primes de rendement. • Plafonnement à sept fois le MGAP : les gains cotisables sont limités à sept fois le MGAP (s'applique à tous les gains des participants inscrits à compter du 1^{er} janvier 2014 et aux gains post-2015 des participants inscrits avant le 1^{er} janvier 2014).
Âge normal de la retraite	65 ans
Retraite anticipée	Les participants au régime ont le droit de prendre une retraite anticipée à l'âge de 55 ans. La date à laquelle le départ à la retraite ne s'accompagne d'aucune réduction de prestations est la date à laquelle le participant atteint un facteur de 90 (âge et années de service admissible), la date à laquelle il compte 30 années de service admissible ou la date de son 65 ^e anniversaire, selon ce qui survient en premier. Un facteur de réduction de 5 % par année s'applique à tout départ antérieur à la date de non-réduction des prestations.
Type de rente	La rente est versée mensuellement à vie. Au décès du participant, 66 ⅔ % de cette rente est versée au conjoint survivant.

Régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau ci-après présente l'information sur les prestations de retraite estimatives des hauts dirigeants nommés en date du 31 décembre 2016.

Nom	Nombre d'années de service valide	Prestations annuelles à verser (\$)		Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées à l'ouverture (\$)	Variation liée à la rémunération (\$)	Variation non liée à la rémunération (\$)	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fermeture (\$)
		À l'âge de 65 ans, compte tenu des années de service au 31 décembre 2016	À l'âge de 65 ans, compte tenu des années de service projetées au 31 décembre 2016				
Michael Latimer Président et chef de la direction	11.8	297,866 \$	297,866 \$	3,437,261 \$	213,497 \$	292,363 \$	3,943,121 \$
Jonathan Simmons ¹⁾ Chef des finances	5.5	41,490 \$	239,614 \$	182,898 \$	5,097 \$	68,228 \$	256,223 \$
Blake Hutcheson Chef des placements, Biens immobiliers et plateformes de placement	2.0	14,482 \$	81,657 \$	69,669 \$	18,328 \$	59,121 \$	147,118 \$
Michael Rolland Chef des placements privés	2.0	14,479 \$	55,426 \$	77,823 \$	25,657 \$	59,509 \$	162,989 \$
Satish Rai Chef des placements de marché	2.0	14,396 \$	96,089 \$	65,004 \$	13,842 \$	58,986 \$	137,832 \$

Note :

1) En 2014, M. Simmons a acheté 2,5 années de service valide.

Prestations de cessation d'emploi

Pour chaque scénario de cessation d'emploi, le traitement des prestations est régi par les dispositions du programme de rémunération des hauts dirigeants de 2016, résumé ci-dessous.

	Régime incitatif à court terme	Régime incitatif à long terme
Démission	Renonciation	Renonciation
Départ à la retraite (selon la définition donnée dans le programme de rémunération)	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif	Échéance normale des primes en cours
Licenciement non motivé	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif	Droit à une prime partielle, au prorata de la période de service actif
Licenciement motivé	Renonciation	Renonciation

Conclusion

Tous les employés d'OMERS entendent bien tenir leur engagement à la promesse en matière de retraite aux participants au régime en dégageant à long terme des rendements ajustés en fonction du risque adéquats. Le mode de rémunération des hauts dirigeants incite ces derniers à atteindre les objectifs stratégiques d'OMERS tout en faisant preuve de prudence et en encourageant un juste équilibre entre le risque couru et la rétribution donnée. OMERS entend continuer de veiller à ce que ses programmes de rémunération soient conformes à sa stratégie de gestion des talents, de manière à continuer d'attirer, de motiver et de retenir en son sein les meilleurs éléments, lesquels, par leurs résultats, créeront de la valeur pour les participants au régime.

Rémunération et assiduité des administrateurs

Rémunération des administrateurs de la Société d'administration d'OMERS

2016	Honoraires annuels
Présidence	150 000 \$
Présidence de comité	67 500 \$
Autres administrateurs	60 000 \$

Le 1^{er} janvier 2014 est entré en vigueur un nouveau barème de rémunération pour les membres du conseil de la Société d'administration d'OMERS. Au titre de la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS détient l'autorité voulue pour établir la rémunération des membres du conseil de la Société d'administration d'OMERS. Pour mener à bien les recommandations du rapport Dean sur l'amélioration des compétences et des capacités collectives du conseil de la Société d'administration d'OMERS, la Société de promotion d'OMERS a retenu les services d'un expert-conseil indépendant en vue de recenser les pratiques d'organismes équivalents pour ce qui est de la rémunération de leurs administrateurs. À la suite de cette recherche exhaustive, la Société de promotion d'OMERS a remanié son règlement et modifié les taux de rémunération des membres du conseil de la Société d'administration d'OMERS. Les révisions apportées rendent compte de la compétitivité du programme de rémunération tout en reconnaissant par ailleurs le rôle de défense des intérêts publics qu'assume le conseil de la Société d'administration d'OMERS.

Les administrateurs qui siègent au comité d'appel ont aussi droit aux honoraires annuels applicables, auxquels s'ajoute un jeton pour chaque jour de présence à une audience, pour autant qu'ils prennent part à la séance dans son intégralité lorsque le comité siège, quels que soient la durée de l'audience ou le jour donné. Le jeton du président du comité d'appel est de 1 000 \$ par jour, alors que celui de tous les autres membres de ce comité s'établit à 750 \$ par jour.

Les administrateurs de la Société d'administration d'OMERS ne reçoivent aucune autre rémunération en contrepartie de leur rôle. Les administrateurs ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société d'administration d'OMERS. Pour l'essentiel, il s'agit de frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux séances du conseil de la Société d'administration d'OMERS et de ses comités, ou d'autres réunions analogues.

De plus, il est demandé aux administrateurs de suivre une certaine formation afin d'actualiser ou de poursuivre leur formation sur des questions clés et de poursuivre leur perfectionnement professionnel. Les frais peuvent varier d'un exercice à l'autre pour diverses raisons (comme l'offre et l'emplacement des programmes de formation, le nombre de séances et le lieu de résidence principale). Dans un souci de clarté, le temps de déplacement n'est pas rémunéré en soi.

Les nouveaux administrateurs prennent part à un processus d'orientation traitant de façon exhaustive de l'histoire de l'entreprise, de son mandat, de sa stratégie et de ses placements, de son processus de planification et de ses programmes. Les administrateurs suivent également divers programmes de formation et participent à des conférences sectorielles qui sont approuvées par l'organisme ou mandatées par lui.

Les tableaux des pages 116 et 117 présentent de l'information sur la rémunération, les frais et l'assiduité.

Arrivées et départs au conseil d'administration

Darcie Beggs a quitté le conseil de la Société d'administration d'OMERS le 31 mars 2016 et a été remplacée par Charlene Mueller le 1^{er} avril 2016. John Weatherup et Sheila Vandenberg ont quitté le conseil de la Société d'administration d'OMERS le 31 décembre 2016 et ont été remplacés par Darcie Beggs, qui a rejoint le conseil de la Société d'administration d'OMERS en date du 1^{er} janvier 2017. Paul Elliott a été nommé au conseil de la Société d'administration d'OMERS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Rémunération et frais des administrateurs de la Société d'administration d'OMERS

		2016		2015
	Rémunération	Frais ⁱ⁾	Rémunération	Frais ⁱ⁾
Cooke, George (président)	152 000 \$	5 386 \$	152 000 \$	5 972 \$
Aziz, Bill ⁱⁱ⁾	69 500	6 899	69 500	222
Baker, Monty ⁱⁱⁱ⁾	69 500	5 121	69 500	2 847
Beatty, David	62 000	9 104	62 000	2 507
Beggs, Darcie ⁱⁱⁱ⁾	15 500	3 572	62 750	11 609
Butt, Bill ⁱⁱ⁾	69 500	2 614	69 500	1 664
Fenn, Michael ⁱⁱ⁾	69 500	2 511	69 500	6 444
Hutchinson, Laurie	60 000	5 363	60 000	9 195
Inskip, Cliff	62 000	16 998	62 000	11 262
Phillips, James ⁱⁱ⁾	69 500	18 338	69 500	18 272
Mueller, Charlene ⁱⁱⁱ⁾	46 500	15 420	—	—
Somerville, Penny	62 000	5 686	54 939	868
Swimmer, Eugene ⁱⁱ⁾	70 000	24 043	63 500	21 231
Tsubouchi, David	68 000	8 722	63 500	20 382
Vandenberg, Sheila	68 000	1 868	62 750	4 827
Weatherup, John	62 000	1 394	62 000	2 471
Faber, Richard ^{iv)}	—	—	—	269
Sabo, John ^{iv)}	—	—	—	153
Autres frais ^{v)}	—	62 142	—	75 367
Total	1 075 500 \$	195 179 \$	1 052 939 \$	195 565 \$

i) Comprend le remboursement des frais raisonnables, y compris les frais de formation, de déplacement aux fins de participation à des réunions et de communications engagées dans l'exercice d'activités pour le compte de la SAO. Ces frais sont passés en revue par le comité d'audit et d'actuariat chaque année.

ii) Présidents de comité

iii) Bill Aziz – Comité des placements Michael Fenn – Comité de la technologie

iv) Bill Butt – Comité d'audit et d'actuariat James Phillips – Comité de la gouvernance

v) Monty Baker – Comité des ressources humaines Eugene Swimmer – Comité d'appel

vi) C. Mueller a été nommée au conseil de la SAO le 1^{er} avril 2016; D. Beggs a remis sa démission du conseil de la SAO le 31 mars 2016.

vii) R. Faber et J. Sabo ont atteint le mandat maximal le 31 décembre 2014.

viii) Les autres frais regroupent les frais de séance du conseil non répartis individuellement.

Séances du conseil et de ses comités en 2016

Administrateur ⁱ⁾	Séances du conseil de la SAO (8)		Comité d'audit et d'actuariat (6)		Comité de la gouvernance (6)		Comité des ressources humaines (6)		Comité des placements (20)		Comité d'appel (1)		Comité de la technologie (4)		Overall Assiduité globale					
	Total des comités		Total des séances		Séances régulières ⁱⁱ⁾															
	Présences	%	Présences	%	Présences	%	Présences	%	Présences	%	Présences	%	Présences	%	Présences/ admissibilité	%	Présences/ admissibilité	%	Présences/ admissibilité	%
Aziz, Bill	6	75					2		16						18/26	69	24/34	71	10/15	67
Baker, Monty	7	88	6				6						4		16/16	100	23/24	96	20/20	100
Beatty, David	7	88					5		19						24/26	92	31/34	91	15/15	100
Beggs, Darcie ⁱⁱⁱ⁾	1	100			1								1		2/2	100	3/3	100	3/3	100
Butt, Bill	7	88	6						19						25/26	96	32/34	94	16/17	94
Cooke, George (président) ^{iv)}	8	100	6		6		5		18				1		36/40	90	44/48	92	26/27	96
Fenn, Michael	7	88			6								4		10/10	100	17/18	94	14/14	100
Hutchinson, Laurie	8	100	6										4		11/11	100	18/18	100	16/16	100
Inskip, Cliff	8	100	6						20						26/26	100	34/34	100	17/17	100
Phillips, James ^{v)}	8	100	4		6								1		11/11	100	19/19	100	11/11	100
Mueller, Charlene ^{vi)}	7	100	2										0		2/3	67	9/10	90	7/8	88
Somerville, Penny	8	100			6				19						25/26	96	33/34	97	15/15	100
Swimmer, Eugene	8	100	6						19		1				26/27	96	34/35	97	18/18	100
Tsubouchi, David	8	100			6		6				1				13/13	100	21/21	100	15/15	100
Vandenberk, Sheila	8	100	5				6				1				12/13	92	20/21	95	16/17	94
Weatherup, John	7	88					6		13						19/26	73	26/34	76	14/15	93
Assiduité globale		95 %		98 %		100 %		82 %		92 %		100 %		88 %		92 %		93 %		96 %

- i) Les administrateurs de la SAO ont aussi assisté à d'autres rencontres facultatives, comme les réunions d'information printanière et automnale, les séances de formation conjointes avec la SP, les séances d'orientation des nouveaux membres du conseil ou des comités et des séances de formation interne.
- ii) Les séances régulières s'entendent des réunions prévues du conseil et des comités, abstraction faite des séances extraordinaires et des séances convoquées sur un court préavis.
- iii) A remis sa démission du conseil de la SAO le 31 mars 2016.
- iv) Membre d'office des comités d'audit et d'actuariat, de la gouvernance, des ressources humaines et des placements. Membre d'office du comité de la technologie à compter d'août 2016.
- v) A remis sa démission du comité d'audit et d'actuariat en octobre 2016. Nommé au comité de la technologie en octobre 2016.
- vi) Nommé au conseil de la SAO en avril 2016. Nommé au comité d'audit et d'actuariat et au comité de la technologie en octobre 2016.

Rémunération et assiduité des administrateurs de la Société de promotion d'OMERS

Rémunération

Pour 2016, la rémunération est la suivante :

	Honoraires annuels
Coprésidence	75 000 \$
Présidence de comité	40 800 \$
Autres administrateurs	35 800 \$

Les administrateurs de la Société de promotion d'OMERS ne touchent aucune autre rémunération.

La rémunération d'un administrateur peut être versée directement à celui-ci ou à l'organisme qu'il représente.

La rémunération des administrateurs de la Société de promotion d'OMERS a fait l'objet d'un examen approfondi en 2016, mené de concert avec un conseiller indépendant, lequel a abouti à une augmentation de la rémunération en date du 1^{er} janvier 2017, de 2 700 \$ à 5 000 \$, en fonction des catégories ci-dessus.

Le tableau de la page 120 présente de l'information sur la rémunération.

Remboursement des frais

Les administrateurs de la Société de promotion d'OMERS ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société de promotion d'OMERS. Pour l'essentiel, il s'agit de frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux séances du conseil de la Société de promotion d'OMERS et de ses comités, ou d'autres réunions analogues.

De plus, il est demandé aux administrateurs de suivre une certaine formation afin d'actualiser leur formation sur des questions clés et de poursuivre le perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences. En conséquence, ils ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, droits d'inscription et autres frais engagés pour la participation à des conférences pertinentes ou d'autres programmes de formation ou de perfectionnement professionnel, tant au Canada que dans la partie continentale des États-Unis.

Les frais peuvent varier considérablement d'un exercice et d'un administrateur à l'autre pour diverses raisons (comme l'expérience de l'administrateur, l'offre et l'emplacement des programmes, le nombre de séances et le lieu de résidence principale). Dans un souci de clarté, le temps de déplacement n'est pas rémunéré en soi.

Le tableau de la page 120 présente de l'information sur les frais.

Le règlement administratif n° 6 de la Société de promotion d'OMERS énonce les exigences et la procédure d'approbation pour le perfectionnement des administrateurs.

Présence aux séances du conseil et de ses comités

En 2016, les administrateurs ont assisté à diverses séances (de 16 à 37, selon le cas, la médiane s'établissant à 29). Un complément d'information sur le nombre de séances et l'assiduité des administrateurs se trouve en page 121.

Autres événements et réunions

En 2016, les administrateurs ont également pris part à d'autres événements ou réunions (jusqu'à quatre), dont des séances de formation interne, des séances de comités auxquels ils ne siègent pas normalement et d'autres rencontres professionnelles, au besoin. Un grand nombre de réunions du groupe employeurs-employés et de rencontres d'administrateurs individuels avec leur organisme promoteur ne sont pas prises en compte, même si, pour certains administrateurs de la Société de promotion d'OMERS, ce genre de rencontres peut avoir lieu tous les mois.

Orientation et perfectionnement des administrateurs

Les nouveaux administrateurs prennent part à un processus d'orientation traitant de façon exhaustive de l'histoire de l'entreprise, de son mandat, de sa stratégie, de son processus de planification et de ses programmes actuels.

Les administrateurs suivent également divers programmes de formation et participent à des conférences sectorielles qui sont approuvés par l'organisme ou mandatés par lui.

En 2016, six administrateurs de la Société de promotion d'OMERS ont assisté à des conférences ou séminaires sectoriels (jusqu'à quatre) d'une durée de un à quatre jours. (Les administrateurs ne sont pas rémunérés pour le temps de déplacement.)

Arrivées et départs au conseil d'administration

En 2016, nous avons adressé de sincères remerciements à Brian O'Keefe et à Wayne McNally pour leur important apport pendant leur mandat au conseil de la Société de promotion d'OMERS. Nous avons par ailleurs accueilli Peter Derochie et John Weatherup, qui se sont joints au conseil en janvier 2017. Peter et John ont été désignés respectivement par l'Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques et SCFP Ontario. Le mandat de Dan Axford, de Paul Bailey, de Fred Biro et de Tim Maguire a été reconduit.

Arrivées et départs à la haute direction

En 2016, Deb Preston a quitté son poste de chef de la direction. Par suite d'un processus de recrutement intensif, le conseil a nommé Paul Harrietha au poste de chef de la direction, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Rémunération et frais des administrateurs de la Société de promotion d'OMERS Gouvernance

		2016		2015
	Rémunération	Frais ⁱ⁾	Rémunération	Frais ⁱ⁾
Marianne Love (coprésidente)	75 000 \$	18 928 \$	75 000 \$	25 613 \$
Frank Ramagnano (coprésident) ⁱⁱⁱ⁾	75 000	6 651	40 800	5 611
Brian O'Keefe ^{iii), iv)}	40 800	3 014	75 000	2 670
Dan Axford ^{v)}	35 800	14 028	8 950	9 964
Paul Bailey ^{iv)}	40 800	25 469	38 300	10 997
Fred Biro ^{iv)}	40 800	5 138	35 800	15 928
Barry Brown	35 800	5 016	35 800	13 916
Diana Clarke	35 800	11 645	35 800	22 185
John Fleming ^{vi)}	—	—	40 800	2 871
Charlie Macaluso	35 800	1 075	35 800	1 191
Tim Maguire	35 800	2 242	35 800	13 277
Mary McConville	35 800	7 665	35 800	15 204
Wayne McNally ^{iv)}	40 800	3 044	40 800	3 960
Bruce Miller ^{v)}	—	—	29 350	14 147
Joe Pennachetti ^{vi)}	35 800	1 593	—	—
Sandra Sahli	35 800	17 206	35 800	25 164
Autres frais ^{vii)}	32 814	15 122	32 051	14 482
Total	632 414 \$	137 836 \$	631 651 \$	197 180 \$

i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6.

ii) Comprend le remboursement des frais raisonnables, y compris les frais de formation, de participation à des réunions et de communications engagées dans l'exercice d'activités pour le compte de la SP. Ces frais sont passés en revue par le comité d'audit chaque trimestre.

iii) Frank Ramagnano a succédé à Brian O'Keefe à la coprésidence du conseil le 1^{er} janvier 2016.

iv) Présidents de comité

v) Paul Bailey – CRHR – Comité des ressources humaines et de la rémunération (à compter du 1^{er} octobre 2015)

vi) Brian O'Keefe – CGE – Comité de la gouvernance de l'entreprise (à compter du 1^{er} janvier 2016)

vii) Wayne McNally – Comité d'audit (jusqu'au 31 décembre 2016)

viii) Fred Biro – CISR – Comité d'information sur la structure des régimes (à compter du 1^{er} janvier 2016)

ix) Bruce Miller – fin du mandat le 30 septembre 2015; Dan Axford – début du mandat le 1^{er} octobre 2015.

x) John Fleming – fin du mandat le 31 décembre 2015; Joe Pennachetti – début du mandat le 1^{er} janvier 2016.

xi) Les autres frais comprennent les avantages des administrateurs, le RPC et l'ISE qui ne sont pas répartis par personne.

Séances du conseil et des comités en 2016

Membre ⁱ⁾	Conseil de la SP ⁱ⁾ (12)		Comité d'audit (3)	CGE (8)	CRHR (4)	CISR (6)	Total des comités		Assiduité globale		Autres événements et réunions ⁱⁱ⁾	Tous les événements et réunions	Jours de formation ^{iv)}
	Présences	%		Présences	Présences	Présences	Présences/ admissibilité	%	Présences/ admissibilité	%			
Marianne Love (coprésidente) ⁱⁱⁱ⁾	12	100 %	3	7	4	6	20/21	95 %	32/33	97%	2	34	10
Frank Ramagnano (coprésident) ⁱⁱⁱ⁾	12	100 %	3	8	4	6	21/21	100 %	33/33	100 %	4	37	
Dan Axford	12	100 %	3		4	6	13/13	100 %	25/25	100 %	4	29	7
Paul Bailey	12	100 %	3		4	6	13/13	100 %	25/25	100 %	3	28	7
Fred Biro	12	100 %			4	6	10/10	100 %	22/22	100 %	3	25	
Barry Brown	8	67 %	3	5		5	13/13	100 %	21/29	72 %	2	23	
Diana Clarke	11	92 %		5		6	11/14	79 %	22/26	85 %	2	24	7
Charlie Macaluso	10	83 %				6	6/6	100 %	16/18	89 %	0	16	
Tim Maguire	10	83 %			2	5	7/10	70 %	17/22	77 %	3	20	
Mary McConville	11	92 %		6	3	5	14/18	78 %	25/30	83 %	4	29	5
Wayne McNally	12	100 %	3			4	7/9	78 %	19/21	90 %	2	21	
Brian O'Keefe	12	100 %		8		6	14/14	100 %	26/26	100 %	4	30	
Joe Pennachetti	9	75 %		8	4	5	17/18	94 %	26/30	87 %	3	29	
Sandra Sahli	12	100 %		8		6	14/14	100 %	26/26	100 %	4	30	2
Assiduité globale	92 %	100 %		86 %	91 %	86 %		92 %		91 %			

i) Il y a eu 10 séances ordinaires du conseil et 2 jours/séances de planification stratégique auxquels les membres du conseil de la SP étaient tenus de participer.

ii) Les administrateurs ont aussi assisté à d'autres rencontres et événements (jusqu'à 4), comme la réunion d'information printanière, les séances de formation conjointes avec la SAO, les séances d'orientation des nouveaux membres du conseil ou des comités, des séances de formation interne, des réunions ad hoc de comités spéciaux et la participation à des séances de comités auxquels ils ne siègent pas normalement. Plusieurs membres ont également pris part à des programmes de formation ou à des conférences sur les régimes de retraite ou la gouvernance qui ont duré de 2 à 5 jours, exclusion faite du temps passé en déplacement (voir la page 120 pour plus de détails).

iii) En plus de diriger les séances du conseil de la SP, les coprésidents sont membres d'office de tous les comités; leurs obligations ne sont pas toutes décomptées aux fins de l'établissement de l'assiduité.

iv) L'expression « jours de formation » s'entend du nombre réel de jours que les administrateurs ont consacré à des programmes de formation ou à des conférences sur le thème des régimes de retraite, compte non tenu du temps de déplacement ou de formation lors de séances du conseil de la SP ou d'autres réunions à l'interne.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



NORTON MCMULLEN LLP Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario) Canada

Le 15 février 2017

État de la situation financière

Aux 31 décembre	2016	2015
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	78 425 \$	12 821 \$
Montant à recevoir de la SAO	65 618	152 057
Charges payées d'avance et autres actifs	45	3 327
	144 088 \$	168 205 \$
Passif		
Passif courant		
Comptes créditeurs et charges à payer	143 065 \$	167 182 \$
	143 065 \$	167 182 \$
Actif net		
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges d'exploitation		
Solde au début de l'exercice	1 023 \$	— \$
Solde de l'exercice	—	1 023
Solde à la clôture de l'exercice	1 023 \$	1 023 \$
	144 088 \$	168 205 \$

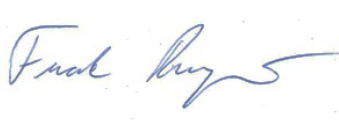
Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Signé au nom de la Société de promotion d'OMERS,



Marianne Love

Coprésidente du conseil
d'administration



Frank Ramagnano

Coprésident du conseil d'administration



Peter Derochie

Président du comité d'audit

État des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Produits		
Remboursement des frais de la SAO	2 004 875 \$	2 079 871 \$
Revenu d'intérêts	—	23
	2 004 875 \$	2 079 894 \$
Charges		
Salaires du personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	811 171 \$	987 797 \$
Honoraires juridiques	53 364	74 360
Honoraires d'audit	8 475	9 020
Honoraires des actuaires	6 992	7 933
Honoraires des conseillers professionnels	199 592	6 395
Autres frais d'administration	72 465	81 348
Frais d'assurance	82 566	84 186
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 3)	632 414	631 651
Frais du conseil (note 3)	137 836	197 181
	2 004 875 \$	2 079 871 \$
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges, avant remboursement de subventions	—	23
Remboursement de subventions	—	(1 000)
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges d'exploitation	— \$	1 023 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

2016

2015

Flux de trésorerie liés aux :

Activités d'exploitation

Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges	— \$	1 023 \$
---	------	----------

Variation du fonds de roulement hors trésorerie

Montant à recevoir de la SAO	86 439	34 229
------------------------------	--------	--------

Charges payées d'avance et autres actifs	3 282	11 111
--	-------	--------

Comptes créditeurs et charges à payer	(24 117)	(28 091)
---------------------------------------	----------	----------

Montant à payer au titre des subventions	—	(1 380 736)
--	---	-------------

Diminution de la trésorerie	65 604 \$	(1 362 464) \$
------------------------------------	------------------	-----------------------

Trésorerie au début de l'exercice	12 821	1 375 285
-----------------------------------	--------	-----------

Trésorerie à la clôture de l'exercice	78 425 \$	12 821 \$
--	------------------	------------------

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre 2016

Nature des activités

La Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal »), la convention de retraite (la « CR ») du régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la conception du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisations et de déposer des évaluations actuarielles comme l'exige la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario (la « LRR »).

La SP n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

NOTE 1

Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») du Canada et sont basés sur les principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

Le remboursement des frais par la SAO est constaté en produits après que les frais ont été engagés conformément au protocole conjoint entre la SP et la SAO. Les revenus d'intérêts provenant de l'exploitation sont constatés en produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

b) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers selon les NCOSBL du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, et sur les informations connexes. Ces estimations portent notamment sur le montant à recevoir de la SAO et sur les comptes créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et de fonds en banque qui sont facilement convertibles en espèces pour un montant connu et qui représentent un risque négligeable de changement de valeur.

d) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La SP évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur et évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et le montant à recevoir de la SAO. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer.

La SP n'a évalué aucun actif financier à la juste valeur et n'a pas choisi de comptabiliser d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Les pertes de valeur, s'il y a lieu, sont comptabilisées à titre d'excédent ou de déficit des produits par rapport aux charges et peuvent être reprises ultérieurement dans la mesure où l'incidence nette après la reprise est la même que s'il n'y avait pas eu de perte de valeur. Aucun indice de dépréciation n'a été relevé au cours de l'exercice écoulé.

NOTE 2

Facilité de crédit bancaire pour l'exploitation

La SP dispose d'une facilité de découvert non engagée et non garantie (la « facilité de crédit d'exploitation remboursable à vue ») d'un montant de 1 000 000 \$ consentie par une grande banque. Les avances au titre de cette facilité portent intérêt au taux préférentiel annuel. Aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité en 2016.

NOTE 3

Rémunération et frais du conseil

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP.

NOTE 4

Instruments financiers

La SP est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. Suit un résumé de l'exposition de la SP aux risques au 31 décembre 2016.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers la SP. Le principal risque de crédit auquel est exposée la SP est lié au montant à recevoir de la SAO, lequel est exigible d'une société ayant une notation de crédit supérieure; de ce fait, le risque de crédit lié à cet instrument financier est limité.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SP se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de ses passifs financiers en temps voulu et d'une manière efficace. La SP est exposée à ce risque en raison essentiellement de ses comptes créditeurs. Elle atténue ce risque en gérant son fonds de roulement et en s'assurant qu'elle dispose d'un crédit suffisant.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations de données de marché, comme les taux de change et les taux d'intérêt. La SP est exposée au risque de taux d'intérêt, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Comme il est décrit à la note 2, la facilité bancaire de la SP l'exposerait au risque de taux d'intérêt advenant le cas où elle devrait y recourir. La SP ne détient actuellement aucun instrument financier visant à atténuer ce risque. L'exposition à ce risque varie selon l'évolution de la dette et des taux d'intérêt d'un exercice à l'autre.